Société Anonyme au capital de 225 943 euros
Siège social : 3 Avenue Hoche Hall 3 75008 PARIS
RCS : Paris 453 958 605

PROSPECTUS

Mis à la disposition du public à l'occasion :

- de l'émission et de l'inscription aux négociations sur le Marché Libre de NYSE - Euronext de 2.259.430 bons de souscription d'actions nouvelles UNIKA, bons attribuées gratuitement à tous ses actionnaires ;

En application des articles L.412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n° 10-330 en date du 22/09/10 sur le présent prospectus. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

EuroLand Finance

Prestataire de Services d'Investissement

Des exemplaires de ce prospectus sont disponibles sans frais :
- au siège social de la société UNIKA et sur le site Internet de la Société www.unika.com
- auprès de la société EuroLand Finance
- sur le site de l'AMF (www.amf-france.org)

RESUME DU PROSPECTUS 7

1. INFORMATIONS CONCERNANT GROUPE UNIKA 7
2. INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION 11
3. DILUTION ET REPARTITION DU CAPITAL 13
4. MODALITES PRATIQUES 14

PREMIERE PARTIE 15

1. PERSONNES RESPONSABLES 16
1.1. Personne responsable du document d'information 16
1.2. Attestation des personnes responsables 16
1.2.1. Attestation du responsable du document d'information 16
1.2.2. Attestation du Listing Sponsor – Prestataire de Services d'Investissement 17

2. CONTROLEURS DES COMPTES 18
2.1. Commissaire aux comptes titulaire 18
2.2. Commissaire aux comptes suppléant 18
2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés 18

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES 19

4. FACTEURS DE RISQUES 20
4.1. Risques liés à l'activité de la Société 20
4.1.1. Risques liés à l'évolution du marché 20
4.1.2. Risques liés à la concurrence 20
4.1.3. Risques de saisonnalité 20
4.1.4. Risque de pression sur les prix 21
4.1.5. Risque liés aux stocks 21
4.1.6. Risques liés aux fournisseurs 21
4.1.7. Risques liés aux clients 21
4.1.8. Risques liés à l'internationalisation du Groupe 23
4.2. Risques humains 23
4.2.1. Risques liés au départ de personnes clés 23
4.3. Risques de marché 23
4.3.1. Risque de liquidité 23
4.3.2. Risque de taux d'intérêt 23
4.3.3. Risque de taux de change 23
4.3.4. Risque sur actions 24
4.4. Faits exceptionnels et litiges 24
4.5. Risques Juridiques 24
4.5.1 Risques liés à des produits défectueux 24
4.5.2 Droits de propriété intellectuelle 25
4.6. Risques liés à la réglementation et à l'environnement 25
4.7. Assurances et couverture des risques 26

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR 27
5.1. Histoire et évolution de la société 27
5.1.1. Raison sociale, nom commercial et siège social de l'émetteur 27
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur 27
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la Société 27
5.1.4. Forme juridique et législation régissant ses activités (article 1 des statuts) 27
5.1.5. Exercice social (article 26 des statuts) 27
5.1.6. Historique de la Société 27
5.2. Investissements 28
5.2.1. Principaux investissements réalisés durant la période couverte 28
5.2.2. Principaux investissements en cours 28
5.2.3. Politique d'investissements futurs 28

6. APERCU DES ACTIVITES 29
6.1. Présentation de la Société et de ses activités 29
6.1.1. Présentation générale de GROUPE UNIKA 29
6.1.2. Un groupe organisé autour de trois filiales 29
6.1.3. L'offre de produits 31

6.1.3.1. Une offre « Grand public » 31
6.1.3.2. Une offre sur mesure à destination des professionnelles 32
6.2. Présentation des marchés 33
6.3. Evènements exceptionnels 34
6.4. Dépendance à l'égard de brevets ou licences, de contrats ou de nouveaux procédés de fabrication 34
6.5. Positionnement concurrentiel 34

7. ORGANIGRAMME 35
7.1. Description du Groupe 35
7.2. Principales filiales de l'émetteur 35

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS 36
8.1. Propriétés immobilières louées 36
8.2. Question environnementale 36

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT 37
9.1. Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices 2007, 2008 et 2009 37
9.1.1. Evolution du niveau de chiffre d'affaires 37
9.1.2. Charges opérationnelles courantes et résultat d'exploitation 38
9.1.3. Résultat net 38
9.2. Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe 38

10. TRESORERIE ET CAPITAUX 39
10.1. Capitaux propres de l'émetteur 39
10.2. Sources et montants de flux de trésorerie 39
10.2.1. Sources et montants des flux de trésorerie au cours des exercices 2007, 2008 et 2009 sur la base d'une information consolidée 39
10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement 39
10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux 39
10.5. Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements 39

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES 40

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES 40
12.1. Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice 40
12.2. Éléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur 40

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE 40

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE 43
14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs 43
14.2. Profil des administrateurs 43
14.3. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale 44

15. REMUNERATION ET AVANTAGES 45
15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour les deux derniers exercices clos aux administrateurs et dirigeants de la Société 45
15.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers 46
15.3. Participations 46
15.4. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société 46
15.5. Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages 46

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 47
16.1. Direction de la Société 47
16.2. Conventions de services 47
16.3. Comités d'audit et de rémunération 47

16.4. Gouvernement d'entreprise *47*
17. SALARIES 48
17.1. Organigramme Fonctionnel *48*
17.2. Effectifs *48*
17.3. Intéressement des salariés *48*
17.3.1. Contrats d'intéressement et de participation 48
17.3.2. Contrats de Plans d'Epargne d'Entreprise (PEE) / Plan d'Epargne Inter Entreprise (PEI) / Plans d'Epargne pour la Retraite Collectif (PERCO) 48
17.3.3. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux salariés non mandataires sociaux 48
17.3.4. Attribution d'actions gratuites 48
17.3.5. Bons de souscription d'actions et bons de souscription de parts de créateur d'entreprise 48
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 49
18.1. Répartition du capital et des droits de vote *49*
18.2. Droits de vote des principaux actionnaires *49*
18.3. Contrôle de l'émetteur *50*
18.4. Pacte d'actionnaires et actions de concert *50*
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES 51
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR 55
20.1. Informations financières historiques : Comptes annuels consolidés *55*
20.1.1. Comptes annuels consolidés 2007 ..... *55*
20.1.1.1. Compte de résultat *55*
20.1.1.2. Bilan consolidé *56*
20.1.1.3. Tableau de variation des capitaux propres *57*
20.1.1.4. Tableau des flux de trésorerie *58*
20.1.1.5. Annexes aux comptes consolidés *59*
20.1.1.6. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2007 ..... *80*
20.1.2. Comptes annuels consolidés 2008 ..... *83*
20.1.2.1. Compte de résultat *83*
20.1.2.2. Bilan consolidé *84*
20.1.2.3. Tableau de variation des capitaux propres *84*
20.1.2.4. Tableau des flux de trésorerie *85*
20.1.2.5. Annexes aux comptes consolidés *86*
20.1.2.6. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2008 ..... *108*
20.1.3. Comptes annuels consolidés 2009 ..... *110*
20.1.3.1. Compte de résultat consolidé *110*
20.1.3.2. Bilan consolidé *111*
20.1.3.3. Tableau de variation des capitaux propres *112*
20.1.3.4. Tableau des flux de trésorerie *113*
20.1.3.5. Annexes au compte de résultat *114*
20.1.3.6. Note complémentaire aux annexes des comptes consolidés au 31 décembre 2009 *134*
20.1.3.7. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2009 ..... *135*
20.2. Politique de distribution des dividendes *137*
20.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage *137*
20.4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale *137*
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 138
21.1. Capital Social *138*
21.1.1. Capital Social et droits attachés aux actions 138
21.1.2. Actions non représentatives du capital, (nombre et principales caractéristiques) 139
21.1.3. Actions en auto-détention 139
21.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription 139

21.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital; 139
21.1.6. Capital du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option 139
21.1.7. Évolution du capital social depuis la constitution de la Société 140
21.1.8. Marché du titre 140
21.2. Acte constitutif et statuts *140*
21.2.1. Forme (Article 1 des statuts) 140
21.2.2. Objet social (article 3 des statuts) 140
21.2.3. Membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance 141
21.2.4. Modalités de modification des droits des actionnaires 143
21.2.5. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie de valeurs mobilières existantes (articles 9, 12, 27, et 28 des statuts) 143
21.2.6. Assemblées Générales (articles 19, 20, 21, 22 et 23 des statuts) 145
21.2.7. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société 146
21.2.8. Franchissements de seuils (article 11 des statuts) 146
21.2.9. conditions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement, régissant les modifications du capital 147
22. CONTRATS IMPORTANTS 148
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS 148
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 149
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS 150
DEUXIEME PARTIE **151**
1. PERSONNES RESPONSABLES 152
1.1. Dénomination des personnes responsables *152*
1.2. Attestation des personnes responsables *152*
1.2.1. Calendrier indicatif de communication financière 152
1.3. Responsables du contrôle des comptes *152*
1.3.1. Commissaire au compte titulaire 152
1.3.2. Commissaire au compte suppléant 152
2. FACTEURS DE RISQUES DE MARCHE INFLUANT SUR LES VALEURS MOBILIERES 153
3. INFORMATIONS DE BASE 155
3.1. Déclaration sur le fonds de roulement net *155*
3.2. Capitaux propres et endettement *155*
3.3. Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'offre *156*
3.4. Raisons de l'offre et utilisation du produit *156*
4. INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES OFFERTES/ADMISES A LA NEGOCIATION .. 157
4.1. Nature des valeurs mobilières *157*
4.1.1 Nature des BSA offerts et code ISIN *157*
4.1.2 Nature des Actions nouvelles résultant de l'exercice des BSA et code ISIN *157*
4.2. Droit applicable et tribunaux compétents en cas de litige *157*
4.3. Forme et mode d'inscription en compte des titres *157*
4.3.1. Forme et mode d'inscription des BSA *157*
4.3.2. Forme et mode d'inscription des actions nouvelles issues de l'exercice des BSA *158*
4.3.3. Droits attachés aux actions nouvelles issues de l'exercice des BSA *158*
4.3.4. Négociabilité des actions nouvelles issues de l'exercice des BSA *159*
4.4. Monnaie de l'émission *159*
4.5. Droits attachés aux BSA émis et admis sur le Marché Libre de NYSE Euronext *160*
4.5.1. Droits attachés aux BSA *160*
4.5.2. Modalités d'exercice des BSA *160*
4.5.3. Suspension de l'exercice des BSA *160*
4.5.4. Modification de la forme ou de l'objet de la Société *161*
4.5.5. Modification des règles de répartition des bénéfices et amortissement du capital *161*
4.5.6. Maintien des droits des titulaires de BSA *161*

4.5.7. Règlement des rompus ... 163
4.5.8. Information des porteurs de BSA en cas d'ajustement ... 163
4.5.9. Achats par la Société et annulation des BSA ... 163
4.5.10. Représentant de la masse des porteurs de BSA ... 163
4.6. Cadre juridique de l'émission ... 164
4.6.1. Assemblée Générale ayant autorisé l'émission ... 164
4.6.2. Conseil d'Administration ayant décidé l'émission d'Actions nouvelles ... 165
4.7. Date prévue de l'attribution gratuite des BSA ... 165
4.8. Restrictions à la libre négociabilité des valeurs mobilières ... 165
4.9. Règles de retrait ou de rachat obligatoire applicables aux valeurs mobilières ... 165
4.10. Régime fiscal des BSA ... 165
5. CONDITIONS DE L'EMISSION D'ACTIONS NOUVELLES ... 167
5.1. Conditions, calendrier prévisionnel et modalités des demandes de souscription ... 167
5.1.1. Conditions de l'émission ... 167
5.1.2. Montant de l'émission ... 167
5.1.3. Calendrier indicatif ... 167
5.1.4. Révocabilité de l'offre ... 167
5.1.5. Réduction de l'offre ... 167
5.1.6. Montant minimum de souscription ... 167
5.1.7. Délai de rétractation ... 167
5.1.8. Libération et livraison des titres ... 167
5.1.9. Publication des résultats de l'émission ... 168
5.1.10. Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription ... 168
5.2. Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières ... 168
5.2.1. Catégories d'investisseurs potentiels et restrictions de vente ... 168
5.2.2. Intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société, des membres de ses organes d'administration ou de direction, ou de quiconque entendrait prendre une souscription de plus de 5 % ... 168
5.2.3. Information de pré allocation ... 168
5.2.4. Procédure de notification aux souscripteurs ... 168
5.2.5. Dispositif de sur allocation et de rallonge ... 168
5.3. Fixation du prix d'émission des valeurs mobilières ... 168
5.3.1. Prix d'exercice des BSA ... 168
5.3.2. Procédure de publication du prix d'offre ... 169
5.3.3. Restrictions relatives au droit préférentiel de souscription ... 169
5.3.4. Disparité de prix ... 169
5.4. Placement et prise ferme ... 169
5.4.1. Établissement en charge du placement - coordinateur ... 169
5.4.2. Établissement désigné pour recevoir les souscriptions et services Titres ... 169
5.4.3. Garantie ... 169
6. INSCRIPTION A LA NEGOCIATION ET MODALITES DE NEGOCIATION ... 170
6.1. Inscriptions aux négociations ... 170
6.2. Place de cotation ... 170
6.3. Offre concomitante ... 170
6.4. Contrat de Liquidité ... 170
6.5. Stabilisation ... 170
7. DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES ... 171
7.1. Actionnaires cédants ... 171
7.2. Engagements de conservation ... 171
8. DEPENSES LIEES A L'EMISSION ... 172
9. DILUTION RESULTANT DE L'EMISSION ... 173
10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ... 174
10.1. Conseillers ayant un lien avec l'offre ... 174
10.2. Rapports des contrôleurs légaux des comptes ... 174
10.3. Rapports d'experts ... 174
10.4. Informations provenant de tiers ... 174

RESUME DU PROSPECTUS

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-42 du règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

1. Informations concernant GROUPE UNIKA

Aperçu des activités

Créé en 2004, GROUPE UNIKA est un groupe français indépendant qui conçoit, fabrique et distribue aux professionnels du matériel et des produits informatiques et péri-informatiques sous ses marques.
La holding est animatrice d'un groupe de sociétés composé des filiales MGF et Agorus respectivement détenues à 100% et 53%, et Unika Multimédia détenue à 95%.

C'est à travers ces filiales que le Groupe a développé un panel de marque.

MGF : Filiale historique du Groupe, MGF est un distributeur de produits de stockage et périphériques PC. Elle possède les marques Rivertech et Gamium et depuis 2009 la marque w.e.
Aujourd'hui, MGF gère un catalogue actif de plus de 300 références et compte 1.656 clients essentiellement constituées de revendeurs, installateurs de systèmes informatiques pour les TPE et professions indépendantes. Elle compte parmi ses fournisseurs des groupes comme ACER, Philips, Samsung, LG, Microsoft ou Sony. .
M.G.F est également spécialisée dans le développement et la distribution de produits multimédia et de périphériques à destination de la grande distribution alimentaire ou spécialisée.

Agorus : Crée il y a plus de quinze ans, Agorus a été racheté par le Groupe en 2008. La société est référencée nationalement comme partenaire dans le domaine informatique et péri-informatique et est spécialisée dans le traitement des appels d'offre des marchés publics français et européens.
Agorus est indépendant et intègre en propre toutes les compétences de conseil commercial et techniques, des capacités d'imports internationaux, d'assemblage, de développements personnalisés, de logistique, d'assistance afin de maîtriser toutes les contraintes liées à la commande et de pouvoir garantir à ses clients le respect de ses engagements. Agorus permet à ses partenaires d'optimiser l'utilisation de leurs budgets et de leur temps pour un profit maximum, en leur garantissant le meilleur niveau de service informatique.

UNIKA Multimédia : Société novatrice de Groupe UNIKA, Unika Multimédia est un intégrateur de solutions sur mesure pour les distributeurs et les professionnels. Positionnée notamment sur des marchés spécifiques tels que les produits haut de gamme, ou de gestion de la sécurité, la société ne souhaite pas concurrencer sur leur marché les grands opérateurs, et développe le concept du « PC sur mesure » pour les distributeurs et les professionnels.
Unika Multimédia commercialise ses produits sous sa marque « Unika Pro » ciblant respectivement le grand public, les grands comptes et les administrations.

Toutes les marques de GROUPE UNIKA visent à évoluer et se différencier de la concurrence afin de garantir sur le long terme l'équilibre de leur identité.

En 2009, le Groupe a réalisé 95% de son chiffre d'affaires en France métropolitaine et 5% dans les DOM-TOM.

Organigramme juridique à la date du prospectus

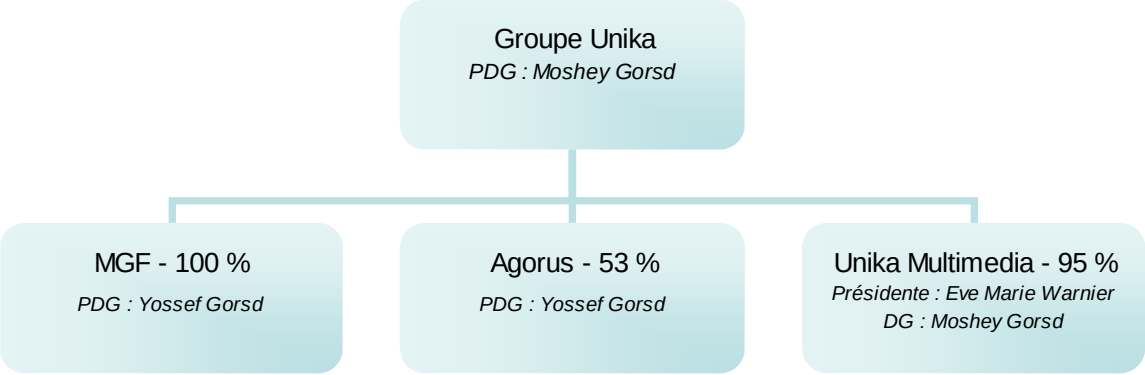

En juillet 2009, LCM, ancienne filiale du Groupe, est dissoute sans liquidation lors d'une opération de Transmission Universelle de Patrimoine. MGF, société confondante, récupère la marque « w.e. ».

Données financières sélectionnées

Les informations financières ci-dessous sont issues des comptes consolidés établis en principes comptables français.

En K€	**31/12/2007** Information financière consolidée *12 mois*	**31/12/2008** Information financière consolidée *12 mois*	**31/12/2009** Information financière consolidée *12 mois*
Chiffre d'affaires	27 339,8	28 676,1	33 204,6
Résultat d'exploitation	645,8	1 220,8	700,7
Marge d'exploitation	*2,4%*	*4,3%*	*2,1%*
Résultat financier	64,2	-276,4	308,4
Résultat Net	576,5	677,0	722,3
Dont résultat part du Groupe	*566,4*	*713,6*	*736,8*
Dont intérêts minoritaires	*10,1*	*-36,6*	*-14,5*
Actif immobilisé	2 245,1	1 964,3	1 785,6
Capitaux Propres	1 456,2	2 287,3	3 005,8
Endettement financier	990,8	945,2	425,2
Trésorerie	1 858,2	1 652,2	2 125,8

Il est précisé que les données du Groupe sur l'ensemble de l'exercice 2009 montrent un niveau de chiffre d'affaires de l'ordre de 33,2M€, pour un résultat d'exploitation d'environ 701K€ et un résultat net de 722,3K€.

Par ailleurs, il est précisé que les données estimées du Groupe sur le premier semestre de l'exercice 2010 montrent un niveau de chiffre d'affaires de l'ordre de 14.167K€, pour une marge brute de 2.195K€, un résultat d'exploitation d'environ 346K€ et un résultat net de 310K€. Ces données sont des données estimées non auditées, elles ont fait l'objet d'un rapport sur des estimations de bénéfice par le contrôleur légal, rapport figurant au Chapitre 13.2 du présent Prospectus.

Capitaux propres et endettement

Situations de l'endettement et des capitaux propres, conformes aux recommandations du CESR, à partir des données financières estimées au 30/06/10 :

Situation des Capitaux Propres et des dettes financières

En milliers d'euros (données consolidées)	
Total des dettes courantes, dont :	**10 538**
- Faisant l'objet de garanties	
- Faisant l'objet de nantissements	
- Sans garanties ni nantissements	
Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes long terme), dont :	**331**
- Faisant l'objet de garanties	
- Faisant l'objet de nantissements	
- Sans garanties ni nantissements	
Capitaux Propres, dont :	**3 006**
- Capital Social	226
- Réserve légale	9
- Autres Réserves	2 771

Situation de l'endettement

	En milliers d'euros (données consolidées)	
A.	Trésorerie	1 827
B.	Instruments équivalents	-
C.	Titres de placement	1 178
D.	**Liquidités (A+B+C)**	**3 005**
E.	Créances financières à court terme	-
F.	Dettes bancaires à court terme	3
G.	Parts à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	-
H.	Autres dettes financières à court terme	-
I.	**Dettes financières à court terme (F+G+H)**	**3**
J.	**Endettement financier net à court terme (I-E-D)**	**3 002**
K.	Emprunts bancaires à plus d'un an	-
L.	Obligations émises	-
M.	Dettes conditionnelles et indirectes	-
N.	Autres emprunts à plus d'un an	-
O.	**Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)**	**-**
P.	**Endettement financier net (J+N)**	**3 002**

Principaux facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à considérer les risques ci-dessous avant de prendre leur décision d'investissement.

1. Les risques liés à l'émission des BSA, décrits au paragraphe 2 de la deuxième partie du présent prospectus, notamment:
   - ✓ **Risque de Liquidité des BSA.** Il n'existe aucune garantie que se développera un marché suffisamment liquide pour les BSA ou que les porteurs seront en mesure de les céder sur le marché.
   - ✓ **Risque lié à la valeur des BSA.** Les prix de marché des BSA dépendront essentiellement du prix de marché de l'action UNIKA et de la durée restant à courir pour l'exercice de ces BSA.
   - ✓ **Risque lié à la modification des caractéristiques des BSA**. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut modifier les modalités des BSA sous réserve de l'autorisation de l'assemblée générale des porteurs de BSA. Toute modification s'imposera alors à l'ensemble des porteurs de BSA.
   - ✓ **Risque lié à la dilution potentielle en cas de non exercice des BSA.** Un actionnaire détenant actuellement 1% du capital, n'exerçant pas les BSA reçus gratuitement, verrait sa part dans le capital final

réduite à 0,71%. De plus, les BSA non exercés à l'issue de la période d'exercice deviendront caducs et perdront toute valeur.

- ✓ **Risque lié à l'incertitude de l'exercice de l'intégralité des BSA.** Si la totalité des BSA n'était pas exercée, l'augmentation de capital résultant de cet exercice ne serait pas intégralement réalisée.

2. Les risques liés à l'activité décrits au chapitre 4 de la première partie du prospectus, notamment:
   - ✓ **Risque lié au développement de nouvelles technologies** qui ne permettrait pas aux produtis proposés de suivre la tendance de marché.
   - ✓ **Risque lié à l'environnement concurrentiel** principalement du à la domination des grands acteurs sur le marché, la diversiété des acteurs sur le marché français et la concurrence étrangère. L'arrivée de nouveaux acteurs entrainerait une pression à la baisse sur les prix.
   - ✓ **Risques liés à l'internationalisation du Groupe** du à un déploiement des activités de la Société à l'international est susceptible de générer des risques et des difficultés nouvelles du fait notamment d'un manque d'expérience de la Société sur un nouveau pays et une barrière à l'entrée sur les prix.
   - ✓ **Risque de saisonnalité.** Environ deux tiers de l'activité du Groupe est généré au deuxième semestre. Des décalages dans les livraisons ou l'approvisionnement pourraient avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.
   - ✓ **Risque lié aux fournisseurs.** Au 31/12/2009, les parts des premiers, cinq et dix premiers fournisseurs représentaient respectivement 29%, 70% et 77% des charges du Groupe.
   - ✓ **Risques de dépendance aux clients.** Au 31/12/2009, les parts des premiers, cinq et dix premier clients représentaient respectivement 7%, 29% et 40% du chiffre d'affaires du Groupe. La perte de l'un d'entre eux pourrait avoir un effet négatif significativement défavorable sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

     En termes de secteur d'activité, les clients du Groupe proviennent essentiellement des secteurs de la grande distribution, de l'informatique et de la vente sur Internet. Au 31/12/2009, les clients impliqués dans ces secteurs ont généré respectivement 40%, 30%, et 10% du chiffre d'affaires du Groupe. Il existe donc un risque de voir l'un de ces secteurs d'activité en difficulté diminuer ainsi ses investissements en informatique.

Évolutions financières récentes et perspectives

Chiffre d'affaires

Pour l'exercice 2007, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 27,3 millions d'euros.
Pour l'exercice 2008, le Groupe UNIKA a réalisé un chiffre d'affaires de 28,7 millions d'euros en hausse de 4,9% par rapport à 2007.
Pour l'exercice 2009, Groupe UNIKA a réalisé un chiffre d'affaires de 33,2 millions d'euros en hausse de 15,7% par rapport à l'exercice 2008.
Par ailleurs, le chiffre d'affaires du Groupe estimé au 30 juin 2010 s'établit à 14 167 K€.

Résultats

Pour l'exercice 2007, le Groupe a réalisé un résultat net de 566,5 milliers d'euros.
Pour l'exercice 2008, le Groupe UNIKA a réalisé un résultat net de 713,6 milliers d'euros en hausse de 26% par rapport à 2007.
Pour l'exercice 2009, Groupe UNIKA a réalisé un résultat net de 736,8 milliers d'euros en hausse de 3 ,25% par rapport à l'exercice 2008.
Par ailleurs, le résultat estimé du Groupe au 30 juin 2010 s'établit à 310 K€.

Déclaration sur le fonds de roulement

Le Groupe UNIKA atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement consolidé net du Groupe est suffisant hors l'augmentation de capital de la présente opération au regard de ses obligations actuelles au cours des douze prochains mois.

Politique en matière de distribution de dividendes

La Société n'a pas distribué de dividendes sur les trois derniers exercices.

Opérations avec des apparentées

Début 2006, le Groupe Unika a souhaité se diversifier en ajoutant une activité « Immobilier » aux activités préexistantes. Les sociétés Groupe Unika, MGF et LCM (filiales du Groupe Unika) ont alors investi en tant qu'associés

fondateurs dans la SCI Solaris. Un montant total de 769 440 euros, versé sous forme d'apports en comptes courants, a permis l'acquisition de biens immobiliers.

En décembre 2006, la direction du Groupe a finalement souhaité recentrer ses activités dans l'électronique grand public.

Les parts de la SCI Solaris, détenues par les différentes sociétés du Groupe, ont donc été cédées à la société Foch Partners faisant l'objet d'un crédit vendeur, à hauteur des comptes courants d'associés à l'identique soit 769 440 euros.

Cette cession étant intervenue moins d'un an après l'investissement dans la SCI, il n'y a pas eu lieu de réaliser une expertise indépendante.

Au 12 mai 2010, Foch Partenaire, détenu à 100% par Foch Partenaire Luxembourg, détenu lui-même à 100% par M. Yaacov Gorsd, reste à devoir à Groupe Unika, un montant de 288.490,32 euros en principal et de 41 380,31 euros au titre des intérêts capitalisés.

2. Informations concernant l'opération

Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit de l'émission

L'opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions aux actionnaires poursuit divers objectifs :

- fidéliser les actionnaires existants à travers la réalisation d'une opération d'attribution gratuite d'un produit qui sera valorisé par le marché et dont l'exercice reste totalement optionnel pour le porteur

- permettre à UNIKA de lever des fonds à terme dans de bonnes conditions lors de l'exercice des bons de souscription d'actions

UNIKA tient à préciser que les levées de fonds potentielles ne sont pas indispensables à son développement futur. Ainsi, l'exercice ou le non exercice de ces bons n'auront aucune incidence sur la stratégie opérationnelle du Groupe.

Caractéristiques des bons de souscription d'actions attribués gratuitement aux actionnaires

Nombre de BSA à émettre et quotité d'attribution	2.259.430 BSA, attribués gratuitement le 27/09/2010, sur la base des positions en EuroClear France au 24/09/2010, à raison d'un (1) BSA par action UNIKA détenue.
Cotation des BSA	Les BSA font l'objet d'une demande d'inscription sur le Marché Libre de NYSE - Euronext. Leur cotation est prévue à partir du 27/09/2010 sous le numéro de code ISIN FR0010945444.
Parité d'exercice des BSA	Sous réserve du paragraphe relatif à la préservation des droits des porteurs de bons, 5 bons permettront de souscrire 2 actions nouvelles UNIKA. L'exercice de l'intégralité des BSA émis donnerait lieu à la création de 903.772 actions nouvelles UNIKA, ces actions nouvelles représenteraient alors 28,6% du capital social.
Prix d'exercice des BSA	3€ par action, soit une prime de 93,5% par rapport au cours de 1,55€, représentatif du cours moyen pondéré des volumes d'échanges enregistrés au cours des 20 derniers jours de bourse.
Produit brut en cas d'exercice de la totalité des BSA	2.711.316 €.
Période d'exercice BSA	Les titulaires des BSA pourront les exercer et ainsi obtenir des actions UNIKA à compter du 27/09/2010 et jusqu'au 10/06/2011 inclus. Les BSA qui n'auront pas été exercés au plus tard le 10/06/2011 deviendront caducs et perdront toute valeur.
Date de jouissance des actions	Les actions nouvelles souscrites sur exercice des BSA seront

souscrites sur exercice des BSA	assimilées aux actions anciennes dès leur création et donneront droit à l'intégralité de toute distribution de dividende décidée à compter de cette date (jouissance courante).
Cotation des actions souscrites sur exercice des BSA	Les actions nouvelles issues de l'exercice des BSA feront l'objet de demandes périodiques d'inscription aux négociations sur le Marché Libre de NYSE Euronext et seront négociables sur la même ligne que les actions anciennes existantes.
Modification des modalités des BSA	Les modalités des BSA peuvent être modifiées sous réserve de l'autorisation de l'assemblée générale des porteurs de BSA statuant à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les porteurs de BSA présents ou représentés. Toutes modifications du contrat d'émission susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des BSA (prorogation de la période d'exercice, modification du prix d'exercice, de la parité d'exercice, etc.) donneront lieu à l'établissement d'un rapport d'expertise sur les conséquences de cette modification et, notamment, sur le montant de l'avantage en résultant pour les porteurs de BSA qui sera soumis à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, étant précisé que les modalités de vote seront conformes aux recommandations de l'AMF alors en vigueur. Toute modification ainsi approuvée s'imposera à l'ensemble des porteurs de BSA.

Appréciation de la valeur théorique des BSA attribués gratuitement

Les paramètres et hypothèses suivants ont été retenus pour la valorisation du bon suivant le modèle de Black& Scholes :
- Cours de référence : 1,55€ – le 21/09/2010 à la clôture
- Prix d'exercice des BSA: 3€
- Dividende net : 0€
- Taux d'intérêt 1 an sans risque : 1,427%

L'utilisation du modèle de Black & Scholes conduit, en fonction de la volatilité retenue, aux valeurs théoriques indicatives suivantes :

Volatilité retenue	102,57%	112,57%	122,57%	132,57%	142,57%
Valeur théorique d'1 BSA avec parité	0,10 €	0,12 €	0,14 €	0,16 €	0,18 €

A titre indicatif, la volatilité historique de l'action UNIKA s'élève à 97,64% sur une période de 3 mois et à 122,57% sur une période d'un an – source Fininfo le 21/09/2010.

3. Dilution et répartition du capital

Répartition du capital et des droits de vote à la date du prospectus

Actionnaires	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Moshey GORSD	1 491 385	66,0%	2 708 198	71,5%
Foch Partenaire	20 201	0,9%	20 201	0,5%
Yossef GORSD	352 198	15,6%	664 975	17,6%
MGF	-	-	-	-
Yaacov GORSD	1	0,0%	1	0,0%
Famille GORSD	**1 863 785**	**82,5%**	**3 393 375**	**89,6%**
Tsvi AMROUSSI	1	0,0%	1	0,0%
Jean-François GUILLET	1	0,0%	1	0,0%
Eve Marie WARNIER	1	0,0%	1	0,0%
Flottant	395 642	17,5%	395 642	10,4%
TOTAL	**2 259 430**	**100,0%**	**3 789 020**	**100,0%**

Il convient de noter que Foch Partenaire, est une holding financière détenue à 100% par la holding Foch Partenaire Luxembourg, elle-même détenue à 100% par Monsieur Yaacov Gorsd.
Par ailleurs, MGF, est comme indiqué au chapitre 7 du présent prospectus, détenu à 100% par Groupe Unika.

Evolution de la répartition du capital

Actionnaires	Septembre 2007		Juin 2009		Mars 2010		Septembre 2010	
	Nombre de titres	% détention	Nombre de titres	% détention	Nombre de titres	% détention	Nombre de titres	% détention
Moshey GORSD	1 316 813	58,3%	1 364 396	60,4%	1 364 396	60,4%	1 491 385	66,0%
Foch Partenaire	418 835	18,5%	3 001	0,1%	20 201	0,9%	20 201	0,9%
Yossef GORSD	314 203	13,9%	314 403	13,9%	314 203	13,9%	352 198	15,6%
Luc FRANCOIS	209 575	9,3%	141 792	6,3%	68 792	3,0%	-	-
Yaacov GORSD	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%
Tsvi AMROUSSI	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%
Jean-François GUILLET	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%
Eve Marie WARNIER	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%
MGF	-	-	-	-	75 991	3,4%	-	-
Flottant*	-	-	435 834	19,3%	415 843	18,4%	395 642	17,5%
TOTAL	**2 259 430**	**100%**	**2 259 430**	**100%**	**2 259 430**	**100%**	**2 259 430**	**100%**

** Dont titres détenus au porteur et non identifiables*

Commissaires aux comptes

Titulaire : PRICE WATERHOUSE COOPERS AUDIT représenté par Monsieur Vincent GAIDE, 63 rue De Villiers 92200 Neuilly Sur Seine

Suppléant : Monsieur Yves NICOLAS, 63 rue De Villiers – 92200 Neuilly Sur Seine

Engagements des principaux actionnaires

Monsieur Moshey GORSD, actionnaire de référence du Groupe, ainsi que tous les actionnaires détenant une participation supérieure à 5%, indiquent qu'ils n'ont pas l'intention d'exercer les BSA reçus dans le cadre de cette opération. Ils envisagent la cession de ces BSA sur le marché ou auprès d'investisseurs institutionnels qui pourraient manifester leur intérêt à intégrer le capital de la Société, durant la période d'exerçabilité de ces bons. Dans ce dernier cas, les caractéristiques de cession des bons seront déterminées entre les parties et seront cédés au prix du marché au moment de la cession.

Dilution

Un actionnaire de UNIKA détenant actuellement 1% du capital social, soit 22.594 actions, et n'exerçant pas les BSA reçus gratuitement dans le cadre de la présente opération, verrait sa part dans le capital final être réduite à 0,71%.

4. Modalités pratiques

Calendrier indicatif

13/09/2010	Décision du Conseil d'Administration
22/09/2010	Visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur le prospectus
23/09/2010	Communiqué annonçant l'opération d'attribution de BSA
	Publication par Euronext Paris de l'avis relatif à l'émission et à l'inscription des BSA
27/09/2010	Emission et attribution gratuite aux actionnaires des BSA sur la base des positions en EuroClear France au 24/09/2010
	Ouverture des négociations sur le Marché Libre de NYSE-Euronext des BSA
	Ouverture des négociations sur le Marché Libre de NYSE-Euronext des actions UNIKA ex-droit à l'attribution de BSA
	Ouverture de la période d'exercice des BSA
10/06/2011	Clôture de la période d'exercice des BSA

Intermédiaires financiers

Euroland Finance	Prestataire de Service d'Investissement
CACEIS Corporate Trust	Service Titres

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de GROUPE UNIKA, auprès des intermédiaires financiers mentionnés ci-dessus, ainsi que sur les sites Internet de l'AMF (http://www.amf-france.org) et de GROUPE UNIKA (www.unika.com).

PREMIERE PARTIE

1. PERSONNES RESPONSABLES

Dans le présent document, l'expression «GROUPE UNIKA» ou la « Société » ou le « Groupe » désigne la société GROUPE UNIKA et/ou ses filiales.

1.1. Personne responsable du document d'information

Monsieur Moshey GORSD
Président Directeur Général

Adresse : 3 Avenue Hoche Hall 3 75008 PARIS
Tel : +331 60 95 05 12
Fax : +331 60 95 05 11

1.2. Attestation des personnes responsables

1.2.1. Attestation du responsable du document d'information

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Prospectus.

Les informations financières consolidées relatives aux exercices clos le 31/12/07 et le 31/12/08 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux chapitres 20.1.1.6 et 20.1.2.6 du présent prospectus, qui contiennent des observations.

Les informations financières consolidées estimées relatives au premier semestre de l'exercice 2010 présentées au chapitre 13 de la première partie du présent Prospectus ont fait l'objet d'un rapport sur des estimations de bénéfice par le contrôleur légal, rapport figurant au paragraphe 13.2 de la première partie du présent document, rapport ne contenant aucune observation».

Fait à Paris, le 22 septembre 2010

Monsieur Moshey GORSD

Président Directeur Général Groupe Unika

1.2.2. Attestation du Listing Sponsor – Prestataire de Services d'Investissement

EuroLand Finance, Prestataire de Services d'Investissement, confirme avoir effectué, en vue des opérations d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions de la Société GROUPE UNIKA, les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme de la vérification des documents produits par GROUPE UNIKA ainsi que d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel de la société, conformément au code professionnel élaboré conjointement par la Fédération Française de Banques et l'Association Française des Entreprises d'Investissement et au schéma type de NYSE Euronext pour le Marché Libre.

EuroLand Finance atteste, conformément à l'article 212-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et aux règles du Marché Libre, que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du Prospectus aucune inexactitude ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement.

Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par GROUPE UNIKA et/ou son commissaire aux comptes à EuroLand Finance, cette dernière les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation d'EuroLand Finance de souscrire aux titres de GROUPE UNIKA, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par la société ou le commissaire aux comptes.

Fait à Paris, le 22 septembre 2010

EuroLand Finance
Prestataire de Services d'Investissement

Monsieur Marc FIORENTINO
Président

2. CONTROLEURS DES COMPTES

2.1. Commissaire aux comptes titulaire

Monsieur Vincent GAIDE
PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue De Villiers – 92200 Neuilly Sur Seine

Date de début du premier mandat : 20 février 2007
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2009.

PricewaterhouseCoopers Audit est membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

2.2. Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Yves NICOLAS
63 rue De Villiers – 92200 Neuilly Sur Seine

Date de début du premier mandat : 20 février 2007
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2009.

Les mandats de PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire et de monsieur NICOLAS Yves, Commissaire aux comptes suppléant, ont été renouvelés dans leurs fonctions, par l'assemblée générale mixte du 24 mai 2010, pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2015.

2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Néant.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les informations financières résumées du Groupe et figurant ci-dessous sont issues :

- Des comptes consolidés GROUPE UNIKA au titre des exercices 2007, 2008 et 2009 sur 12 mois clos au 31 décembre de chaque année, établis en principes comptables français.

En K€	**31/12/2007** Information financière consolidée *12 mois*	**31/12/2008** Information financière consolidée *12 mois*	**31/12/2009** Information financière consolidée *12 mois*
Chiffre d'affaires	27 339,8	28 676,1	33 204,6
Résultat d'exploitation	645,8	1 220,8	700,7
Marge d'exploitation	*2,4%*	*4,3%*	*2,1%*
Résultat financier	64,2	-276,4	308,4
Résultat Net	576,5	677,0	722,3
Dont résultat part du Groupe	*566,4*	*713,6*	*736,8*
Dont intérêts minoritaires	*10,1*	*-36,6*	*-14,5*
Actif immobilisé	2 245,1	1 964,3	1 785,6
Capitaux Propres	1 456,2	2 287,3	3 005,8
Endettement financier	990,8	945,2	425,2
Trésorerie	1 858,2	1 652,2	2 125,8

L'activité de GROUPE UNIKA affiche durant la période d'observation une progression de plus de 21,4% (consolidés 2007-2009). Cette évolution a été portée, à l'échelle du Groupe entre autre, par le développement de nouvelles offres et l'acquisition de filiales expertes sur des prestations complémentaires et le développement de partenariats de qualité.

Une analyse plus détaillée de ces évolutions est présentée aux chapitres 9 et 10 de la première partie du présent document.

Par ailleurs, il est précisé que les données estimées du Groupe sur le premier semestre de l'exercice 2010 montrent un niveau de chiffre d'affaires de l'ordre de 14 167 K€, pour une marge brute de 2 195 K€, un résultat d'exploitation d'environ 346 K€ et un résultat net de 310 K€. Ces données sont des données estimées non auditées, elles ont fait l'objet d'un rapport sur des estimations de bénéfice par le contrôleur légal, rapport figurant au Chapitre 13.2 du présent Prospectus.

4. FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent prospectus, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société a procédé à une revue de ses risques et elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'ensemble des données relatives à la répartition du chiffre d'affaires de GROUPE UNIKA, au sein du présent chapitre, sont des données consolidées.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

4.1. Risques liés à l'activité de la Société

4.1.1. Risques liés à l'évolution du marché

- Risque lié au développement de nouvelles technologies

L'activité de la Société consiste à proposer et intégrer chez ses clients, des solutions dont les composants logiciels et matériels sont à la pointe en termes d'évolutions technologiques. En effet, afin de fidéliser sa clientèle mais également de la développer, la Société doit assurer en permanence une qualité irréprochable des produits qu'elle commercialise, de ses prestations, enrichir et adapter son offre produits.

Il existe donc pour Groupe UNIKA un risque d'obsolescence d'un point de vue technologique des produits et des compétences proposés.

Toutefois, Groupe UNIKA a su, depuis sa création, anticiper ces évolutions et les intégrer à son modèle économique, notamment grâce aux partenariats conclus avec les éditeurs de logiciels. La Société est en veille permanente pour identifier les nouvelles tendances de la demande ainsi que les évolutions technologiques. Groupe UNIKA offre donc des prestations différenciantes tout en étant en phase avec le marché et en bénéficiant de l'accélérateur lié aux technologies nouvelles.

4.1.2. Risques liés à la concurrence

Les marchés sur lesquels intervient la société sont très concurrentiels. Grâce à son positionnement spécifique et son savoir-faire, la Société pense être en mesure d'occuper une place d'acteur de niche de référence de ce secteur.

Divers acteurs déjà présents sur ce secteur d'activité, ou de nouveaux entrants, disposant de ressources plus importantes notamment dans les domaine techniques, financiers et commerciaux pourraient rendre plus difficile le développement de la Société en particulier en adoptant une stratégie commerciale plus agressive ou innovante. Des acquisitions ou d'autres opérations stratégiques menées par ses concurrents pourraient également affaiblir la position de la Société vis-à-vis de la concurrence. Une consolidation de l'industrie pourrait affaiblir la position de la Société et avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

4.1.3. Risques de saisonnalité

Comme tout le secteur des produits électroniques/informatiques grand public, l'activité de la Société est soumise à des fluctuations saisonnières. En effet sur l'exercice 2009, un tiers de l'activité est généré sur une période courte entre le 15 août et le 15 décembre. Cela nécessite une bonne planification, entraîne des pointes de trésorerie et rend plus difficile la visibilité sur les résultats dans les trois derniers mois de l'exercice.

Des décalages dans les livraisons, l'approvisionnement ou la prise de commande pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

Cependant, si la part du chiffre d'affaires du quatrième trimestre a représenté 32% de l'activité globale en 2009, ce poids a nettement diminué, il représentait 60% au titre de l'exercice 2006.
Le risque de saisonnalité parait donc maitrisé.

Répartition du CA 2009 par trimestre			
Trimestre 1	**Trimestre 2**	**Trimestre 3**	**Trimestre 4**
24%	15%	29%	32%

4.1.4. Risque de pression sur les prix

Compte tenu d'une baisse de l'indice de consommation en France depuis 2007, les grandes enseignes multiplient les campagnes agressives et les ventes flash sur Internet.
Le poids de la grande distribution étant important dans le chiffre d'affaires de la Société une guerre des prix pourrait affecter la marge commerciale de la Société.

4.1.5. Risque liés aux stocks

Les produits en stock au 31 décembre 2009 représentent, sur la base du prix de vente, environ 1 mois de chiffre d'affaires moyen annuel.

Les stocks sont entreposés dans les entrepôts de la société situés en banlieue parisienne. Les risques de destruction, détérioration et vols des produits en stock font l'objet d'une assurance souscrite par la Société (cf. paragraphe Assurances et couverture des risques).

4.1.6. Risques liés aux fournisseurs

Le tableau ci-dessous récapitule la part des principaux fournisseurs de la Société sur les exercices 2008 et 2009 :

	2009	**2008**
Part du premier fournisseur	29%	26,7%
Part des 5 premiers fournisseurs	70%	72,8%
Part des 10 premiers fournisseurs	77%	80,8%

Compte tenu de la nature des achats et du nombre important de fournisseurs existants sur le marché, la défaillance de l'un d'entre eux ne serait pas susceptible d'affecter sévèrement l'activité de la Société.

La Société estime ne pas être exposée au risque de dépendance à l'égard de l'un de ses fournisseurs. Toutefois, une évolution défavorable des relations commerciales de la Société avec l'un des ses principaux fournisseurs pourrait avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les résultats de la Société ou son développement.

4.1.7. Risques liés aux clients

- Risque de solvabilité

GROUPE UNIKA, comme toute société commerciale, est exposé à un risque d'impayé de ses factures clients. Toutefois, compte tenu de la diversité et de la qualité de ses clients, ces risques de solvabilité et de défaut de paiement se trouvent réduits. En effet, au 31 décmebre 2009, les clients grands comptes représentent plus de 90% du chiffre d'affaires de la Société, lui offrant de ce fait une sécurité en termes de règlement. Par ailleurs, le Groupe dispose d'une société « Assurance Crédit » lui permettant de suivre les chiffres d'affaires de ses clients en cours. Par conséquent, grâce à la composition de son portefeuille clients, le risque de solvabilité est pour GROUPE UNIKA, quasi nul. A titre d'illustration, le Groupe UNIKA n'a pas jugé utile de provisionner de somme contre le risque de non paiment sur l'exercice 2009.

- Risque de dépendance aux premiers clients

Les produits de Groupe UNIKA, destinés au grand public, sont vendus au travers d'un circuit de distribution qui pourrait se segmenter ainsi :

- les Grandes Surfaces Spécialisées (exemple : FNAC, Surcouf, Boulanger)
- les Grandes et Moyennes Surfaces (exemple : Carrefour…);
- les revendeurs :
- les indépendants et les Sites d'e-commerce spécialisés ou généralistes (exemple : Rue du Commerce, Grosbill Micro, etc…)

Ainsi, le Groupe dispose majoritairement d'une clientèle de grands comptes. Pour la Société, ce type de clients peut à la fois représenter un chiffre d'affaires récurrent mais également une part importante des résultats de l'année.

Cependant, la Société ne peut exclure qu'à l'avenir, tout ou partie de ses clients décident de transférer à un concurrent de la Société tout ou partie du volume d'affaires actuellement réalisé avec la Société. Une telle situation pourrait avoir un effet négatif significativement défavorable sur l'activité de la Société, sa situation financière et ses résultats.

Cependant, il convient de préciser que le poids relatif des dix premiers clients a très significativement diminué entre 2008 et 2009, alors que leur chiffre d'affaires en valeur absolue n'a que légèrement baissé sur la période.
Il s'agit donc entre GROUPE UNIKA et ces premiers clients d'une relation de stabilité et de récurrence établie depuis sept ans.

Ainsi, les parts de chiffre d'affaires de GROUPE UNIKA réalisés auprès de ses plus gros clients sur les trois derniers exercices, s'établissent comme suit :

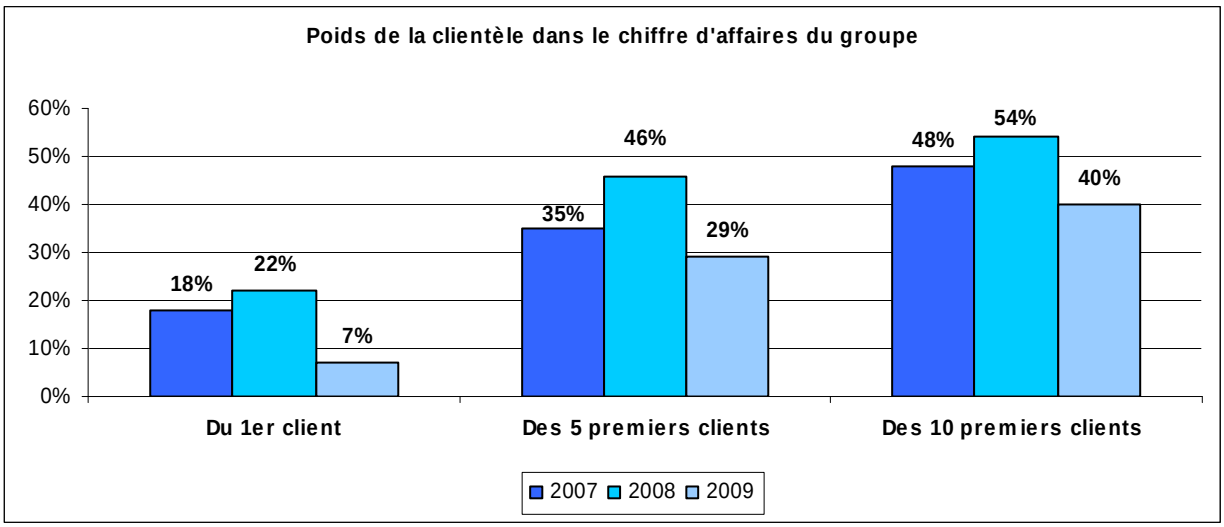

- Risque de dépendance en termes de secteur d'activité

Les clients de GROUPE UNIKA proviennent essentiellement des secteurs de la grande distribution, de l'informatique et de la vente sur Internet. Au titre de l'exercice 2009, les clients impliqués dans ces secteurs d'activité ont généré respectivement 40 %, 30 %, et 10 % du chiffre d'affaires du Groupe. Ainsi, il existe un risque pour GROUPE UNIKA, de voir l'un ou l'autre de ces secteurs d'activité en difficulté et diminuer dans le même temps leurs investissements en projets informatiques.

Secteurs	2008	2009
Grande Distribution	50%	40%
Sociétés du secteur informatique	20%	30%
Magasins multi-spécialisés (dans tous les domaines)	18%	20%
E-Tailers	12%	10%

Cependant, avec un portefeuille de 1 656 clients diversifiés, la Société considère ce risque comme faible et ne pas dépendre des aléas conjoncturels de tel ou tel secteur d'activités.

- Risque lié aux modalités de paiement

Le délai de recouvrement des factures clients, en moyenne de 30 jours, peut constituer un risque de gestion de trésorerie pour GROUPE UNIKA. Il s'agit donc pour la Société de gérer la hausse du besoin en fonds de roulement suite à l'augmentation des créances clients accompagnant la hausse de l'activité, mais aussi de faire en sorte que les conditions de celui-ci n'évoluent pas négativement.

D'une part, la Société n'a pas recours à l'affacturage.

D'autre part, la Société contrôle au mieux le recouvrement des créances restant en interne, reste ferme en termes de négociation quant aux augmentations des délais de règlement souhaités par les clients, mais conserve également, auprès des sous-traitants auxquels elle a recours, des modalités de paiement optimales pour sa gestion de trésorerie.

4.1.8. Risques liés à l'internationalisation du Groupe

Le déploiement des activités de la Société à l'international est susceptible de générer des risques et des difficultés nouvelles du fait notamment :

- d'un manque d'expérience de la Société dans ce domaine,
- d'incidences fiscales éventuellement défavorables,
- de restrictions quantitatives et tarifaires des opérations d'import-export et de réglementations et pratiques protectionnistes favorisant les entreprises locales dans certains pays,
- d'un allongement éventuel des délais de paiement dans le cas de ventes réalisées dans certains pays étrangers,
- de législations et réglementations applicables aux produits de la Société plus contraignantes,
- d'une protection limitée en termes de propriété intellectuelle dans certains pays,
- de l'instabilité politique dans certains pays dans lesquels la Société pourrait exercer son activité.

Ces facteurs pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats de la Société ou son développement.

4.2. Risques humains

4.2.1. Risques liés au départ de personnes clés

GROUPE UNIKA dispose d'une organisation et des savoir-faire nécessaires au développement de ses activités (Direction R&D, Direction Marketing et Commerciale, Responsable approvisionnement, Responsable Administratif et Financier).

Le succès de la Société repose en grande partie sur la qualité et l'implication de son management et de l'équipe constituée depuis la création de la Société.

Le départ d'un ou plusieurs collaborateurs clés ou d'un dirigeant pourrait avoir un effet négatif non négligeable sur la stratégie, les résultats et la situation financière de la Société.

Toutefois, la Société considère qu'une grande partie des fonctions assumées par les cadres dirigeants et collaborateurs clés pourraient être effectuées par d'autres collaborateurs, le cas échéant, après une période d'adaptation et/ou de formation.

Il est précisé que les principaux dirigeants du Groupe, sont actionnaires de la Société, gage de leur engagement pour accompagner la croissance de la Société à moyen terme.

En outre, la Société, dès lors qu'elle sera dotée de moyens financiers complémentaires, prévoit de renforcer ses équipes pour réduire son risque de dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés.

4.3. Risques de marché

4.3.1. Risque de liquidité

La Société a toujours autofinancé sa croissance sans avoir recours au financement long terme.

Dans le cadre de la reprise de certains éléments du fonds de commerce le la Société UNIKA COMPUTER, la Société est venue aux droits de cette dernière dans le contrat de Crédit bail immobilier portant sur les locaux de bureaux et d'activité situés à Croissy Beaubourg pour un montant au 31 décembre 2009 de 416 K€.

Ainsi, à la date du présent prospectus, la Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

4.3.2. Risque de taux d'intérêt

Non applicable

4.3.3. Risque de taux de change

La Société réalise 30 % de ses achats en dollars américains (approvisionnement en Asie) alors que la quasi-totalité de ses ventes est actuellement facturée en euros. La Société est donc exposée aux fluctuations du cours du dollar américain par rapport à l'euro.

La Société a donc mis en place un mécanisme de couverture, via le change à terme : elle bénéficie d'encours auprès des banques, pour un emprunt de devises pouvant s'élever à 2 millions de dollars à terme.

L'exposition au risque de taux de change est résumée dans le tableau ci-après :

En unité monétaire Au 31/12/2009	Actif	Passif	Egagements en devises	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
USD	885 463	986 628	0	-101 164	0	-101 164

Ainsi, sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2009, et sur la base d'une d'un taux de conversion EUR/USD au 31/12/2009 de 0,694155, la position nette en après couverture en euros est de -70 224 €.

L'hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 cent d'euros par rapport à l'USD Dollar aurait eu un impact défavorable de 702 euros.

4.3.4. Risque sur actions

La gestion de la trésorerie de la Société est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible de la Société est placée auprès d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire, en actions du CAC40.

4.4. Faits exceptionnels et litiges

Le 27 septembre 2007, la société Unika Multimédia a déposé une demande auprès de l'INPI pour obtenir l'enregistrement de la marque semi figurative UNIKA UNIKA.
La société France Telecom, titulaire de la marque semi figurative unik unik déposée le 13 avril 2004 a formé opposition a l'enregistrement de cette marque.

Par une décision du 27 août 20087, le directeur de l'INPI a fait droit a cette opposition.

Le 15 septembre 2008, Unika Multimédia a fait assigner France Telecom devant la 3 ième Chambre – 4ième Section du TGI de Paris, pour voir constater la nullité de la marque unik unik en raison de l'existence de droits antérieurs. Elle sollicite une indemnité de 5 000€ sur le fondement de l'article 700 du Code de procédure civile.

Lors de son jugement du 27 mai 2010, le Tribunal de Grande Instance de Paris a rejeté les demandes de la société Unika multimédia tendant à voir obtenir l'annulation de la marque française unik unik de la société France Telecom ; a rejeté la demande en dommages intérêts de la société Unika Multimédia contre la société France Telecom, et considéré que le dépôt du 27 décembre 2007 de la marque française semi figurative UNIKA UNIKA constitue un acte de contrefaçon de la marque unik unik de la société France Telecom.

La société Unika Multimédia a été condamnée à payer à la société France Telecom la somme d'un euro à titre de dommages intérêts, et de 5 000 €, sur le fondement de l'article 700 du Code de procédure civile,

Ce litige concernant la marque UNIKA UNIKA n'a pas de conséquences sur l'activité opérationnelle de la société dans la mesure où aucun des ces produits n'est disribué sous cette marque.

Par ailleurs, la filiale du Groupe, MGF est actuellement en litige prudhommal avec l'un de ses anciens collaborateurs, pour l'avoir licencié sans autorisation préalable d'un inspecteur du travail, alors qu'il était salarié protégé. Le montant de 28K€ a été provisionné dans les comptes de la filiale au titre des exercices clos au 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

4.5. Risques Juridiques

4.5.1 Risques liés à des produits défectueux

Les produits complexes que la Société commercialise pourraient présenter des vices de fabrication ou de fonctionnement. Des défaillances ou des erreurs graves affectant les produits de la Société pourraient se traduire par des pertes de chiffre d'affaires ou des retards dans l'acceptation d'un produit par le marché, et porter atteinte à la

réputation du Groupe, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.5.2 Droits de propriété intellectuelle

La Société est propriétaire des marques semi-figuratives déposées à l'INPI au travers de ses trois filiales :

Marques / Nom de domaine	Pays	Propriétaire	Date du dépôt	Échéance	Classes
Marques					
UNIKA	France	UNIKA MULTIMEDIA	28-déc.-07	28-déc.-17	
UNIKA ENTREPRISE	France	UNIKA MULTIMEDIA			9,35,42
H MULTICAV	France	UNIKA MULTIMEDIA			9,37,42
UNIKA FLEX	France	UNIKA MULTIMEDIA			9,35,42
AMANIA	France	UNIKA MULTIMEDIA			9,35,42
MISTRAL	France	UNIKA MULTIMEDIA			
COMPUPRO	France	UNIKA MULTIMEDIA			9,35,42
HARMONIC	France	UNIKA MULTIMEDIA			9,35,42
AXELINE	France	UNIKA MULTIMEDIA			9,16,42
RIVERTECH	France	M.G.F	06/04/2004		9,38,42
WE DIGITAL	France	M.G.F			
GAMIUM	France	M.G.F			
SOLEDADE	France	M.G.F	31/07/2007		9,28,38
NEW PARADOX	France	M.G.F	31/07/2007		9,28,38
TANYA	France	M.G.F			9,35
ACHETERNET	France	M.G.F			9,38,42
DFRNCE	France	M.G.F	28/07/2008		9,28,38
10signs	France	M.G.F	13/05/2008		9,16,38,42
WE	France	LCM	8-avr.-08		9,28,38
WE DIGITAL	France	LCM			9,28,38

Bien que la Société ait pris toutes les mesures raisonnables à sa disposition pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et s'assurer qu'elle ne contrevient pas à ceux de tiers, elle ne peut pas garantir la totale efficacité de la protection offerte par les dépôts qu'elle a effectué en France ni l'absence de risque de recours de la part de tiers.

Des tiers pourraient contrefaire ou imiter la marque, logo et nom de domaine de la Société ou exercer une concurrence déloyale en utilisant sa renommée. La Société ne peut être certaine qu'elle sera en mesure d'obtenir la même protection qu'en France de ses droits de propriété intellectuelle dans les pays qui pourraient constituer des marchés cibles de ses activités.

Par ailleurs, il peut exister des marques ou d'autres droits de propriété intellectuelle antérieurs détenus par des tiers, phonétiquement, visuellement ou intellectuellement identiques ou similaires aux signes déposés par la Société. Leur titulaire pourrait en conséquence agir sur le fondement de ses droits antérieurs en nullité desdites marques déposées par la Société

La Société ne peut exclure que le recours à des actions judiciaires s'avère nécessaire dans le futur afin de faire respecter ou défendre ses droits de propriété intellectuelle.

Par ailleurs, il convient de noter qu'aucune marque n'est déposée pour le compte de la filiale Agorus.

4.6. Risques liés à la réglementation et à l'environnement

Risques liés à la non-conformité des produits aux normes fixées par la Réglementation
Les produits de la Société doivent être conformes aux normes de certification destinées à garantir la sécurité de l'utilisateur (CE), ainsi qu'aux normes réglementaires en vigueur dans tous les pays dans lesquels s'étend son activité. Tous les produits commercialisés par la Société sont conformes à la norme CE.

Risques liés l'application des règles relatives à la composition et à l'élimination des déchets provenant des produits de la Société
Le Décret français n°2005-829, en date du 20 juillet 2005, relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets provenant de ces équipements transpose dans la législation française les Directives européennes :

Directive européenne 2002/96/CE du 27 janvier 2003
Cette directive (Directive DEEE) relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques, parue au JOCE du 13 février 2003, amendée en date du 8 décembre 2003 par la Directive 2003/108/CE impose :

- la collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques (reprise de l'ancien appareil lors de la vente d'un nouvel appareil similaire),
- le traitement sélectif de certains composants et de substances dites dangereuses,
- la réutilisation, le recyclage, la valorisation des déchets collectés avec des objectifs à atteindre avant le 31 décembre 2006.

Directive européenne 2002/95/CE du 27 janvier 2003
La Directive Européenne 2002/95/CE dite RoHS (Restrictions of Hazardous Substances / Limitation des Substances Dangereuses) applicable à compter du 1er juillet 2006 prévoit :

- que les équipements électriques ou électroniques devront remplacer le plomb, le mercure, le cadmium, le chrome et les PBB et PBDE par d'autres substances sûres ou plus sûres,
- Un taux de réutilisation et de recyclage des composants, matières et substances compris entre 50 et 80% en poids moyen des appareils.

La Société a d'ores et déjà appréhendé ces risques pour être en conformité avec la réglementation. Les filiales de GROUPE UNIKA, MGF (pour son compte et pour le compte de la société LCM), UNIKA MULTIMEDIA ont signé avec la société ERP SAS, société constituée à cet effet par les sociétés AB Electrolux, Braun GmbH, Hewlett Packard International Sarl et Sony Europe (Holding) BV, des conventions par lesquelles les sociétés MGF et UNIKA MULTIMEDIA ont donné mandat à ERP SAS de remplir les obligations mises à leur charge par le Décret n°2 005-829 susvisé.

Les membres fondateur d'ERP SAS ont effectué des recherches approfondies et ont développé un savoir faire exclusif et conséquent permettant à leurs sociétés de remplir leurs obligations respectives au titre de la législation relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques de la manière la plus efficace et la plus rentable. ERP SAS a mis en place un programme, dit Programme Commun DEEE (Article 14 du Décret susvisé) agréé par les autorités publiques compétentes françaises, par lequel ERP SAS propose aux entreprises du secteur de remplir pour leur compte leurs obligations.

Des modifications importantes de la législation française ou européenne dans ce domaine obligeraient la Société à une mise à niveau avec ces normes, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière ou sas résultats.

4.7. Assurances et couverture des risques

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques liés à son activité et susceptibles d'être assurés. Les assurances du Groupe sont résumées dans le tableau suivant :

Souscripteur	Nature de la police d'assurance	Compagnie d'assurances	Dernière prime réglée
GROUPE UNIKA	RESPONSABILITE CIVILE RC	Courtier DYNASSUR et Compagnie Generali	5461,66€ le 27/01/09
GROUPE UNIKA	STOCK AND TRANSIT Batellerie & Transport	Courtier DYNASSUR et Compagnie Martin & Boulart	5419€ le 07/07/09 Regul 2008: 1869€ 2eme semestre 09: 3550€
MGF	ASSURANCE TRANSPORT TOUT CONDUCTEUR	IDASSUR AXERIA	du 01/11/2009 au 31/10/09 976,20€ annuel
MGF	CREDIT CLIENTS	AXA	18K€ HT à l'année paiement en 4 fois par début de trimestrele 28/10/06 : 4961,49€ 4ème TRIM 2009
UNIKA MULTIMEDIA	ASSURANCE TRANSPORT TOUT CONDUCTEUR	Courtier ASSURALEX et Compagnie GAN	1048,49€ 2ème semestre 2009
UNIKA MULTIMEDIA	ASSURANCE TOUS RISQUES SAUF&ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT	Courtier VERSPIEREN et Compagnie AGF	Annuelle 2009 11604,56€ TTC Réglée le 5/08/09
AGORUS	ASSURANCE TOUS RISQUES	Paiement au locataire SILIC	240,49€ année 2009

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la société

5.1.1. Raison sociale, nom commercial et siège social de l'émetteur

5.1.1.1.Dénomination sociale (article 2 des statuts)

La dénomination de la Société est GROUPE UNIKA.

5.1.1.2.Siège Social (article 4 des statuts)

Le siège social est fixé à Paris (75008) 3, avenue Hoche – Hall 3.

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société est enregistrée au greffe du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro RCS 453 958 605.

5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la Société

5.1.3.1.Date de constitution

La société a été constituée en date du 15 mai 2004.

5.1.3.2.Durée de vie (article 5 des statuts)

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années (99 ans) à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 9 juin 2103, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

5.1.4. Forme juridique et législation régissant ses activités (article 1 des statuts)

La société a été constituée en date du 15 mai 2004 sous forme de Société par Actions Simplifiée.
L'assemblée générale mixte du 28 juin 2007 a décidé sa transformation en Société Anonyme.

La société régie par les présents statuts est une société anonyme (SA) de nationalité française.

5.1.5. Exercice social (article 26 des statuts)

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration dresse l'inventaire de l'actif et du passif, les comptes annuels et établit un rapport de gestion.

Des comptes consolidés et un rapport de gestion du groupe sont également établis à la diligence du conseil d'administration et présentés à l'assemblée annuelle, si la société remplit les conditions exigées pour l'établissement obligatoire de ces comptes.

L'assemblée générale statue sur les comptes annuels et, le cas échéant, sur les comptes consolidés, sur rapport du ou des commissaires aux comptes.

5.1.6. Historique de la Société

Au cours de son développement, GROUPE UNIKA a connu les éléments marquants suivants :

Origine du Groupe (2003-2004)
En Juin 2003, création de la société MGF par M. Yossef GORSD (Président). Les premiers mois d'activité permettent de référencer des fournisseurs tels que SONY, PHILIPS, SAMSUNG, créer une gamme de disques durs externes, de commencer des relations d'affaires avec 200 revendeurs informatiques dans les DOM-TOM et en France Métropolitaine. Le Groupe lance par ailleurs la marque Rivertech.

Le développement du Groupe (2004-2005)
Dés le début 2004, la société MGF est référencée par des enseignes de grande distribution tels SURCOUF, les magasins LECLERC et solidifie sa base de revendeurs pour passer à 500 revendeurs actifs. Dans ce même temps de nombreux nouveaux fournisseurs et produits apparaissent au catalogue MGF.

Les grands chantiers (2005-2007)
Entre 2005 et 2007, MGF avec sa marque Rivertech multiplie les référencements chez les enseignes FNAC, PIXMANIA, et poursuit son développement chez SURCOUF (PC, produits multimédia, stockage HDDs externe), chez LECLERC (produits multimédia, lecteurs MP4, PC, stockage HDDs externes), chez CDiscount (produits multimédia, lecteurs MP4, stockage HDDs externe), Electro Dépôt (produits multimédia, lecteurs MP4).
Les PC Rivertech sont également présents depuis mars 2007 chez AVENIR TELECOM.
La marque Rivertech est distribuée chez 600 revendeurs actifs informatiques (produits Multimédia, gamme complète de périphériques informatiques, PCs).
Par ailleurs, en novembre 2006 le Groupe créé Unika Multimédia et procède au rachat d'Unika Computer.

Le recentrage du Groupe (2007-2009)
En 2007, le Groupe UNIKA continu son développement en mettant sur le marché deux nouvelles marques W.E. et Gamium. De surcroit, dans un souci de développement croissant de son activité, le Groupe UNIKA s'introduit sur le Marché Libre en septembre 2007 par cotation directe, via une cession de 20 000 titres à 3,54€, soit 0,88% du capital.
En février 2008, le Groupe UNIKA rachète la Société Agorus un spécialiste de l'intégration des serveurs.
En mars 2009, la Société a développé un partenariat de grossiste avec Acer.

5.2. Investissements

5.2.1. Principaux investissements réalisés durant la période couverte

Les investissements réalisés sont limités aux actifs opérationnels nécessaires à la Société (serveurs, ordinateurs, matériels de bureau). Aucun investissement significatif n'est nécessaire à court terme dans le cadre du développement de la Société.

Le tableau ci-dessous indique les investissements réalisés par GROUPE UNIKA sur les exercices 2007, 2008 et 2009 :

En milliers d'euros	**31/12/2007** information financière consolidée 12 mois	**31/12/2008** information financière consolidée 12 mois	**31/12/2009** information financière consolidée 12 mois
Investissements incorporels	0	1	2,5
Investissements corporels	-82	-72	-19
Investissement financiers	257	95	113
TOTAL	**175**	**23**	**97**

5.2.2. Principaux investissements en cours

Aucun investissement significatif n'est en cours. Les investissements en cours sont également limités aux actifs opérationnels nécessaires à la Société.

5.2.3. Politique d'investissements futurs

Si GROUPE UNIKA n'a pas vocation, pour le moment, à réaliser des investissements significatifs au cours des années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société auraient pris des engagements fermes, elle envisage néanmoins de poursuivre son développement via deux axes stratégiques :

- l'enrichissement de la gamme de produits, en particulier sous marques propres, en équipant les produits de stockage multimédia avec un accès rapide à Internet, ou encore avec de nouveaux logiciels comme des logiciels de sécurité.

- le développement de ses activités en Europe, par le biais de nouveaux partenaires comme le Corte Ingles en Espagne par exemple, grâce à des partenaires déjà existants à l'international (Carrefour, FNAC, etc.) ainsi que par la création de plateformes SAV et de logistique et le développement de la hotline.

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1. Présentation de la Société et de ses activités

6.1.1. Présentation générale de GROUPE UNIKA

GROUPE UNIKA est un groupe français indépendant qui conçoit, fabrique sous ses marques des PC sur mesure, des disques durs multimédias, des périphériques informatiques (Claviers/souris, Baladeurs MP4 MP3, Moniteurs, etc.). Le Groupe a également lancé depuis 2008, une gamme de sacoche customisée pour PC portable.
Par ailleurs, le Groupe exerce une activité de grossiste distributeur qui représente environ 24% de son activité.

L'activité de Groupe UNIKA est, à ce jour, concentrée principalement en France métropolitaine qui représente 95% de son chiffre d'affaires en 2009 (en hausse de 11,7% par rapport à 2007). Le Groupe, possède également une expertise des DOM-TOM (Martinique, Guadeloupe), et réalise sur ces territoires environ 5% de son chiffre d'affaires en 2009, part de l'activité en nette baisse (15% du chiffre d'affaires réalisé dans les DOM-TOM en 2007). Cette diminution s'explique en grande partie par l'arrêt de la distribution des produits informatiques dans les magasins BUT des DOM-TOM.

Aujourd'hui, GROUPE UNIKA est composé de trois filiales : MGF (100%), Agorus (53%) et Unika Multimédia (95%).

Il dispose d'une plateforme de 6.800 m², située à Croissy Beaubourg, lui permettant de concentrer en un lieu unique l'ensemble des métiers et fonctions du groupe. De plus, la proximité de Paris, permet de garantir une livraison nationale en 24h.

Ce site d'exploitation abrite la totalité des activités nécessaire à la conception, la fabrication et la livraison des produits.

- Une grande surface aménagée rassemble les équipes commerciales, administratives, achat, et marketing du groupe.
- Le Groupe dispose des locaux nécessaires à son activité industrielle, soit une chaine de montage, un laboratoire de test équipé d'une chambre anéchoîde permettant la validation technique et un service après-vente.
- Le site comporte un entrepôt logistique équipé de 8 quais de chargement, adapté aux poids lourds à proximité de l'autoroute A4 facilitant la réception, le stockage, le colisage et l'expédition de l'ensemble des produits du groupe.

La concentration de toutes ses activités en un point constitue le point fort de Groupe UNIKA qui peut à tout moment intervenir dans les étapes de créations que de diffusions. De plus, la proximité permet aux dirigeants d'apprécier la qualité de travail des employés.

Intervenant sur des marchés en perpétuel évolution, GROUPE UNIKA a mis en place une organisation très réactive lui permettant d'être proche de ses clients et de pouvoir répondre très rapidement à leurs attentes. Les principaux clients de la société, en particulier ceux de la grande distribution font l'objet de visites bimensuelles afin d'établir dans la durée une relation de confiance.

Le Groupe dispose d'une équipe commerciale de 8 personnes, assurée par Monsieur Yossef Gorsd (administrateur du Groupe). La commercialisation des produits se fait par des mailings quotidiens à 1656 clients, dont 1600 clients pour MGF et 56 clients pour la société UNIKA Multimédia. Le démarchage de nouveaux clients est réalisé de façon systématique par le biais de listing page jaune et de fichiers qualifiés acquis et mis à jour régulièrement par la Société.
La prise de commande est réalisée par fax ou par email. Le groupe enregistre environ 50 commandes par jour, pour un panier moyen de 2.750 euros.

6.1.2. Un groupe organisé autour de trois filiales

Restructuré en 2007, GROUPE UNIKA détient aujourd'hui les sociétés MGF (100%), Agorus (53%), et UNIKA Multimédia (95%). L'activité des trois filiales est organisée autour de la distribution de matériel informatique, péri-informatique et accessoires de rangement.

Les relations entre la société mère, Groupe Unika, et ses différentes filiales (MGF, Unika Multimédia et Agorus) sont des relations classiques entre une société holding et des filiales opérationnelles. Aussi, certains services communs aux filiales, Direction Générale, Direction juridique, ont été transférés sur la Société mère qui refacture des management fees à ses filiales.

Au 31 décembre 2009, les données chiffrées de la société mère, Groupe Unika, et des principales filiales sont les suivantes :

En K€	MGF	Agorus	Unika Multimédia	Groupe Unika SA (Société cotée)
Chiffre d'affaires	31 630,90	111,4	4 508,3	201,8
Immobilisations corporelles nettes	22,6	-	8,4	-
Endettement financier hors Groupe	12,7	ns	186,7	200,7
Trésorerie et équivalent de trésorerie	2 913,9	56,9	102,7	39,4

- **MGF :**

L'aventure de GROUPE UNIKA commence en 2003 avec la création de M.G.F. Cette filiale est une société française, détenue à 100% par le Groupe donne naissance aux marques Rivertech, Gamium et dès 2007, W.E.
L'activité historique de la filiale MGF est une activité de grossiste de produits périphériques PC et réseaux informatiques à destination des revendeurs français. Le catalogue des produits proposé par la marque Rivertech comprend aujourd'hui environ 300 références. On retrouve parmi ses fournisseurs des acteurs incontournables du secteur tels que Microsoft, Samsung ou Novatron. Afin de se conformer aux attentes des clients et de suivre les évolutions technologiques, le catalogue est en perpétuelle évolution.

La clientèle de MGF est essentiellement constituée de revendeurs mais aussi d'installateurs de systèmes informatiques pour les TPE et de professionnels indépendants ; elle s'appuie sur un réseau de 1656 clients en France métropolitaine et DOM-TOM).
Les produits de la gamme RIVERTECH sont aujourd'hui distribués chez plus de 1500 revendeurs informatiques.
Les équipes marketing de RIVERTECH ont développés des packagings adaptés à la grande distribution, afin que le client, livré à lui-même dans le magasin, perçoive d'un coup d'œil les spécifications et les avantages du produit.

Un service achat et approvisionnement
Afin d'être en phase avec le marché, MGF a mis en place un service achat et approvisionnement qui assure une veille technologique permanente. Cette veille est réalisée, d'une part, par le biais de relations directes et permanentes avec les équipes du marketing technique des fabricants, d'autre part, par les biais d'Internet et des salons professionnels (CeBIT (Hanovre) et COMPUTEX (Taipei)). MGF travaillant sur des produits à cycle court, les délais entre le choix des produits et leur mise en vente sont en moyenne de 2,5 mois Ce délai intègre notamment la réalisation par les équipes de MGF de l'ensemble des packagings, notice… spécifiques, liés à la commercialisation de ces produits en France.

Une structure technique avant vente
Le service achat qualifie et sélectionne les fournisseurs sur la base de critères stricts : structure financière, capacité de production, garantie SAV… et dispose d'une structure technique avant vente. Composée de trois personnes, ce service vérifie l'adéquation des produits avec les normes et les réglementations françaises et européennes et réalise l'ensemble des tests dans le cadre d'un processus strict et complet faisant l'objet d'un compte rendu écrit.

- **UNIKA MULTIMEDIA :**

UNIKA Multimédia, société française, filiale à 95% de GROUPE UNIKA dispose au travers de la reprise de certains actifs et éléments du fond de commerce de la société Unika Computer d'une structure industrielle propre d'assemblage, de fabrication de PC, et de disques durs externes.

UNIKA Multimédia est un intégrateur de solutions sur mesure pour les distributeurs et les professionnels. Positionnée sur des marchés de niche (haut de gamme, gestion de la sécurité), la société ne souhaite pas concurrencer sur leur marché les grands opérateurs, et développe le concept du « PC sur mesure » pour les distributeurs et le professionnels. Ce concept s'appui en effet sur le savoir faire d'UNIKA pour répondre aux demandes des clients sur la production de petites séries.

Unika Multimédia commercialise ses produits sous sa marque « Unika Pro » ciblant respectivement le grand public, les grands comptes et les administrations. La société fournit des solutions sur mesure dans le cadre de contrat garantissant une certaine pérennité. La société a par ailleurs développé des partenariats avec de grands opérateurs afin d'apporter ses compétences (réactivité, prix, sur mesure).
Issus du savoir faire technologique et des partenariats industriels d'UNIKA, les produits Unika Pro sont sélectionnés, et assemblés selon des critères stricts leur conférant une fiabilité et une robustesse compatible avec les exigences des professionnels.
La marque Unika Pro offre à ses clients souplesse, réactivité, adaptabilité, fiabilité et compétitivité.
La société compte parmi ses clients professionnels des sociétés comme KIS (Photomaton), MG International (Piscines), ANMINA, FLEXTRONICS, BULL, VISION IQ, FORDIS, INTERMARCHE les Mousquetaires, SCALA Broadcast, PHOX, ALLIADIS, ALLIANCE SOFTWARE.

Pour sa division PC, la Société dispose d'une équipe commerciale propre composée de trois personnes et dirigée par Monsieur Yossef GORSD :

- un commercial en charge des professionnels et de la revente,
- un commercial en charge des clients utilisateurs,
- un commercial en charge de la grande distribution.

- **AGORUS**

Créée il y a plus de quinze ans, la société française AGORUS est référencée nationalement comme partenaire dans le domaine informatique et péri-informatique. Elle s'est spécialisée dans le traitement des appels d'offre des marchés publics français et européens. Les équipes commerciales d'AGORUS ont intégré les spécificités de ces marchés en adaptant leurs réponses et leurs prestations aux besoins de leurs clients, qu'ils soient des universités, des ministères, des collectivités territoriales, etc…
Proche de ses clients, AGORUS s'engage dans le long terme à travers toutes les phases de la relation commerciale : la définition et l'affinement des besoins, le respect des délais de livraison, l'installation des produits, l'entretien à distance ou sur site des matériels et le service après vente personnalisé.
Souple, agile et à l'écoute, AGORUS permet à ses partenaires d'optimiser l'utilisation de leurs budgets et de leur temps pour un profit maximum, en leur garantissant le meilleur niveau de service informatique.

6.1.3. L'offre de produits

GROUPE UNIKA développe une gamme complète de produits autour de ses trois filiales permettant d'adresser à la fois une offre grand public et une offre personnalisée.

6.1.3.1. Une offre « Grand public »

A travers sa filiale MGF, la société commercialise des produits de stockage, périphériques et électroniques à travers les marques Rivertech, Gamium, et w.e.

- **Rivertech**

Le Groupe propose à travers sa marque Rivertech, une large gamme de produits informatiques et périphériques de qualités : lecteurs MP3/MP4, produits multimédia et accessoires PC (disques durs externes, clés USB, périphériques…) destinés à la grande distribution spécialisée et généraliste.
La quasi-totalité des produits offre une garantie 1 an, incluant une prise en charge et un remplacement immédiat des produits par la société.

Marque à destination du grand public, les produits de la gamme Rivertech sont conçus par une équipe de techniciens bénéficiant d'une expérience de plus de 15 ans dans le domaine du pc. La marque est distribuée chez plus de 1500 revendeurs.

Grâce notamment à des partenariats forts avec des industriels tels que Samsung, Sony, Philips et Microsoft, le Groupe développe régulièrement de nouveaux produits.
Les équipes marketing de Rivertech ont développés des packagings adaptés à la grande distribution, afin que le client, livré à lui-même dans le magasin, perçoive d'un coup d'œil les spécifications et les avantages du produit.

- **Gamium**

Lancé au 2ème trimestre 2007, les produits Gamium sont des produits résolument hauts de gamme ciblant spécifiquement la niche des « Enthousiastes » ou « Gamers » (joueurs intensifs sur PC ou autres plateformes).
C'est un produit unique intégrant à l'instant T les configurations technologiques les plus récentes et innovantes, et présentant en conséquence des caractéristiques exceptionnelles (qualité des composants, notamment carte vidéo, vitesse, mémoire,…).

Produit au design abouti, Gamium est conçu pour évoluer rapidement. Grâce à un partenariat quotidien avec les fondeurs de processeurs ou de chipsets graphiques tels qu'Intel, Nvidia ou des développeurs de jeux tels que Ubisoft ou de système exploitation tels que Microsoft, Gamium intègrent en temps réel les dernières technologies.
Les PCs Gamium sont des machines d'exception, assemblées avec des composants de haute qualité, optimisées pour proposer aux « Gamers » et aux « power users » des outils hors norme leur permettant de repousser les limites de leur imagination afin que la puissance ne soit plus jamais un problème.
Distribués dans les grandes surfaces spécialisées, ils mettent à la disposition du grand public, des technologies et des performances qui étaient, il y a peu encore, réservées à des experts avertis.

- **w.e.**

La marque W.E. créée en janvier 2007, en partenariat avec Samsung, propose une gamme de disques durs multimédia destinés à faire le pont entre l'ordinateur personnel et la télévision, élargissant le champ du Home cinéma.

La marque W.E. propose une gamme de produits dont les prix varient entre 49,90€ et 349,90€ en fonction du niveau de technologie impliqué. Cette technologie permet une grande souplesse d'utilisation : les fichiers multimédia, qu'ils soient audio, vidéo ou photo, transférés et stockés sur le disque dur multimédia deviennent alors lisibles sur la télévision, sans passer par le pc.

W.E. dispose d'une équipe de designers Français fortement impliquée dans la recherche et développement. Depuis son lancement, la marque propose des produits de plus en plus innovants au design ultra moderne adapté à celui des téléviseurs ultra plats de dernière génération.
W.E. a choisi d'intégrer la technologie Samsung afin d'assurer à sa gamme une fiabilité éprouvée ainsi qu'un haut niveau de performance. La gamme des produits W.E., reconnue pour le design novateur et la haute technicité de ses produits, compte aujourd'hui de très nombreuses références permettant de répondre à l'ensemble des usages multimédia et home cinéma du grand public.
De plus, des spécifications techniques haut de gamme, toujours à la pointe des technologies de la haute définition, intégrant les derniers processeurs et décodeurs graphiques, les dernières connectiques HD, permettent de différencier les produits W.E. du reste du marché.

6.1.3.2. Une offre sur mesure à destination des professionnelles

La marque UNIKA PRO produit à la demande de clients revendeurs français des ordinateurs personnalisés adaptés à leurs attentes en termes d'efficacité, de rapidité et d'organisation. Cette offre lui permet ainsi de répondre sur mesure à des appels d'offre et de pouvoir réaliser les projets de clients sur les petites séries.
Dans cette optique, la Société réalise un briefing avec son client pour connaître ses besoins afin de confectionner un produit correspondant, intégrant les éléments tels que les matériels informatiques, les services informatiques, les caractéristiques techniques minimums, la garantie, la documentation, le jugement des offres, le détail quantitatif estimatif, etc….

6.2. Présentation des marchés

- **Le marché du stockage :**

En France comme dans le reste de l'Europe, les ventes de CD et de DVD vierges ont fortement reculé en 2009 laissant les disques durs prendre le relais en matière de stockage de données.

Le disque dur est l'élément permettant de stocker les données d'un ordinateur. Ce périphérique permet le stockage de fichiers audio et vidéo, des images et des systèmes d'exploitation.

La capacité d'un disque dur correspond à la quantité d'informations qu'il peut stocker.

C'est l'argument d'achat le plus fréquent des consommateurs parmi la taille, le prix et la marque.. Elle se calcule en Gigaoctets (Go) et le prix est fonction croissante du niveau de capacité.

Capacité disques durs	
1 Go	1024 Mo 1024 * 1024 octets
1 To	1024 Go

Au sein du marché de stockage, il convient de distinguer trois marchés complémentaires :

- le stockage sur disque dur externe,
- le stockage interne (serveurs en entreprise)
- les logiciales de stockage

Concernant le marché mondial du stockage sur disque dur externe, IDC constate une baisse de 10,2% en 2009, avec 18,1 milliards de dollars de chiffre d'affaires.

Tirées par le grand public, les ventes de disques durs et de systèmes de stockage externe sont définitivement le domaine réservé de la grande distribution et des sites marchands.

En conséquence directe des réductions des coûts alloués aux infrastructures informatiques des entreprises, les ventes de disques durs ont enregistré une baisse de 18% au cours du premier trimestre de l'année 2009, selon IDC.

Cependant, bien que les deux premiers trimestres de l'année 2009 aient affiché une baisse des revenus du marché à deux chiffres, l'impact de la crise économique s'est atténué sur la fin de l'année 2009. Ainsi, selon le cabinet d'études Gartner les ventes mondiales de contrôleurs externes de disques durs ont atteint 3,9 Md$ au niveau mondial ,au troisième trimestre 2009,en baisse de 7,3% comparé à la même période en 2008.

Et cette amélioration sembe ce poursuivre sur l'année 2010. Selon le cabinet Context, les ventes de produits de stockage ont progressé de 32% en France sur une période couvrant les deux derniers trimestre de 2009 et le début 2010.

Concernant le marché du stockage interne, une étude du cabinet IDC menée en juin 2009 indique que les ventes de serveurs d'entreprise avaient également chutées de 24%.
Cependant, IDC note que la capacité de stockage ne cesse d'évoluer. Au premier trimestre 2009 ce sont 2 140 petabytes qui ont été commercialisés (2 250 244 096 Go), ce qui représente une croissance de 14,8% par rapport à 2008. La demande de stockage est donc toujours d'actualité.

Le marché des logiciels de stockage semble être plus stable avec une chiffre d'affaires de 11,7 milliards de dollars en 2009, en baisse de 4,7%, contre des baisses à deux chiffres sur les deux marchés précédents.

- **Le marché des ordinateurs :**

Selon l'étude du cabinet Gartner, le marché des micro-ordinateurs a représenté en 2009 près de 65 millions d'unités vendues en Europe, en croissance de 4%.

Concernant le marché global du PC, le cabinet Gartner estime que les ventes de PC devraient passer de 305,8 millions d'unités expédiées aux revendeurs en 2009, à plus de 366 millions d'unités en 2010, soit une hausse de 19,7%.
Ces ventes devraient ainsi générer un chiffre d'affaires de 245 milliards de dollars pour le secteur, en hausse de 12,2% par rapport à 2009.

Cette anticipation de croissance est notamment due à une amélioration des ventes sur toutes les zones géographiques et à un retour de la demande sur le segment professionnel.

Pour IDC ce marché devrait croître de 12,6% en volume sur l'année 2010, avec une estimation de 333,2 millions de machines diffusées à travers le monde.

Une dynamique qui va se poursuivre au moins jusqu'en 2014 avec les PC portables en tant que moteurs de cette croissance aussi bien sur le marché professionnel que grand public.

En effet, selon le cabinet Gartner, les ordinateurs portables devraient générer 90% de la croissance sur les trois prochaines années. Ainsi si les PC portables représentaient 55% des ventes totales d'ordinateurs en 2009, ils devraient s'accaparer près de 70% des ventes d'ici 2012.

Enfin, les vagues des netbooks et plus récemment des tablettes multimédia devraient encore contribuer à doper le marché des ordinateurs portables dans les prochaines années.

En revanche, il convient de noter que pour leur part, les volumes de PC de bureau vont continuer à se tasser en ne progressant que de 4,9 millions d'unités entre 2010 et 2014 (de 128,3 millions à 133,2 millions).

Cependant malgré la baisse constatée sur chacun des marchés du secteur en 2009, il convient de noter que, toujours selon IDC, les ventes de solutions de stockage ont connu un regain de forme au premier trimestre 2010. Le chiffre d'affaires des fabricants de disques durs (stockage interne et systèmes externes compris) a augmenté de 18,8 % par rapport à l'année dernière pour s'établir à 6,7 milliards de dollars.

Pour ce qui concerne spécifiquement les solutions externes, les recettes ont augmenté d'environ 17 % pour atteindre 5 milliards de dollars.

Cette hausse s'explique en partie par les très faibles revenus du début de l'année 2009, au plus fort de la crise. En effet, les achats continuellement reportés en 2009 ont finalement été réalisés au début de l'année 2010.

Par ailleurs, on constate un retour à l'investissement des entreprises. En effet, les investissements dans le domaine du stockage sont très souvent nécessaires, les entreprises ayant de plus en plus besoin de ressources. Ainsi, selon IDC, la capacité des systèmes de stockage livrés au premier trimestre 2010 a augmenté de 55,2 % par rapport à l'année dernière.

6.3. Evènements exceptionnels

Les éléments fournis aux paragraphes 6.1 et 6.2 de la première partie du présent document n'ont pas été influencés par des évènements exceptionnels.

6.4. Dépendance à l'égard de brevets ou licences, de contrats ou de nouveaux procédés de fabrication

Néant.

6.5. Positionnement concurrentiel

Néant.

7. ORGANIGRAMME

7.1. Description du Groupe

L'organigramme juridique GROUPE UNIKA au 31 décembre 2009 se présente comme suit :

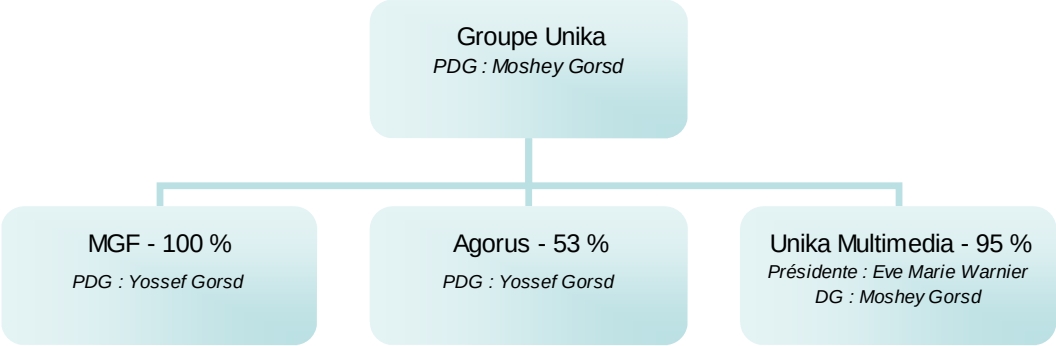

Dans l'organisation du Groupe, la société MGF a le rôle d'acheteur, de distribution et est également détenteur de la marque WE, marque principale du Groupe.

Unika Multimédia pour sa part, prend en charge les activités de fabrication des PC sur mesure, celle d'intégration sur mesure et plus généralement l'ensemble des intégrations techniques pour le Groupe.

Enfin, Agorus consacre son activité autour des appels d'offres publics.

Ancien client de MGF, Agorus a été acquise en 2008, à hauteur de 53% de son capital, pour un montant de 100.000€. Elle représente une faible part du chiffre d'affaires global du Groupe mais permet au Groupe d'être présent sur le marché via le créneau de l'administration.

Les détails des flux financiers et de leur nature entre la société mère, Groupe Unika, et ses filiales, sont exposés au chapitre 19 de la première partie du présent prospectus.

7.2. Principales filiales de l'émetteur

MGF : Société par actions simplifiées. Filiale historique du Groupe, MGF est un distributeur de produits de stockage et périphériques PC. Elle possède les marques Rivertech et Gamium et depuis 2009 la marque w.e.
Aujourd'hui, MGF gère un catalogue actif de plus de 300 références et compte 1.656 clients essentiellement constituées de revendeurs, installateurs de systèmes informatiques pour les TPE et professions indépendantes. Elle compte parmi ses fournisseurs des groupes comme ACER, Philips, Samsung, LG, Microsoft ou Sony. .
M.G.F est également spécialisée dans le développement et la distribution de produits multimédia et de périphériques à destination de la grande distribution alimentaire ou spécialisée.
Au 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires de la filiale MGF était de 31 630,9 K€, avec un résultat d'exploitation positif de 433 K€ et un bénéfice de 381,2 K€.

Agorus : Société Anonyme. Crée il y a plus de quinze ans, Agorus a été racheté par le Groupe en 2008. La société est référencée nationalement comme partenaire dans le domaine informatique et péri-informatique et est spécialisée dans le traitement des appels d'offre des marchés publics français et européens.
Agorus est indépendant et intègre en propre toutes les compétences de conseil commercial et techniques, des capacités d'imports internationaux, d'assemblage, de développements personnalisés, de logistique, d'assistance afin de maîtriser toutes les contraintes liées à la commande et de pouvoir garantir à ses clients le respect de ses engagements. Agorus permet à ses partenaires d'optimiser l'utilisation de leurs budgets et de leur temps pour un profit maximum, en leur garantissant le meilleur niveau de service informatique.
Au 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires d'Agorus était de 111,4 K€, avec un résultat d'exploitation en perte de 81,6 K€ et un résultat net en perte de 90,8 K€.

UNIKA Multimédia : Société par actions simplifiées. Société novatrice de Groupe UNIKA, la marque est un intégrateur de solutions sur mesure pour les distributeurs et les professionnels. Positionnée notamment sur des marchés spécifiques tels que les produits haut de gamme, ou de gestion de la sécurité, la société ne souhaite pas concurrencer sur leur marché les grands opérateurs, et développe le concept du « PC sur mesure » pour les distributeurs et les professionnels.
Unika Multimédia commercialise ses produits sous sa marque « Unika Pro » ciblant respectivement le grand public, les grands comptes et les administrations.
Au 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires d'Unika Multimédia était de 4 508,3K€, avec un résultat d'exploitation en perte de 49,8 K€ et un résultat net positif de 5,3 K€.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Propriétés immobilières louées

Le site d'exploitation de la société, d'une superficie développée de 6 763 M², édifié sur un terrain d'une contenance de 14 421 M², est situé à Croissy Beaubourg (77183), ZI Paris Est, 6 rue Léon Jouhaux.

Ce local est occupé en vertu d'un crédit bail immobilier conclu le 25 octobre 1999, pour une durée de douze ans, entre la société Picardie Bail et la société Unika Computers dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Site	Surface Totale	Destination des lieux	Propriétaire	Contrat	Date	Fin de bail	Loyer annuel HT*
6 rue Léon jouhaux Z.I Paris est 77183 Croissy Beaubourg	14 421 m²	Usage industriel	Société Picardie Bail	Crédit-bail	25 octobre 1999	25 octobre 2011	272 000 €

** Estimations sur la base des articles 20, 21 et 22 de la convention de Crédit Bail.*

Dans le cadre de la liquidation de la société Unika Computers, le jugement du tribunal de Meaux rendu le 20 octobre 2006 a emporté transfert du crédit bail immobilier au profit de la société Unika Multimédia, cessionnaire de l'ensemble des actifs de la société Unika computers.

Par ailleurs, il convient de noter que GROUPE UNIKA a signé un contrat de sous-location avec sa filiale Unika Multimédia, pour un bureau de 8 m ² pour une durée de 9 années qui a commencé à courir le 01er janvier 2007. Le loyer annuel a été établi à 600€ hors taxe.

Enfin, il n'existe aucun lien entre les bailleurs et GROUPE UNIKA (ou ses dirigeants).

8.2. Question environnementale

A la connaissance de la Société, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de Groupe UNIKA (cf. chapitre 4.6 du présent prospectus « Risques liés à la réglementation et à l'environnement).

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les éléments financiers suivants :

- Les comptes consolidés de GROUPE UNIKA au titre des exercices 2007, 2008 et 2009 sur 12 mois clos au 31 décembre de chaque année,

9.1. Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices 2007, 2008 et 2009

9.1.1. Evolution du niveau de chiffre d'affaires

Les informations financières ci-dessous sont issues des comptes consolidés établis en principes comptables français.

En K€	**31/12/2007** Information financière consolidée *12 mois*	**31/12/2008** Information financière consolidée *12 mois*	**31/12/2009** Information financière consolidée *12 mois*
Chiffre d'affaires	27 339,8	28 676,1	33 204,6
Total Charges d'exploitation	22 671,5	23 828,9	29 275,0
Résultat d'exploitation	645,8	1 220,8	700,7
Résultat financier	64,2	-276,4	308,4
Résultat exceptionnel	2,7	-2,2	-12,2
Résultat Net	576,5	677,0	722,3
Dont résultat part du Groupe	*566,4*	*713,6*	*736,8*
Dont intérêts minoritaires	*10,1*	*-36,6*	*-14,5*
Marge d'exploitation	*2,4%*	*4,3%*	*2,1%*
Marge nette part du Groupe	*0,0%*	*-0,1%*	*0,0%*

Exercice 2007

Pour l'exercice 2007, le Groupe à réalisé un chiffre d'affaires de 27,3 millions d'euros, composé à plus de 86% de ventes en France et à plus de 12% à l'international, principalement dans les DOM-TOM.

Exercice 2008

Pour l'exercice 2008, le Groupe UNIKA a réalisé un chiffre d'affaires de 28,7 millions d'euros en hausse de 4,9% par rapport à 2007 avec une part plus importante du chiffre d'affaires réalisé en France, avec près de 92% contre 8% à l'international, principalement dans les DOM-TOM.

Exercice 2009

Pour l'exercice 2009, Groupe UNIKA a réalisé un chiffre d'affaires de 33,2 millions d'euros en hausse de 15,8% par rapport à l'exercice 2008 mais réparti dans les mêmes proportions concernant sa répartition géographique que l'année précédente.

Par ailleurs, il est précisé que les données estimées du Groupe sur le premier semestre de l'exercice 2010 montrent un niveau de chiffre d'affaires de l'ordre de 14 167 K€.

9.1.2. Charges opérationnelles courantes et résultat d'exploitation

Charges d'exploitation (en K€)	31/12/2007 Information financière consolidée *12 mois*	31/12/2008 Information financière consolidée *12 mois*	31/12/2009 Information financière consolidée *12 mois*
Achats et variation de stocks	22 671,5	23 828,9	29 275,0
Autres charges d'exploitation	-2 756,4	-2 473,6	-2 234,3
Impôts, taxes et versements assimilés	279,8	329,0	319,8
Charges de personnel	2 109,7	2 091,7	1 883,3
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitat	366,9	52,8	31,2
TOTAL Charges d'Exploitation	**22 671,5**	**23 828,9**	**29 275,0**
% Achats / CA	*82,9%*	*83,1%*	*88,2%*
% Charges de personnel / CA	*7,7%*	*7,3%*	*5,7%*

Sur la période du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2009, les charges d'exploitation sont principalement composées du poste achats et variation de stocks. Ainsi le poids des charges d'exploitation représente sur la période entre 83% et plus de 88% du chiffre d'affaires.

Sur l'exercice clos au 31 mars 2009, on constate une diminution du poids du poste charges de personnel passant de 7,7% et 7,3% respectivement pour les exercices clos au 31 décembre 2007 et 2008, à 5,7%.

9.1.3. Résultat net

Résultats (en K€)	31/12/2007 Information financière consolidée *12 mois*	31/12/2008 Information financière consolidée *12 mois*	31/12/2009 Information financière consolidée *12 mois*
Résultat d'exploitation	645,8	1 220,8	700,7
Résultat courant des sociétés intégrées	710,1	944,4	1 009,1
Résultat net	**576,5**	**677,0**	**722,3**
Dont résultat part du Groupe	*566,4*	*713,6*	*736,8*
Dont intérêts minoritaires	*10,1*	*-36,6*	*-14,5*

Exercice 2007
Pour l'exercice 2007, le Groupe à réalisé un résultat d'exploitation de 645,8 milliers d'euros et un résultat net de 576,5 milliers d'euros.

Exercice 2008
Pour l'exercice 2008, le Groupe UNIKA a réalisé un résultat d'exploitation de 1,2 million d'euros en hausse de près de 90%, et un résultat net de 677 milliers d'euros en hausse de 17,4%, par rapport à l'exercice précédent.

Exercice 2009
Pour l'exercice 2009, Groupe UNIKA a réalisé un résultat net de 722,3 milliers d'euros en hausse de 6,7% par rapport à l'exercice 2008, malgré un résultat d'exploitation en diminution de 42,6% avec 700,7 milliers d'euros.

il est précisé que les données estimées du Groupe sur le premier semestre de l'exercice 2010 montrent un résultat d'exploitation d'environ 346 K€ et un résultat net de 310 K€.

9.2. Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe

GROUPE UNIKA n'identifie pas à ce jour de facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé dans le passé ou susceptible d'influencer dans l'avenir, sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur ses opérations.

Cependant, il convient de noter que la Société réalise 30 % de ses achats en dollars américains (approvisionnement en Asie) alors que la quasi-totalité de ses ventes est actuellement facturée en euros. La Société est donc exposée aux fluctuations du cours du dollar américain par rapport à l'euro. Cette exposition au risque de taux de change est détaillée au chapitre 4.3.3 de la première partie du présent prospectus.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. Capitaux propres de l'émetteur

Les évolutions des postes composant les capitaux propres GROUPE UNIKA sont détaillées ci-dessous :

En K€	**31/12/2007** Information financière consolidée *12 mois*	**31/12/2008** Information financière consolidée 12 mois	**31/12/2009** Information financière consolidée *12 mois*
Capitaux Propres part du Groupe	1 456,2	2 287,3	3 005,8
Endettement financier	990,8	945,2	425,2
Endettement financier net*	-952,9	-985,8	-1 709,7
Endettement net / Capitaux Propres	*ns*	*ns*	*ns*

** L'endettement financier net correspond à l'endettement financier diminué du poste trésorerie et équivalent de trésorerie*

Les dettes financières correspondent aux engagements de relevé différé pour l'achat des titres de placement à court terme, à l'emprunt financier sur le crédit bail immobilier d'Unika Multimédia (à hauteur de 416,2 K€ au 31 décembre 2009), ainsi que d'autres dettes financiers composées de comptes courants bancaires créditeurs (à hauteur de 9 K€ au 31 décembre 2009).

10.2. Sources et montants de flux de trésorerie

10.2.1. Sources et montants des flux de trésorerie au cours des exercices 2007, 2008 et 2009 sur la base d'une information consolidée

	31/12/2007 Information financière consolidée *12 mois*	**31/12/2008** Information financière consolidée *12 mois*	**31/12/2009** Information financière consolidée *12 mois*
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 216,5 K€	-334,3 K€	621,5 K€
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-255,6 K€	367,1 K€	102,4 K€
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-91,9 K€	-238,8 K€	-250,3 K€
Augmentation (diminution) de la trésorerie	868,9 K€	-205,9 K€	473,6 K€
Trésorerie à l'ouverture	989,2 K€	1 858,2 K€	1 652,2 K€
Trésorerie à la clôture	1 858,2 K€	1 652,2 K€	2 125,8 K€

10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement

La Société a toujours autofinancé sa croissance sans avoir recours au financement long terme.

Le Groupe n'a à ce jour, aucun endettement bancaire ni covenant bancaire

Par ailleurs, dans le cadre de la reprise de certains éléments du fonds de commerce le la Société UNIKA COMPUTER, la Société est venue aux droits de cette dernière dans le contrat de Crédit bail immobilier portant sur les locaux de bureaux et d'activité situés à Croissy Beaubourg pour un montant au 31 décembre 2009 de 416 K€.

10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

10.5. Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle et des différentes lignes d'emprunts ouvertes dont elle bénéficie, la Société estime être en mesure d'autofinancer ses futurs investissements d'exploitation et d'honorer ses engagements.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

La Société emploie 2 personnes chargées de la Recherche et du Développement au sein du Groupe. Le montant déclaré au titre du Crédit Impôt Recherche sur l'exercice clos au 31 décembre 2009 s'élève à 43,2 K€, contre 51,6 K€ en 2008 et 84,4 K€ en 2007 (exercice de 14 mois).

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice

Aucune tendance n'a affecté les activités de l'émetteur depuis la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

A titre indicatif, le chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 2010 de Groupe Unika s'est élevé à 8,5 M€, représentant une hausse de 6,7% de l'activité par rapport au premier trimestre 2009.

Par ailleurs, il est précisé que les données estimées du Groupe sur le premier semestre de l'exercice 2010 montrent un niveau de chiffre d'affaires de l'ordre de 14 167 K€, pour une marge brute de 2 195 K€, un résultat d'exploitation d'environ 346 K€ et un résultat net de 310 K€. Ces données sont des données estimées non auditées, elles ont fait l'objet d'un rapport sur des estimations de bénéfice par le contrôleur légal, rapport figurant au Chapitre 13.2 du présent Prospectus.

12.2. Éléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur

En mars 2010, Le Groupe Unika crée, Unika Sun, filiale spécialisée dans la production de panneaux solaires photovoltaïques. Afin de répondre à l'essor de l'achat de panneaux photovoltaïques et pour œuvrer dans le sens du développement durable, Unika Sun propose ainsi du matériel solaire de qualité aux professionnels, tel que des panneaux solaires et kits d'installation clé en main.

Groupe Unika détient à ce jour 65% du capital de Unika Sun.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE

13.1. Informations financières consolidées estimées au 30 juin 2010

Il est précisé que les données estimées du Groupe sur le premier semestre de l'exercice 2010 montrent un niveau de chiffre d'affaires de l'ordre de 14 167 K€, pour un résultat d'exploitation d'environ 346 K€ et un résultat net de 310 K€. Ces données sont des données estimées non auditées, mais ont fait l'objet d'un rapport sur des estimations de bénéfice du Commissaire au Comptes.

Suite aux hypothèses retenues pour la situation au 30/06/2010, le Groupe Unika estime que :

1. Le chiffre d'affaires du Groupe Unika au 30/06/2010 devrait s'établir à 14 167 K€.
2. La marge brute du Groupe Unika au 30/06/2010 devrait s'établir à 2 195 K€.
2. Le résultat opérationnel du Groupe Unika au 30/06/2010 devrait s'établir à 346 K€.
3. Le résultat net du Groupe Unika au 30/06/2010 devrait s'établir à 310 K€.

Fait à Paris, le 13 septembre 2010

Le Président,
Moshey GORSD

Informations financières estimées au titre des 6 premiers mois de l'exercice 2010 :

Estimations de bénéfice au 30 juin 2010 (6 mois)	En K€
Total chiffre d'affaires	14 167
Marge brute	2 195
Résultat d'exploitation	346
Résultat net de la période	310

Ces estimations de bénéfices au 30 juin 2010 ont été effectuées sur les bases suivantes :

- Les méthodes comptables utilisées aux fins d'établissement de ces estimations de bénéfices sont identiques à celles retenues par Groupe Unika pour l'établissement de ses comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2009 et à celles qui devraient être suivis par le Groupe pour l'établissement de ses comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

- L'établissement ces estimations de bénéfices nécessite d'utiliser et d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter les montants présentés. Les principaux éléments impactés par ces estimations et hypothèses concernent principalement les éléments suivants :

- Les provisions pour risques et charges sont évaluées sur la base de la meilleure estimation des dépenses nécessaires à l'extinction de l'obligation à la date d'établissement de ces estimations.
- Les provisions pour dépréciation des stocks ont été évaluées sur la base de la meilleure estimation de la valeur nette recouvrable des stocks.
- La charge d'impôt courante et différée est déterminée pour chaque entité fiscale en appliquant au résultat comptable de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours.

- Ces estimations de bénéfices intègrent également la contribution de la société Unika Sun créée au cours de la période et détenue par le groupe à hauteur de 60%. La contribution au chiffre d'affaires du groupe de cette filiale intégrée globalement est de 291 K€ au 30 juin 2010.

Fait à Paris, le 13 septembre 2010

Le Président,
Moshey GORSD

13.2. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les estimations de bénéfice au 30 juin 2010

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application du Règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les estimations de bénéfice extraites des comptes consolidés de Groupe Unika au 30 juin 2010 telles qu'elles sont jointes en annexe à ce rapport.

Ces estimations ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux estimations de bénéfice.

Il nous appartient d'exprimer, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du Règlement (CE) N° 809/2004, une conclusion sur le caractère adéquat de l'établissement de ces estimations.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des estimations ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles qui devraient être suivies pour l'établissement des comptes définitifs de l'exercice 2010. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance que les estimations sont adéquatement établies sur la base indiquée.

Nous rappelons que, s'agissant d'estimations susceptibles d'être révisées à la lumière notamment des éléments découverts ou survenus postérieurement à l'émission du présent rapport, les comptes définitifs pourraient différer des estimations présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la confirmation effective de ces estimations.

A notre avis :

- Les estimations ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;

- la base comptable utilisée aux fins d'établissement de ces estimations est conforme aux méthodes comptables qui devraient être suivies par Groupe Unika pour l'établissement de ses comptes consolidés de l'exercice 2010.

Neuilly-sur-Seine, le 13 septembre 2010

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Vincent Gaide

13.3. Prévisions

La Société n'entend pas faire de prévisions pour le semestre en cours.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration dont la composition et le fonctionnement sont décrits dans les statuts.

14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

Le tableau suivant présente les informations concernant la composition des organes de direction et de contrôle de la Société :

Nom	Adresse professionnelle	Fonction	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Autres mandats exercés au sein du groupe	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
Monsieur Moshey GORSD	ZI Pariest 6, rue Léon Jouhaux, 77183 Croissy-Beaubourg	Président Directeur Général Groupe UNIKA	28 juin 2007	AGO sur les comptes clos au 31/12/11	DG Délégué Agorus DG d'UNIKA Multimédia	PDG Acheternet PDG LCI Gérant Day by day comm Gérant Sud invest	DG Délégué Agorus (en cours) DG d'UNIKA Multimédia (en cours) PDG Acheternet PDG LCI Gérant Day by day comm Gérant Sud invest Administrateur Foch Partners (en cours)
Monsieur Yossef GORSD	ZI Pariest 6, rue Léon Jouhaux, 77183 Croissy-Beaubourg	Administrateur	28 juin 2007	AGO sur les comptes clos au 31/12/11	PDG MGF PDG AGORUS	Administrateur Acheternet Administrateur LCI	PDG MGF (en cours) PDG AGORUS (en cours) Administrateur Acheternet (en cours) Administrateur LCI
Madame Eve Marie WARNIER	ZI Pariest 6, rue Léon Jouhaux, 77183 Croissy-Beaubourg	Administrateur	7 mai 2010	AGO sur les comptes clos au 31/12/15	Présidente UNIKA Multimédia Présidente LCM	Gérante SCI Solaris	Présidente UNIKA Multimédia (en cours) Présidente LCM Gérante SCI Solaris (en cours) Gérante SCI Normandie JEC (en cours)
Monsieur Luc FRANCOIS	ZI Pariest 6, rue Léon Jouhaux, 77183 Croissy-Beaubourg	Administrateur (jusqu'au 17/09/09)	28 juin 2007	Démission 17/09/2009	Administrateur Agorus	néant	Administrateur Acheternet (en cours) Administrateur Agorus (en cours)

L'expérience en matière de gestion de ces personnes résulte des différentes fonctions salariées et/ou de direction qu'elles ont précédemment exercées.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 28 juin 2007 a procédé à la nomination de Monsieur Moshey Gorsd en tant que Président Directeur Général du Groupe, décidant ainsi qu'il cumulerait ces deux fonctions.

• En outre, à la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a fait l'objet :
- d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

• Enfin, à la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

Il convient de noter que Messieurs Yossef GORSD et Moshey GORSD sont frères.

14.2. Profil des administrateurs

Monsieur Moshey GORSD : Diplômé en droit, Président de la société LCI-fabriquant et distributeur leader de matériel informatqiue grand public et professionnel, et vice Président du groupe CIBOX, de 1994 à 2005. Après plus de dix ans dans le secteur informatique, Moshey GORSD est nommé en 2005 Directeur Général de la société FG Distribution (renommée Groupe Unika), puis en 2006, il devient Directeur Général de a Société Unika Multimédia. Après avoir mené à bien l'introduction du Groupe sur le Marché Libre de NYSE Euronext Paris en 2007, il succède depuis mai 2009 à son frèere Yossef GORSD en tant que Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

Monsieur Yossef GORSD : Il a débuté sa carrière au sein du groupe LCI. Fort de cette expérience dans l'informatique, il fonde en 2003 le groupe MGF dont il est nommé Président en 2005. En 2007, suite à la restructuration du Groupe, Yossef GORSD est nommé Directeur Général et Président du Conseil d'Administration du Groupe.

Madame Eve Marie WARNIER : Présidente de la société UNIKA Multimédia depuis décembre 2006, Madame Warnier est également en charge des achats du Groupe. Entre 2004 et 2006, elle a occupé le poste de Présidente de LCM, anciennement EPOX, société spécialisée dans le développement et la distribution de produits multimédia (périphériques) à destination de la grande distribution. Par ailleurs, Madame Warnier a notamment, été Sales Executive de 1993 à 2001, et Sales Manager de 2001 à 2004 chez MITSUMI.

14.3. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit entre les intérêts privés des administrateurs de la Société et l'intérêt social.

15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour les deux derniers exercices clos aux administrateurs et dirigeants de la Société

Au titre des exercices clos le 31 décembre 2008 et 2009, la rémunération allouée aux administrateurs et dirigeants pour l'exercice de leurs fonctions était la suivante :

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Moshey Gorsd	**Exercice 2008**		**Exercice 2009**	
Président Directeur Général	**Montants dus**	**Montants versés**	**Montants dus**	**Montants versés**
Rémunération fixe brute	26 118 €	26 118 €	61 796 €	61 796 €
Rémunération variable brute	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération Exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	26 118 €	26 118 €	61 796 €	61 796 €

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Yossef Gorsd	**Exercice 2008**		**Exercice 2009**	
Directeur Général MGF et Agorus	**Montants dus**	**Montants versés**	**Montants dus**	**Montants versés**
Rémunération fixe brute	39 000 €	39 000 €	58 000 €	58 000 €
Rémunération variable brute	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération Exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	39 000 €	39 000 €	58 000 €	58 000 €

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Luc François	**Exercice 2008**		**Exercice 2009**	
Directeur Commercial *(démissionnaire depuis sept. 2009)*	**Montants dus**	**Montants versés**	**Montants dus**	**Montants versés**
Rémunération fixe brute	62 434 €	62 434 €	50 571 €	50 571 €
Rémunération variable brute	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération Exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	62 434 €	62 434 €	50 571 €	50 571 €

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social		
Marie Eve Warnier	**Exercice 2009**	
Nommée en remplacement de M. Francois	**Montants dus**	**Montants versés**
Rémunération fixe brute	0 €	0 €
Rémunération variable brute	0 €	0 €
Rémunération Exceptionnelle	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €

Au titre des exercices 2008 et 2009, aucune autre rémunération, variable ou avantages en nature n'ont été alloués aux membres du Conseil d'Administration et aux dirigeants de la Société au titre de l'exercice de leurs fonctions sociales.

En octobre 2008 l'AFEP/MEDEF a publié des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Ces recommandations précisent qu'il est également souhaitable et recommandé que les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché organisé (Alternext) et que les sociétés non cotées appliquent, comme c'est déjà le cas pour de nombreuses règles de gouvernement d'entreprise, ces recommandations en tout ou en partie en les adaptant à leurs spécificités.

La Société n'applique pas les recommandations suivantes en matière de rémunération :

• Création d'un comité des rémunérations. Au regard de la taille de la société il n'a pas été jugé nécessaire de suivre cette recommandation, mais la création d'un tel comité est à l'étude.

• Mettre un terme au contrat de travail en cas de mandat social.

• Mesurer la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de l'entreprise de façon équitable et renforcer la solidarité et la motivation à l'intérieur de l'entreprise.

• Calibrer la partie fixe de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux selon que le dirigeant mandataire social poursuit une carrière sans discontinuité dans l'entreprise ou qu'il est recruté à l'extérieur.

• Soumettre les indemnités de départ à des conditions de performance.

• Faire figurer dans le rapport de gestion de la société la rémunération totale et les avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, ainsi que le montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçus durant l'exercice de la part des sociétés du groupe.

• Faire figurer sur le rapport annuel des sociétés cotées un chapitre, établi avec le concours du comité des rémunérations, consacré à l'information des actionnaires sur les rémunérations perçues par les dirigeants.
Il n'existe aucune convention conclue par le Groupe avec ses dirigeants ou principaux actionnaires.

15.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers

Néant.

15.3. Participations

Participations directes et indirectes des managers au capital de Groupe UNIKA :

Actionnaires	Nombre de titres	% de détention
Moshey GORSD	1 491 385	66,0%
Yossef GORSD	352 198	15,6%
Eve Marie WARNIER	1	0,0%

15.4. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société

Néant.

15.5. Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages

La Société a enregistré, au titre des comptes consolidés clos au 31 décembre 2009, des engagements de retraite pour un montant de 6 950 euros pour l'ensemble du Groupe. Ces indemnités font l'objet d'une comptabilisation en provisions à hauteur de 58,4 K€ en dans les comptes consolidés clos au 31 décembre 2009.
Ce montant comptabilisé en provision est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme à la date de clôture.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

GROUPE UNIKA est une société anonyme à Conseil d'Administration.

16.1. Direction de la Société

✓ Exercice de la Direction Générale de la Société
La Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Moshey GORSD, Président Directeur Général.

✓ Mandat des administrateurs
Le tableau ci-dessous indique la composition du Conseil d'administration de la Société à la date du présent document ainsi que les principales informations relatives aux mandataires sociaux.

Nom	Adresse	Fonction	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Autres mandats exercés au sein du groupe	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des cinq dernières années
Monsieur Moshey GORSD	ZI Pariest 6, rue Léon Jouhaux, 77183 Croissy-Beaubourg	Président Directeur Général Groupe UNIKA	28 juin 2007	AGO sur les comptes clos au 31/12/11	DG Délégué Agorus DG d'UNIKA Multimédia	PDG Acheternet PDG LCI Gérant Day by day comm Gérant Sud invest	DG Délégué Agorus (en cours) DG d'UNIKA Multimédia (en cours) PDG Acheternet PDG LCI Gérant Day by day comm Gérant Sud invest Administrateur Foch Partners (en cours)
Monsieur Yossef GORSD	ZI Pariest 6, rue Léon Jouhaux, 77183 Croissy-Beaubourg	Administrateur	28 juin 2007	AGO sur les comptes clos au 31/12/11	PDG MGF PDG AGORUS	Administrateur Acheternet Administrateur LCI	PDG MGF (en cours) PDG AGORUS (en cours) Administrateur Acheternet (en cours) Administrateur LCI
Madame Eve Marie WARNIER	ZI Pariest 6, rue Léon Jouhaux, 77183 Croissy-Beaubourg	Administrateur	7 mai 2010	AGO sur les comptes clos au 31/12/15	Présidente UNIKA Multimédia Présidente LCM	Gérante SCI Solaris	Présidente UNIKA Multimédia (en cours) Présidente LCM Gérante SCI Solaris (en cours) Gérante SCI Normandie JEC (en cours)
Monsieur Luc FRANCOIS	ZI Pariest 6, rue Léon Jouhaux, 77183 Croissy-Beaubourg	Administrateur (jusqu'au 17/09/09)	28 juin 2007	Démission 17/09/2009	Administrateur Agorus	néant	Administrateur Acheternet (en cours) Administrateur Agorus (en cours)

16.2. Conventions de services

A l'exception des conventions réglementées décrites au chapitre 19 du présent prospectus, il n'existe aucun contrat de services conclu entre la Société et l'un de ses membres des organes d'administration et de direction ni entre l'une ou l'autre de ses filiales et l'un de ses administrateurs.

Cependant, conformément aux dispositions légales et à l'article 17 des statuts de la Société, toute convention intervenant entre GROUPE UNIKA et l'un ou l'autre de ses administrateurs ou membres de direction, doit être soumise à une autorisation préalable du conseil d'administration.

16.3. Comités d'audit et de rémunération

Le Conseil d'Administration n'a pas prévu la création de tels comités, il estime en effet que la taille de sa structure ne requiert pas, pour le moment, la mise en place de ces comités.

16.4. Gouvernement d'entreprise

La Société ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise et le conseil d'administration de la Société ne comprend aucun administrateur indépendant.

Par ailleurs, compte tenu de sa taille encore limitée, la Société ne dispose, à ce jour, d'aucun comité spécialisé, ni de procédure permettant de mesurer la performance du Conseil d'Administration.

Enfin, il est signalé qu'aucun administrateur n'a été nommé par les salariés, ni qu'aucun des administrateurs actuels n'est soumis à ratification d'une prochaine assemblée générale en application de l'article L-225-24 du Code de commerce.

Au titre du dernier exercice clos, aucun titre de la Société n'étant admis aux négociations sur un marché réglementé, Groupe Unika n'était pas légalement tenue d'établir un rapport relatif aux travaux du conseil d'administration et aux procédures de contrôle interne.

17. SALARIES

17.1. Organigramme Fonctionnel

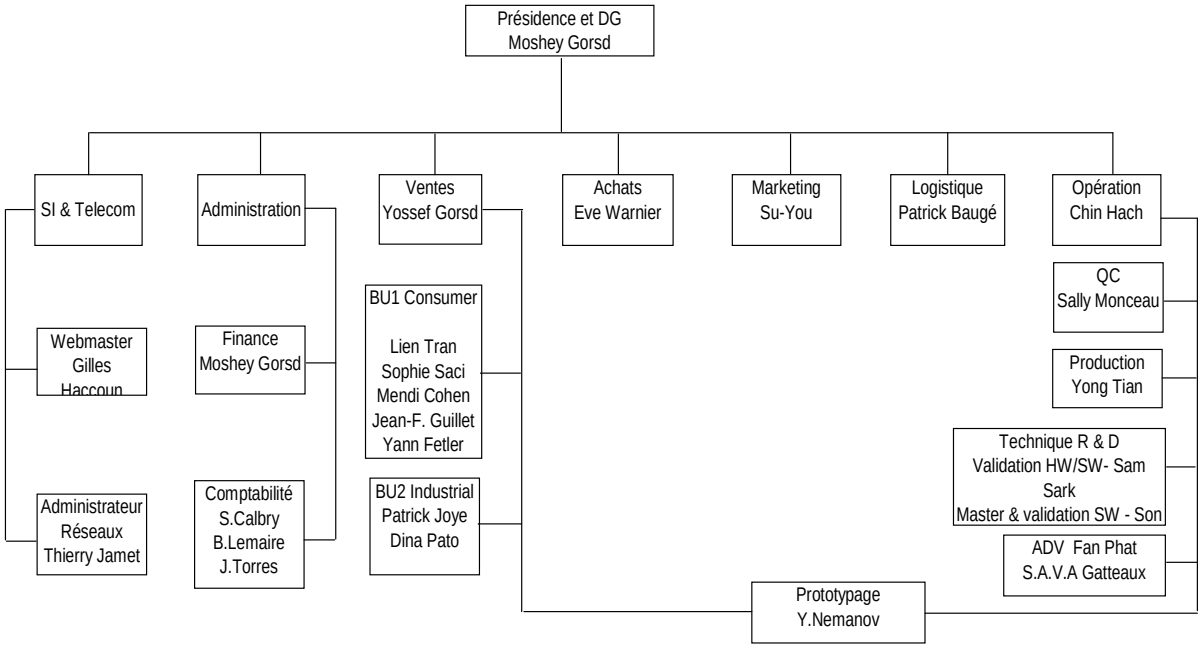

17.2. Effectifs

Au 31 décembre 2009, l'effectif salariés du Groupe était de 56 personnes et se décomposait en 3 personnes au sein du Groupe UNIKA, 17 personnes au sein de MGF et 36 personnes chez UNIKA Multimédia.

Par ailleurs, cet effectif se décompose, à l'échelle du Groupe en 11 cadres et 45 employés/ouvriers. Par ailleurs, cet effectif est relativement stable puisqu'il était également de 56 personnes en 2008 et de 61 personnes en 2007.

17.3. Intéressement des salariés

17.3.1. Contrats d'intéressement et de participation

✓ Accord de Participation

Néant.

✓ Accord d'intéressement

Néant.

17.3.2. Contrats de Plans d'Epargne d'Entreprise (PEE) / Plan d'Epargne Inter Entreprise (PEI) / Plans d'Epargne pour la Retraite Collectif (PERCO)

Néant.

17.3.3. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux salariés non mandataires sociaux

Néant.

17.3.4. Attribution d'actions gratuites

Néant.

17.3.5. Bons de souscription d'actions et bons de souscription de parts de créateur d'entreprise

Néant.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition du capital et des droits de vote

✓ ***Répartition du capital et des droits de vote à la date du présent document***

Actionnaires	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Moshey GORSD	1 491 385	66,0%	2 708 198	71,5%
Foch Partenaire	20 201	0,9%	20 201	0,5%
Yossef GORSD	352 198	15,6%	664 975	17,6%
MGF	-	-	-	-
Yaacov GORSD	1	0,0%	1	0,0%
Famille GORSD	**1 863 785**	**82,5%**	**3 393 375**	**89,6%**
Tsvi AMROUSSI	1	0,0%	1	0,0%
Jean-François GUILLET	1	0,0%	1	0,0%
Eve Marie WARNIER	1	0,0%	1	0,0%
Flottant	395 642	17,5%	395 642	10,4%
TOTAL	**2 259 430**	**100,0%**	**3 789 020**	**100,0%**

Il convient de noter que Foch Partenaire, est une holding financière détenue à 100% par la holding Foch Partenaire Luxembourg, elle-même détenue à 100 % par Monsieur Yaacov Gorsd.

Par ailleurs, MGF, est comme indiqué au chapitre 7 du présent prospectus, détenu à 100% par Groupe Unika.

✓ ***Dilution potentielle***

Néant

✓ ***Évolution de la répartition du capital et des droits de vote sur 3 ans***

Actionnaires	Septembre 2007		Juin 2009		Mars 2010		Septembre 2010	
	Nombre de titres	% détention	Nombre de titres	% détention	Nombre de titres	% détention	Nombre de titres	% détention
Moshey GORSD	1 316 813	58,3%	1 364 396	60,4%	1 364 396	60,4%	1 491 385	66,0%
Foch Partenaire	418 835	18,5%	3 001	0,1%	20 201	0,9%	20 201	0,9%
Yossef GORSD	314 203	13,9%	314 403	13,9%	314 203	13,9%	352 198	15,6%
Luc FRANCOIS	209 575	9,3%	141 792	6,3%	68 792	3,0%	-	-
Yaacov GORSD	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%
Tsvi AMROUSSI	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%
Jean-François GUILLET	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%
Eve Marie WARNIER	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%
MGF	-	-	-	-	75 991	3,4%	-	-
Flottant*	-	-	435 834	19,3%	415 843	18,4%	395 642	17,5%
TOTAL	**2 259 430**	**100%**	**2 259 430**	**100%**	**2 259 430**	**100%**	**2 259 430**	**100%**

** Dont titres détenus au porteur et non identifiables*

Aucun mouvement dans la répartition du capital n'a eu lieu dans le courant de l'année 2008. La répartition du capital est restée la même que celle présentée pour septembre 2007.

18.2. Droits de vote des principaux actionnaires

Aux termes de l'article 12 des statuts de la Société, chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Ainsi, lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société, chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

18.3. Contrôle de l'émetteur

A la date d'enregistrement du présent document, la Société est principalement détenue par Monsieur Moshey GORSD à hauteur de 66% du capital et des droits de vote de la Société. Il est par ailleurs rappelé que Monsieur Moshey GORSD est Président du Conseil d'Administration.

La Société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois, la Société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

Le respect des mesures réglementaires touchant aux droits des sociétés protège toutefois les actionnaires minoritaires de tout contrôle abusif qui pourrait être exercé par l'actionnaire majoritaire.

18.4. Pacte d'actionnaires et actions de concert

A la date d'établissement du présent document, il n'existe pas de pacte d'actionnaires entre les actionnaires de GROUPE UNIKA.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Début 2006, le Groupe Unika a souhaité se diversifier en ajoutant une activité « Immobilier » aux activités préexistantes.
C'est ainsi que les sociétés Groupe Unika, MGF et LCM (société ayant fait l'objet d'une TUP en juillet 2009 avec MGF), faisant partie toutes trois du Groupe Unika, ont investi en tant qu'associés fondateurs dans la SCI Solaris. Un montant total de 769 440 euros, versé sous forme d'apports en comptes courants, a permis l'acquisition de biens immobiliers.

En fin d'année 2006, la direction du Groupe Unika a souhaité finalement recentrer ses activités dans l'électronique grand public, notamment avec le développement de la marque WE.

Les parts de la SCI Solaris, détenues par les différentes sociétés du Groupe Unika, ont donc été cédées à la société Foch Partners. Cette cession a fait l'objet d'un crédit vendeur, à hauteur des comptes courants d'associés à l'identique soit 769 440 euros.

Cette cession étant intervenue moins d'un an après l'investissement dans la SCI, il n'y a pas eu lieu de réaliser une expertise indépendante.

Le plan de remboursement initial prévoyait un remboursement intégral à fin décembre 2008. Un rééchelonnement de la dette a été conclu avec un remboursement intégral pour la fin de l'année 2010.

Au 12 mai 2010, Foch Partenaire, détenu à 100% par Foch Partenaire Luxembourg, détenu lui-même à 100% par M. Yaacov Gorsd, reste à devoir à Groupe Unika, un montant de 288 490,32 euros en principal et de 41 380,31 euros au titre des intérêts capitalisés.

Il convient de noter les différentes opérations avec des apparentés, réalisées par la Société durant l'exercice clos au 31 décembre 2009 :
.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
(Exercice clos le 31 décembre 2009)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions autorisées au cours de l'exercice :

Aucune nouvelle convention n'a été conclue au cours de l'exercice.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Convention de prêt au profit de « Société civile immobilière Solaris » :

- Convention conclue le 20 décembre 2006

- Objet de la convention : Dans le cadre de la cession le 20 décembre 2006 des parts détenues par les sociétés Groupe Unika, MGF et LCM dans société civile immobilière Solaris, les comptes courants détenus par ces mêmes sociétés ont été transformés en prêts remboursables et rémunérés au taux de 5%. Le nominal de ces prêts s'établissent comme suit au 31 décembre 2009 :
    - Prêt consenti par Groupe Unika : 319 536 €
    - Prêt consenti par MGF : 168 954 €

- Personnes concernées : Monsieur Yaacov Gorsd, Madame Eve Marie Warnier

- Rémunération des prêts par société civile immobilière Solaris sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 : 24 425 euros dont :
    - Intérêts perçus chez Groupe Unika : 15 977 €
    - Intérêts perçus chez MGF : 8 448 €

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 19 avril 2010
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Vincent GAIDE

Il convient de noter les différentes opérations avec des apparentés, réalisées par la Société durant l'exercice clos au 31 décembre 2008 :

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
(Exercice clos le 31 décembre 2008)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions autorisées au cours de l'exercice :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention de prêt au profit de « Société civile immobilière Solaris » :

- Convention conclue le 20 décembre 2006

- Objet de la convention : Dans le cadre de la cession le 20 décembre 2006 des parts détenues par les sociétés Groupe Unika, MGF et LCM dans société civile immobilière Solaris, les comptes courants détenus par ces mêmes sociétés ont été transformés en prêts remboursables et rémunérés au taux d'intérêt légal. Le nominal de ces prêts envers société civile immobilière Solaris s'établissent comme suit au 31 décembre 2008 :
    - Prêt consenti par Groupe Unika : 319 536 €
    - Prêt consenti par MGF : 52 244 €
    - Prêt consenti par LCM : 116 710 €

- Personnes concernées : Monsieur Yaacov Gorsd, Madame Eve Materzok

- Rémunération des prêts par société civile immobilière Solaris sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 : 36 890 euros dont :
    - Intérêts perçus chez Groupe Unika : 15 977 €
    - Intérêts perçus chez MGF : 15 078 €
    - Intérêts perçus chez LCM : 5 836 €

- Remboursement des prêts par société civile immobilière Solaris sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 : 280 000 euros dont :
    - Prêt consenti par MGF: 280 000 €

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 29 mai 2009

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Vincent GAIDE

Il convient de noter les différentes opérations avec des apparentés, réalisées par la Société durant l'exercice clos au 31 décembre 2007 :

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
(Exercice clos le 31 décembre 2007)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions autorisées au cours de l'exercice :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention de prêt au profit de « Société civile immobilière Solaris » :

- Convention conclue le 20 décembre 2006

- Objet de la convention : Dans le cadre de la cession le 20 décembre 2006 des parts détenues par les sociétés Groupe Unika, MGF et LCM dans société civile immobilière Solaris, les comptes courants détenus par ces mêmes sociétés ont été transformés en prêts remboursables au plus tard le 31 décembre 2008 et rémunérés au taux d'intérêt légal. Le nominal de ces prêts envers société civile immobilière Solaris s'établissent comme suit :
    - Prêt consenti par Groupe Unika : 319 536 €
    - Prêt consenti par MGF : 332 244 €
    - Prêt consenti par LCM : 116 710 €

- Personnes concernées : Monsieur Yaacov Gorsd, Madame Eve Marie Warnier

- Rémunération des prêts par société civile immobilière Solaris sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 : 22 670 euros dont :
    - Intérêts perçus chez Groupe Unika : 9 426 €
    - Intérêts perçus chez MGF : 9 801 €
    - Intérêts perçus chez LCM : 3 443 €

- Remboursement des prêts par société civile immobilière Solaris sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 : 280 000 euros dont :
    - Prêt consenti par MGF: 280 000 €

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 juin 2008

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Vincent GAIDE

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. Informations financières historiques : Comptes annuels consolidés

20.1.1. Comptes annuels consolidés 2007

20.1.1.1. Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Compte de résultat consolidé (en €)	31.12.07 (12 mois)	31.12.06 (12 mois)	31.12.05 (18 mois)	Notes
Ventes de marchandises	26 960 605	13 963 033	16 290 368	
Ventes de prestations de service et refacturations	379 214	161 675	170 285	
Total chiffre d'affaires	**27 339 819**	**14 124 707**	**16 460 653**	7.1
Autres produits	54 255	64 741	40 714	
Total produits d'exploitation	**27 394 074**	**14 189 448**	**16 501 367**	
Achats et frais accesoires	(22 671 477)	(12 075 141)	(13 889 159)	7.2
Marge brute	**4 722 597**	**2 114 307**	**2 612 208**	
Fournitures et consommables	(92 331)	(19 497)	(18 242)	7.3
Services extérieurs	(1 163 604)	(721 858)	(636 643)	7.4
Impôts et taxes	(279 798)	(94 213)	(49 499)	7.5
Frais de personnel	(2 109 656)	(1 267 887)	(673 378)	7.6
Autres charges	(64 470)	(84 524)	(12 729)	7.7
Excédent Brut d'exploitation (EBE)	**1 012 739**	**(73 672)**	**1 221 717**	7.8
Dotation nette aux amortissements et provisions	(366 926)	(33 781)	(881 189)	7.9
Résultat d'exploitation	**645 813**	**(107 453)**	**340 528**	
Résultat financier	**64 247**	**340 576**	**136 539**	7.10
Résultat courant	**710 060**	**233 123**	**477 067**	
Resultat exceptionnel	**2 670**	**(43 383)**	**357 454**	7.11
Impôts sur les sociétés	(136 210)	(60 554)	(279 641)	7.12
Résultat net	**576 520**	**129 187**	**554 880**	
dont part du groupe	*566 461*	*123 219*	*554 880*	
dont intérêts minoritaires	*10 059*	*5 968*		
Nombre d'action	*2 259 430*	*10 000*	*10 000*	
resultat par action	*0,25 €*	*12,32 €*	*55,49 €*	

20.1.1.2. Bilan consolidé

BILAN CONSOLIDE

Bilan Consolidé (en €)	31/12/2007 (12 mois)	31/12/2006 (12 mois)	31/12/2005 (18 mois)	Notes
Capital souscrit non apellé		50 000	50 000	8.10
Immobilisations incorporelles nettes	474 057	474 360	11 033	8.1
Immobilisations corporelles nettes	708 901	791 316	60 242	8.2
Prêts et autres immobilisations financières	1 062 159	814 184	16 300	8.3
Actifs immobilisés	**2 245 116**	**2 129 860**	**137 575**	
Stocks nets	1 491 647	1 026 062	891 272	8.4
Avances et acomptes versés sur commandes	556 726	691 038	36 403	8.5
Créances clients nettes	4 450 699	3 054 015	1 113 567	8.6
Autres débiteurs	520 382	409 021	375 179	8.7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 943 717	1 237 364	1 885 026	8.8
TOTAL ACTIF	**11 208 287**	**8 547 360**	**4 439 013**	
Capital social ou individuel	225 943	100 000	100 000	8.9
Primes	40 000			
Réserves consolidés	600 030	571 606	16 727	8.10
Résultat net part du groupe	566 461	123 218	554 879	
Intérêts minirotaires	23 720	5 968		8.11
Capitaux propres	**1 456 154**	**800 792**	**671 606**	
Provisions pour risques et charges	**422 906**	**227 396**	**150 000**	8.12
Emprunts et dettes financières divers	990 821	1 381 318	136 316	8.13
Dettes fournisseurs	5 839 604	4 262 074	2 687 700	8.14
Dettes fiscales et sociales	1 901 683	1 417 564	535 561	8.15
Autres dettes	597 119	458 215	257 829	8.16
TOTAL PASSIF	**11 208 287**	**8 547 360**	**4 439 013**	

20.1.1.3. Tableau de variation des capitaux propres

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Réserves et résultats consolidés	Total part du groupe	Minoritaires	Total
Ouverture						
Opération sur le capital	100 000			100 000		100 000
Résultat net 2005			554 880	554 880		554 880
Variation de périmètre			16 727	16 727		16 727
Capitaux propres clôture 31.12.05	100 000		571 607	671 607		671 607
Opération sur le capital						
Résultat net 2006			123 219	123 219	5 968	129 187
Capitaux propres clôture 31.12.06	100 000		694 826	794 826	5 968	800 792
Augmentation de capital	46 000	40 000		86 000		86 000
Incorporation de réserves	79 943		(79 943)	0		
Résultat net 2007			566 461	566 461	10 059	576 520
Autres mouvements			(14 850)	(14 850)	7 693	(7 157)
Capitaux propres clôture 31.12.07	225 943	40 000	1 166 494	1 432 437	23 720	1 456 154

20.1.1.4. Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Tableau des flux de trésorerie	31/12/2007 (12 mois)	31/12/2006 (12 mois)	31/12/2005 (18 mois)
Résultat de la période	576 520	129 187	554 879
Dotation nettes aux amortissements	82 066	53 008	31 295
Variation des provisions R&C	195 510	77 396	150 000
Variation des provisions Stocks	107 899	87 626	614 175
Variation des provisions clients	(14 152)	(87 082)	104 505
Plus ou moins values sur cession d'actifs	1 152	356	
Capacité d'autofinancement	948 995	260 491	1 454 854
Variation des stocks	(573 484)	(222 416)	(1 505 447)
Variation des avances et acomptes sur commandes	134 313	(654 635)	(36 403)
Variation des clients et comptes rattachés	(1 382 532)	(1 853 376)	(1 218 062)
Variation des autres débiteurs	(111 362)	(33 842)	(375 179)
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	1 577 529	1 574 374	2 687 700
Variation des dettes fiscales et sociales	484 119	882 003	535 561
Variation des autres dettes	138 904	200 387	257 829
Variation du Besoin en fond de roulement	267 487	(107 505)	345 999
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	1 216 482	152 986	1 800 853
Produits de cession d'immobilisations		6 000	
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(478 673)	(16 425)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(500)	(775 092)	(54 100)
Augmentation des immobilisations financières	(247 975)	(797 884)	(16 300)
Autres Mouvements	(7 157)		(15 318)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'INVESTISSEMENT	(255 632)	(2 045 648)	(102 143)
Libération du capital	50 000		50 000
Augmentation de capital en numéraire	86 000		
Emprunt sur financement du crédit bail		1 188 501	
Remboursement de l'emprunt sur le crédit bail	(227 898)	(55 326)	
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT	(91 898)	1 133 175	50 000
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE TRESORERIE	868 953	(759 487)	1 748 710
Trésorerie nette début d'exercice	989 222	1 748 710	
Trésorerie nette fin d'exercice	1 858 173	989 222	1 748 710

Dans le tableau de flux, le terme trésorerie nette désigne la trésorerie, les équivalents de trésorerie (Note 8.8) ainsi que les engagements de relevé différé sur l'achat des titres de placement court terme et les autres dettes financières composés de comptes courants bancaires créditeurs (Note 8.13).

20.1.1.5. Annexes aux comptes consolidés

Note 1 – Informations générales et description de l'activité

Groupe UNIKA est un groupe spécialisé dans la conception, la fabrication, l'assemblage et la distribution de matériels et de produits informatiques, périphériques et électroniques. Les produits du groupe comprennent notamment des ordinateurs, des moniteurs, des produits multimédia, des lecteurs MP3/MP4, des produits de stockage, des accessoires (disques durs externes, clés USB, souris, etc.) vendus sous les marques « Rivertech », « Gamium », « We Digital », « Unika » et « Unika Pro ».

La commercialisation des produits est assurée au travers des grandes surfaces spécialisées et des grandes et moyennes surfaces, des revendeurs informatiques et par le biais d'Internet.

La société Groupe Unika, société consolidante, est une société anonyme de droit français. Son siège social est situé 9/11 rue Jacquard 93315 LE PRE SAINT GERVAIS

Les comptes consolidés de l'exercice 2007 ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Note 2 – Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice

Réorganisation de la structure du groupe et introduction sur le marché libre

Dans un souci de simplification, le groupe à procéder à une réorganisation de sa structure (Note 3.2) et a fait sont entrée sur le marché libre via une cotation directe le 1er octobre 2007.

Note 3 – Hypothèse de proforma et comparabilité des exercices

3.1 Hypothèse de proforma

Le groupe à procédé au cours du premier semestre 2007 à une réorganisation de sa structure. La société « FG Distribution » a changé de dénomination sociale pour devenir « Groupe Unika » L'actionnariat de référence qui intervenait au niveau des différentes sociétés et filiales du groupe à été remonté au premier semestre 2007 au niveau de la société « Groupe Unika » devenu la société consolidante du groupe.

Afin de refléter les effets de la réorganisation de la structure et de l'actionnariat du groupe, les hypothèses de détention du capital des différentes entités au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005 ont été basées sur la situation actuelle du groupe au 31 décembre 2007.

3.2 Comparabilité des exercices

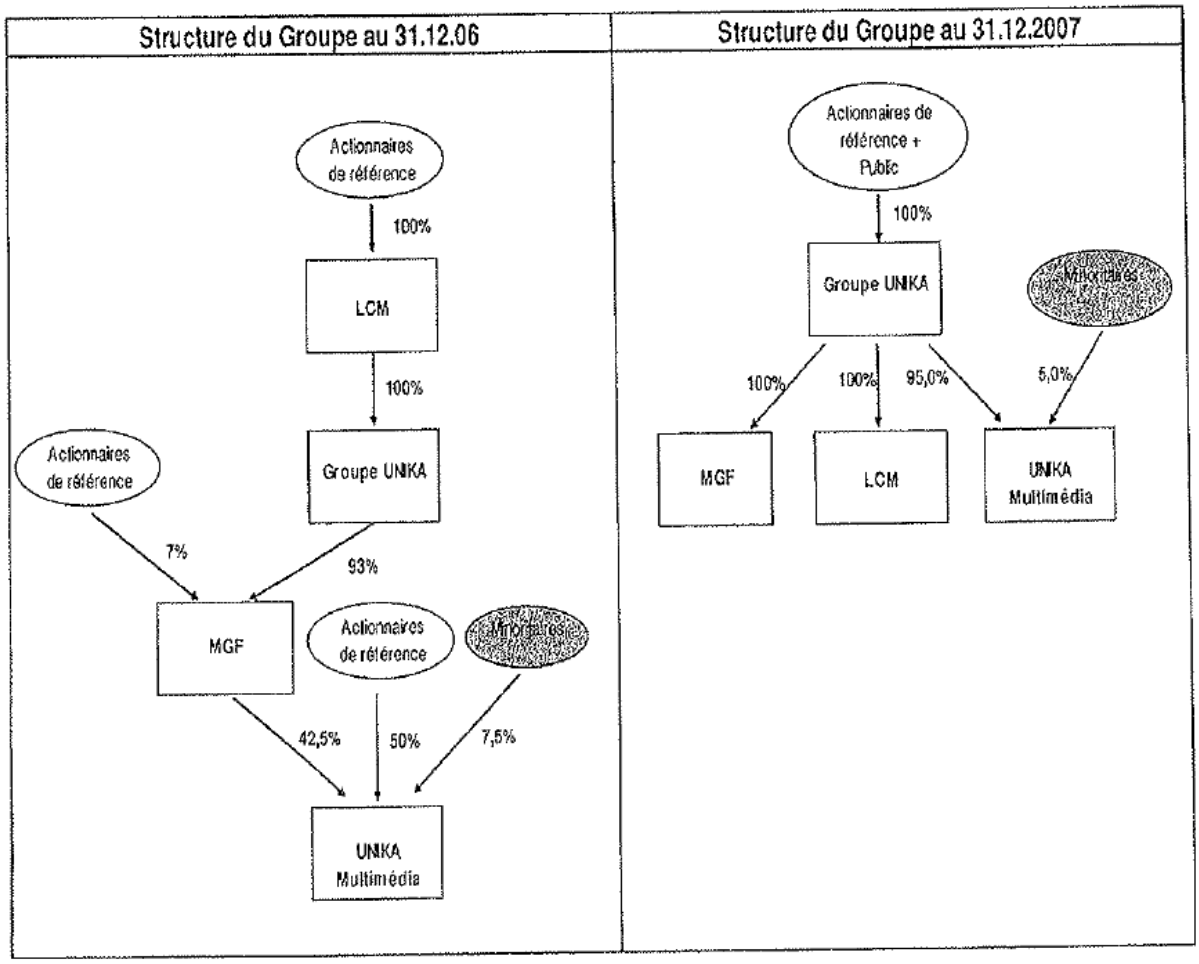

L'exercice clos au 31 décembre 2007 ainsi que l'exercice clos au 31 décembre 2006 sont d'une durée de 12 mois contre un exercice de 18 mois pour l'exercice clos le 31 décembre 2005. Par ailleurs, la société Unika Multimédia créée en Novembre 2006 n'a contribué que deux mois aux résultats consolidés du groupe en 2006.

Note 4 – Présentation et base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe ont été établis conformément aux règles françaises (loi du 3 janvier 1985 et arrêté du 9 décembre 1986) et plus particulièrement au Règlement 99-02 homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les chiffres présentés dans ce document sont exprimés en Euros.

Les principales méthodes comptables suivantes ont été adoptées par la société et ses filiales.

Note 5 – Principales règles et méthodes comptables

5.1 Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère ("les filiales"). Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les participations dans les filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'intégration globale.
La quote-part de résultat net et des capitaux propres attribuables aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement dans les capitaux propres et dans le compte de résultat consolidé en tant qu'intérêts minoritaires.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclut dans le compte de résultat consolidé, respectivement depuis la date de prise de contrôle ou jusqu'à la date de la perte de contrôle.

Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour harmoniser et homogénéiser les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés au niveau de la consolidation.

Au 31 décembre 2007, toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont des filiales et sont donc consolidées par intégration globale.

5.2 Monnaies étrangères et écart de conversion

Le Groupe exerce son activité exclusivement dans la zone Euro. Aucune des filiales du Groupe n'a une monnaie fonctionnelle autre que l'Euro. Les règles de conversion des états financiers des entités consolidées ne sont donc pas applicables pour le Groupe UNIKA sur les périodes présentées.

Les transactions en monnaie étrangères, sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle (Euro) en utilisant le cours de change au jour de la transaction.

Conformément au Règlement 99-02, les différences de conversion des dettes et créances à la clôture sont inscrite directement au compte de résultat.

5.3 Comptabilisation des produits

Le chiffre d'affaires regroupe essentiellement les ventes de matériels informatique ainsi que les autres prestations liées (frais de ports, maintenance et autres prestation de services). Ils représentent les ventes de biens et services effectuées dans le cadre de l'activité normale et principale du Groupe, nettes de toutes remises ou autres rabais commerciaux.

Le transfert de propriété se produit lors de la livraison du bien qui, en règle générale, correspond à la facturation. Les ventes sont donc enregistrées au vu des factures, une régularisation étant éventuellement effectuée à la clôture de l'exercice pour tenir compte d'un décalage entre facturation et livraison.

Les acomptes versés par les clients ne donnent lieu à aucune constatation de la vente et sont enregistrés dans le compte client concerné.

5.4 Contrats de location

Les contrats de location sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au Groupe. Tous les autres contrats sont classés en location simple. Le Groupe n'est pas bailleur dans le cadre de contrat de location sur les périodes présentées.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acceptation du contrat. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue du contrat de location-financement. Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la valeur du bien acquis, sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location-financement lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Les charges de loyer en vertu d'un contrat de location simple sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

5.5 immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement issues de la reprise au tribunal de commerce de la société Unika Computer via la création de la société Unika Multimédia et sont composées d'un terrain activé dans le cadre du contrat de location financement (Note 9.1) ainsi que d'un fond de commerce

Les autres immobilisations incorporelles (principalement des licences informatiques) sont inscrites à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

Fond de commerce	non amorti
Terrain	non amorti
Logiciels	1-2 ans
Concessions et droits similaires	1-2 ans

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisée sous la rubrique "dotation nette aux amortissements et aux provisions" du compte de résultat.

5.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

Bâtiment	20 ans
Agencement et installation	8 ans
Matériel de transport	2-3 ans
Matériel de bureau, informatique	2-3 ans
Matériel et outillage	5 ans

La méthode d'amortissement retenue est celle de l'amortissement linéaire, quelle que soit la nature des immobilisations.

La charge d'amortissement des immobilisations est comptabilisée sous la rubrique "dotation nette aux amortissements et aux provisions" du compte de résultat.

Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un actif est déterminé comme étant la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif. Le résultat net de cession de ces éléments non récurrents est présenté sous la rubrique résultat exceptionnel du compte de résultat.

5.7 Prêts et autres immobilisations financières

Les titres de participation des sociétés consolidées sont annulés. En effet, sont substitués à ces titres les actifs et passifs des sociétés concernées.

Les prêts et autres immobilisations financières représentent essentiellement des prêts et des dépôts et cautionnements. Au 31 décembre 2007, un prêt à la SCI Solaris est comptabilisé et correspond au montant des comptes courant initiaux du groupe dans cette SCI qui a revendue fin 2006. Ce prêt est remboursable au plus tard au 31 décembre 2008. Ce prêt est rémunéré au taux d'intérêt légal. Les autres prêts sont des prêts effectués à des salariés du groupe.

5.8 Stocks de marchandises

Les Marchandises sont évaluées selon la méthode du Prix Moyen Pondéré (PMP).

Les marchandises sont dépréciées selon leur nature (famille de produits) selon qu'elles ont fait l'objet d'une consommation et/ou d'un approvisionnement et selon la génération de produit sur laquelle elles rapportent. Ainsi, le taux de dépréciation pourra être de 0% à 100%

5.9 Avances et acomptes versés sur commandes

Ces montants correspondent aux avances et acomptes versés par le groupe à la commande pour l'achat à ces fournisseurs de matières premières et de marchandises.

5.10 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients proviennent des ventes de biens et services réalisées par le Groupe dans le cadre de son activité. Les autres débiteurs comprennent essentiellement des créances de nature fiscale et sociale. Ces actifs sont valorisés à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nominale ; la valeur probable de réalisation étant déterminée en fonction d'éventuels problèmes de recouvrement ou de l'exercice de procédures judiciaires ou contentieuses.

Une assurance crédit a été souscrite auprès d'AXA sur la filiale MGF pour couvrir les clients devenus douteux. L'indemnité est reversée par AXA varie de 75% à 50% du montant TTC de la créance, selon que les clients soient considérés comme dénommés, non dénommés surveillés, ou non dénommés. Les remboursements effectués par l'assurance dans le cadre de ce contrat sont inscrites en transfert de charges dans les « autres produits » (Note 7.1).

5.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités immédiatement disponibles (comptes-courants bancaires), le compte de réserve de trésorerie immédiatement disponibles auprès de la société d'affacturage et les placements mobilisables ou cessibles à court terme, facilement convertibles. Ces placements à court terme supportent néanmoins un risque important de changement de valeur (actions de sociétés cotées en bourse).

Ces actifs sont valorisés à valeur historique et une provision est constituée en cas de moins values latentes.

5.12 Engagements de départ à la retraite

Ils sont établis statistiquement sur la base des obligations des conventions collectives applicables et pondérée en fonction de l'âge, de l'ancienneté, du salaire, du statut cadre ou non-cadre, du sexe, des tables de mortalité fournies par l'INSEE ainsi qu'un certain nombre d'hypothèses telles que la probabilité de présence à l'âge de la retraite.

Les différents paramètres retenus sont :

- Age de départ à la retraite : 65 ans (à l'initiative du salarié)
- Taux d'actualisation net : 5,0 %
- Progression des salaires : 3,0 %
- Taux de charges sociales : 40 %
- Turnover : 5% pour la tranche 20/39 ans, 3% pour les 40/49 ans et 1% après 50 ans
- Tables de mortalité TH00-02 et TF00-02

A noter que dans le cadre de la reprise du personnel de l'ancienne société Unika Computer les droits du personnel en particulier l'ancienneté a été conservée.

5.13 Fournisseurs, dettes fiscales et sociales et autres dettes

Les dettes fiscales comprennent essentiellement des comptes de TVA. Les dettes sociales regroupent principalement les dettes de congés payés, les charges et cotisations sociales.
Les autres dettes correspondent principalement à des clients créditeurs, des passifs d'impôts différés ainsi qu'aux comptes courants d'actionnaire.

Note 6 – Périmètre de consolidation

Le tableau ci-après présente le périmètre de consolidation ainsi que la méthode de consolidation retenue pour les comptes consolidés proforma.

Sociétés	31.12.2007		31.12.2006		Date de clôture	Methode choisie
	% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
MGF	100%	100%	100%	100%	31.12	I.G.
LCM	100%	100%	100%	100%	31.12	I.G.
UNIKA Multimédia	95,0%	95,0%	92,5%	92,5%	31.12	I.G.

Note 7 – Notes sur le compte de résultat consolidé

7.1 Chiffre d'affaires

Détail des produits exploitation	31.12.06	31.12.06	31.12.05
Ventes de marchandises France	23 632 189	12 038 580	13 667 347
Ventes de marchandises Export	3 328 416	1 924 453	2 623 021
Frais de ports	83 747	93 926	83 273
Prestation de services et autres relacturations	295 466	67 749	87 013
Total chiffres d'affaires	27 339 819	14 124 707	16 460 654
Transfert de charges	30 767	54 214	32 126
Autres produits de gestion courante	23 488	10 527	8 588
Total Autres produits	54 255	64 741	40 714
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	27 394 074	14 189 448	16 501 367

Les ventes de marchandises export sont principalement des ventes vers les DOM-TOM (Martinique, Guadeloupe).

Les transferts de charges correspondent principalement à des remboursements d'AXA dans le cadre de l'assurance crédit sur les créances devenues irrécouvrables.

7.2 Achats et frais accessoires

7.2.1 Détail des achats et frais accessoires

Achats et frais acessoires	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Achat de marchandises et matières premières	22 492 204	11 935 465	14 986 038
Variation des stocks	(573 484)	(222 416)	(1 505 447)
Frais accesoires et transport sur achat	516 070	175 444	196 360
Frais de transport sur ventes	236 687	186 649	212 207
TOTAL	22 671 477	12 075 141	13 889 159

7.2.2 Marge sur ventes de marchandises

Marge sur ventes de marchandises (en €)		31.12.06	31.12.05
Ventes de marchandises	26 960 605	13 963 033	16 290 368
Frais de port	83 747	93 926	83 273
Chiffre d'affaire sur ventes de marchandises	27 044 353	14 056 959	16 373 641
Achat de marchansises et frais accesoires	(22 671 477)	(12 075 141)	(13 889 159)
Marge	4 372 876	1 981 817	2 484 482
% de marge sur ventes de marchandises	16,2%	14,1%	15,2%

7.3 Fournitures et consommables

Ce poste correspond aux achats de fournitures administratives et de petits matériels pour 48 914 € ainsi que des fournitures non stockables (eau, énergie ...) pour 43 416 €

7.4 Services extérieurs

Les services extérieurs se composent des éléments suivants :

Services extérieurs (en €)	31.12.2007	31.12.2006	31.12.05
Location immobilière	55 490	139 833	96 829
Location mobilière - serveur et logiciel	36 206	5 673	
Entretien et maintenance	51 701	15 803	40 305
Assurances	67 958	33 499	26 910
Honoraires	285 920	104 395	82 676
Publicité	181 412	71 583	112 034
Voyages, missions et réceptions	285 244	215 785	152 742
Poste et télécommunications	61 066	55 201	71 572
Services bancaires	136 157	73 003	51 244
Autres charges externes	2 450	7 084	2 331
Total	1 163 604	721 858	636 643

7.5 Impôts et taxes

Impôts et taxes	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Taxes basées sur les salaires	30 721	12 444	7 954
Taxes basées sur le chiffre d'affaires	75 008	28 601	29 376
taxe professionnelle	28 846	21 744	320
Taxe foncière	110 631	17 979	
Autres taxes	34 592	13 445	11 849
TOTAL	279 798	94 213	49 499

7.6 Charges de personnel

7.6.1 Détail de la charge de personnel

Frais de personnel (en €)	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Salaires et traitements	1 515 679	862 277	485 778
Charges sociales	589 580	349 643	187 600
Engagement retraite	4 397	55 967	
TOTAL	2 109 656	1 267 887	673 378

7.6.2 Effectif

Détail des effectifs du groupe	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Cadres	11	13	4
Employées et Ouviers	50	54	17
Effectifs du groupe à la clôture	61	67	21
Effectifs moyen du groupe sur la période	*65,1*	*29,1*	*13,5*

L'ensemble de l'effectif du Groupe est situé en France

7.7 Autres charges

Les autres charges sont principalement composées des pertes sur créances devenues irrécouvrables en cours d'exercice. Celles-ci s'élèvent à 24 307 € sur l'exercice 2007 contre 72 178 € sur l'exercice 2006. Ces pertes sur l'exercice 2007 sont compensées par la reprise de la provision constituée au 31 décembre 2006 pour 17 423 € (Note 8.6).

7.8 Dotations nettes aux amortissements et provisions

Dotation nette aux amortissements et provisions (en €)	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Dotations aux amortissements des immobilisations Incorporelles (Note 8.1)	304	15 345	5 392
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles (Note 8.2)	81 762	37 663	25 903
Variation de la provision pour dépréciation des stocks (Note 8.4)	107 899	87 626	606 202
Variation de la provision pour risque et charges (Note 8.12)	191 113	(19 771)	150 000
Variation de la provision pour dépréciation des créances (Note 8.6)	(14 152)	(87 082)	93 692
TOTAL	366 926	33 781	881 189

7.12 Impôts sur les sociétés

Preuve d'Impot en Euros	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Résultat courant avant imôts	707 355	233 123	477 067
résultat exceptionnel	5 376	(43 383)	357 454
	712 730	189 741	834 521
Taux d'impôts théorique	33,33%	33,33%	33,83%
Impot théorique	237 577	63 247	282 346
Impot courant	123 246	145 270	33 187
Impôt différé	12 964	(84 717)	246 454
Impot réel	136 210	60 554	279 641
taux d'impôts réel	19,11%	31,91%	33,51%
Ecart sur IS	(101 367)	(2 693)	(2 705)
Ecart sur taux	14,22%	1,42%	0,32%

Détail			
Effets des différences permanentes	11 177	6 699	6 391
Effets du traitement des donations	(26 151)	(9 376)	(5 395)
Impact du taux d'impôt différé (1)			(3 697)
crédit impôt recherche	(86 394)		
Ecarts non justifiés	0	(16)	(5)
Total	(101 367)	(2 693)	(2 705)

(1) changement du taux d'imposition de 33,83% à 33,33%

Le Groupe ne dispose pas de différences temporaires déductibles, pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés n'ayant pas fait l'objet de comptabilisation d'impôts différés au 31 décembre 2007.

Note 8 – Notes sur le Bilan consolidé

8.1 Immobilisations incorporelles

Immobilisations Incorporelles (en €)	31/12/2005	Acquisition	Cession	31/12/2006
Fond de commerce	0	25 000		25 000
Terrain	0	449 057		449 057
Logiciels	16 425	4 616	0	21 041
Concessions et droits similaires	300	0	0	300
Valeur Brute	16 725	478 673	0	495 398
Dotation de la période	5 692	15 345	0	21 037
Reprises sur cession	0	0	0	0
Amortissements	5 692	15 345	0	21 037
Valeur Nette	11 033	463 327	0	474 360

Immobilisations Incorporelles (en €)	31/12/2006	Acquisition	Cession	31/12/2007
Fond de commerce	25 000			25 000
Terrain	449 057			449 057
Logiciels	21 041			21 041
Concessions et droits similaires	300			300
Valeur Brute	495 398			495 398
Dotation de la période	21 037	304		21 341
Reprises sur cession	0			
Amortissements	21 037	304	0	21 341
Valeur Nette	474 360	-304	0	474 057

Détail relatif au contrat de location financement (Note 9.1)

Dans le cadre de la reprise des activités d'Unika Computer en novembre 2006 via la création de la société Unika Multimédia, il à été reconnu à l'actif :

- un fond de commerce pour 25 000 €. Ce fond n'est pas amorti.
- Un terrain dans le cadre de la poursuite du contrat de location financement pour 449 057 €

La valeur du terrain inscrite au bilan à été déterminée en fonction du capital restant à rembourser à la date de reprise du contrat (Note 8.13) et en considérant la même répartition entre la part des éléments incorporelles et des éléments corporelles que dans le contrat initial (Note 9.1).

Les autres immobilisations incorporelles comptabilisées par le Groupe sont principalement constituées de licences et logiciels informatiques. Ces immobilisations ont une durée d'utilité déterminée et sont donc amorties. Aucune des ces immobilisations n'est soumises à restriction.

Depuis sa création, le Groupe n'a pas capitalisée de dépenses de recherche et développement.

8.2 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles (en €)	31/12/2005	Acquisition	Cession	31/12/2006
Matériel de transport	81 100	5 000	-15 000	71 100
Batiment		591 556		591 556
Agencements		147 889		147 889
Matériel et outillage		30 000		30 000
Matériel de bureau et informatique	5 663	647	0	6 310
Valeur brute	86 763	775 092	-15 000	846 855
Dotation de la période	26 521	37 663		64 183
Reprises sur cession	0	0	-8 644	-8 644
Amortissements	26 521	37 663	-8 644	55 539
Valeur Nette	60 242	737 429	-6 356	791 316

Immobilisations corporelles (en €)	31/12/2006	Acquisition	Cession	31/12/2007
Matériel de transport	71 100	400	-1 479	70 021
Batiment	591 556			591 556
Agencements	147 889			147 889
Matériel et outillage	30 000	100		30 100
Matériel de bureau et informatique	6 310		-3 600	2 710
Valeur brute	846 855	500	-5 079	842 276
Dotation de la période	55 539	81 762		137 302
Reprises sur cession			-3 927	-3 927
Amortissements	55 539	81 762	-3 927	133 375
Valeur Nette	791 316	-81 262	-1 152	708 901

Détail relatif au contrat de location financement (Note 9.1)

Dans le cadre de la reprise d'Unika Computer en novembre 2006 il à été reconnu à l'actif :

- Un bâtiment pour 591 556 € dans le cadre du contrat de location financement. Ce bâtiment est amorti linéairement sur 20 ans
- Des agencements et installations pour 147 889 € dans le cadre du contrat de location financement. Ceux-ci sont amortis linéairement sur 8 ans
- Du matériel de transport et des matériels et outillage pour 35 000 €

La valeur des éléments repris dans le cadre du contrat de location financement à été déterminée en fonction du capital restant à rembourser à la date de reprise du contrat (Note 8.13) et en considérant la même répartition entre la part des éléments incorporelles et des éléments corporelles que dans le contrat initial. Il a de plus été retenu comme hypothèse une réparation entre la part du bâtiment (80% des éléments corporelles) et la part des agencements et installations (20% des éléments corporelles)

8.3 Prêts et autres immobilisations financières

Prêts et autres Immo. Financières (en €)	31/12/2005	Augmentation	Diminution	31/12/2006
Prêts au personnel	16 000	37 404	-9 400	44 004
Prêts à des tiers		769 440		769 440
Dépôts et cautionnement	300	440		740
Prêts et autres Immo. financières	**16 300**	**807 284**	**-9 400**	**814 184**

Prêts et autres Immo. Financières (en €)	31/12/2006	Augmentation	Diminution	31/12/2007
Prêts au personnel	44 004	87 714	-9 010	122 708
Prêts à des tiers	769 440	21 720		791 160
Dépôts et cautionnement	740	450	-440	750
Dépôts et garantie Factor		147 540		147 540
Prêts et autres Immo. financières	**814 184**	**257 424**	**-9 450**	**1 062 159**

Au 31 décembre 2007, un prêt à la SCI Solaris à été consenti dans le cadre de la cession en décembre 2006 de cette SCI dans laquelle le groupe avait investi début 2006. Ce prêt correspond au montant des comptes courant initiaux du groupe dans cette SCI. Ce prêt est remboursable au plus tard au 31 décembre 2008 et porte intérêt au taux légal. Ces intérêts ont été capitalisés pour 21 720 €

8.4 Stocks

Stocks (en €)	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Valeur brute des stocks	2 301 347	1 727 863	1 505 447
Dépréciation des stocks	(809 700)	(701 801)	(614 175)
Total	**1 491 647**	**1 026 062**	**891 272**

Au cours de l'exercice 2005, le groupe à acheté en grande quantité des lots de produits et composants dont une partie s'est relevé être des stocks présentant de faible de rotation. Une dépréciation conséquente de ces stocks avait été comptabilisée au 31.12.05.

8.5 Avances et acomptes versés sur commandes

en €	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Avances et accomptes versés	556 726	691 038	36 403

Ces montants correspondent aux avances et acomptes versés par le groupe à la commande pour l'achat à ces fournisseurs de matières premières et de marchandises.

8.6 Créances clients

Les créances clients se décomposent comme suit :

Détail des créances clients (en €)	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Créances clients	3 866 157	2 605 296	1 097 836
Créances clients factorisées	124 487		
Factures à établir	409 115	387 988	
Effets à recevoir	42 433	60 732	64 403
Créances douteuses	11 778	17 423	55 823
TOTAL des créances clients brutes	**4 453 970**	**3 071 438**	**1 218 062**

Depuis le début de l'exercice 2007, le Groupe a recours à un organisme d'affacturage auquel sont cédées une partie des factures émises au titre des ventes de marchandises réalisées sur les sociétés LCM et Unika Multimédia. Le Groupe demeure, dans et sous certaines conditions, garant solidaire du paiement des créances transférées en cas de défaillance des clients.

Créances clients (en €)	31.12.05	Augmentation	Diminution	31.12.06
Créances brutes	1 218 062	1 853 376		3 071 438
Dépréciation des créances	(104 505)	(17 423)	104 505	(17 423)
TOTAL des Créances nettes	**1 113 557**	**1 835 953**	**104 505**	**3 054 015**

Créances clients (en €)	31.12.06	Augmentation	Diminution	31.12.07
Créances brutes	3 071 438	1 382 532		4 453 970
Dépréciation des créances	(17 423)	(3 271)	17 423	(3 271)
TOTAL des Créances nettes	**3 054 015**	**1 379 261**	**17 423**	**4 450 699**

Risque de crédit

Le risque de crédit du Groupe provient principalement des créances clients. Les montants présentés au bilan sont nets de provisions pour encours douteux. Ces encours sont estimés par le Groupe créance par créance, en fonction des historiques de perte et de l'environnement économique. La période moyenne de recouvrement des créances est de 45 jours. Une perte de valeur (dépréciation des créances douteuses) figure au bilan pour un montant 3 271 € au 31 décembre 2007 (17 423 € au 31 décembre 2006). Cette perte de valeur réversible est évaluée et estimée par rapport au risque de défaillance identifié par créance. Sur l'exercice 2007, les pertes sur créances irrécouvrables se sont élevées à 24 307 € contre 72 178 € sur l'exercice 2006 et sont comptabilisées en autres charges. (Note 7.7)

8.7 Autres débiteurs

Autres débiteurs (en €)		31.12.06	31.12.05
Créances fiscales (1)	221 741	125 429	65 238
Fournisseurs débiteurs	4 647	1 138	9 378
Charges constatés d'avances (2)	83 450	32 733	5 894
Autres créances (3)	193 522	199 720	240 868
Produits à recevoir	17 023		3 802
Proforma - Créances sur actionnaires (4)		50 000	50 000
Total	**520 382**	**409 021**	**375 179**

(1) Les créances fiscales correspondent aux postes de TVA.
(2) Les charges constatées d'avance correspondent principalement à des loyers facturés d'avance.
(3) Les autres créances correspondent principalement à un compte séquestre en Israël de 150 000 € en vue d'un investissement.
(4) Les créances sur actionnaires au 31 décembre 2006 et 31 décembre 2005 correspondent à une écriture proforma pour le rachat par les actionnaires de référence du capital de Groupe Unika détenu par LCM.

8.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Comptes courants bancaires et caisses	1 289 831	223 735	451 724
Effets à l'encaissement	337 366	277 071	428 023
Placements à court terme (< 3 mois)	344 366	750 247	1 017 166
Dépréciation des placements à court terme	(27 846)	(13 690)	(11 887)
Total	**1 943 717**	**1 237 364**	**1 885 026**

Les comptes courants bancaires et caisses correspondent aux comptes de disponibilités du Groupe ainsi qu'au compte de réserve de trésorerie immédiatement disponibles auprès de la société d'affacturage.

Les placements à court terme sont composés d'actions de sociétés cotés. Ils sont valorisés à valeur historique et une provision est constituée en cas de moins values latentes. Cette moins values latentes s'élève à 27 846 € au 31 décembre 2007. Les plus values latentes non réalisées au 31 décembre 2007 ne sont pas comptabilisées et s'élèvent à 49 243 €.

Au 31 décembre 2007, le groupe détient 1000 actions propres valorisées au cours historique à 3 550 €. Ces titres d'autocontrôle étant classés en valeurs mobilières de placement dans les comptes individuels il ne font l'objet d'aucun retraitement dans les comptes consolidés.

8.9 Capital et primes d'émission

Au 31 décembre 2007, le capital de la société mère Groupe UNIKA est composé de 2 258 430 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 € chacune. Ce capital est libéré à hauteur de 100%. Au cours de l'exercice 2007, plusieurs opérations sont intervenues sur le capital. (Voir également le tableau de variation des capitaux propres).

Au 31 décembre 2006, le capital de la société Groupe Unika était composé de 10 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 € chacune. Ce capital était libéré à hauteur de 50%.

Une première augmentation de capital est intervenue le 26 juin 2007 par création de 4 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 € chacune, au prix de 20 € par action, soit une prime d'émission de 10€ portant ainsi le capital à 140 000 € composé de 14 000 actions d'une valeur nominale de 10€ chacune. La prime d'émission ainsi créée s'élève à 40 000 €.

En date du 28 juin 2007, le capital souscrit non appelé à été libéré pour 50 000 €. Le capital est ainsi entièrement libéré.

En date du 1er Aout 2007, il a été décidé de diviser le nominal par 100 portant ainsi la valeur nominale de l'action à 0,10€ Le capital est ainsi composé de 1 400 000 actions ordinaires.

Conformément à l'AGE du 1er août les augmentations de capital suivantes ont été réalisées :

- une augmentation de capital par incorporation de réserves pour 79 943 € par création de 799 430 actions ordinaires attribuées gratuitement aux actionnaires au prorata des actions détenues.
- une augmentation de capital en numéraire pour 6000 € par création de 60 000 actions ordinaires réservée à un actionnaire dénommé avec suppression du droit préférentiel de souscription.

8.10 Réserves

Reserves consolidés (en €)	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Reserves légales	4 355	2 729	750
Résultats non distribués	595 675	652 210	15 977
Réserves consolidés	**600 030**	**654 939**	**16 727**

Les résultats non distribués correspondent aux résultats consolidés car aucune distribution de dividende n'a eu lieu depuis la création du groupe Unika.

8.11 Intérêts minoritaires

En date du 24 décembre 2007, le groupe a racheté aux minoritaires 2,52% du capital social de la société Unika Multimédia permettant ainsi de porter le pourcentage de détention dans le capital de cette filiale de 92,5% à 95%. Les intérêts minoritaires sont relatifs aux actionnaires minoritaires de la société Unika Multimédia qui détiennent 5,0% du capital de cette filiale au 31 décembre 2007 (Note 3.1). Les capitaux propres attribuables aux minoritaires se décomposent comme suit :

Intérêts minoritaires (en €)	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Reserves attribuables aux minoritaires	13 661		
Résultats attribuables aux minoritaires	10 059	5 968	
Intérêts minoritaires	**23 720**	**5 968**	

8.12 Provisions

Provisions risques et charges (en €)	31.12.05	Dotations	Reprises	31.12.06
Provisions pour garanties	150 000		(19 771)	130 229
Provision retraite		55 967		55 967
Provisions pour litiges sociaux		41 200		41 200
TOTAL	**150 000**	**97 167**	**(19 771)**	**227 396**

Provisions risques et charges (en €)	31.12.06	Dotations	Reprises	31.12.07
Provisions pour garanties	130 229	124 313		254 542
Provision retraite	55 967	4 397		60 364
Provisions pour litiges sociaux	41 200	80 000	(13 200)	108 000
TOTAL	**227 396**	**208 710**	**(13 200)**	**422 906**

La provision pour garanties concerne les coûts de garanties données aux clients sur les produits vendues. Elle concerne principalement des coûts de main d'œuvre et des frais de transport dans la mesure où les produits vendus font également l'objet d'une garantie de la part des fournisseurs. Les mouvements de la provision pour garanties sont comptabilisés en « dotation nette aux amortissements et provisions » (Note 7.7)

La provision retraite comptabilisée concerne l'engagement retraite des salariés d'Unika Multimédia pour lesquels l'ancienneté dans le cadre de la reprise à été conservée. Les engagements retraite pour les salariés des autres sociétés du groupe ne sont pas significatives au vue de la création récente de celles-ci. La dotation de l'exercice s'élevant à 4 397 € à été comptabilisé en « frais de personnel » (Note 7.5)

Les provisions pour litiges sociaux concernent des procédures en cours (prud'homme) engagées par un ancien salarié du Groupe. La provision à été estimé en fonction du risque et inclut une provision pour les honoraires de l'avocat en charge du dossier. Les mouvements de la provision pour garanties sont comptabilisés en « dotation nette aux amortissements et provisions » (Note 7.7)

8.13 Emprunts et dettes financières diverses

Dettes financières (en €)	31.12.05	Augmentation	Diminution	31.12.06
Engagement de relevé différé	136 241	232 174	(136 241)	232 174
Emprunt financier sur crédit bail		1 188 501	(55 326)	1 133 175
Autres dettes financières	75	15 968	(75)	15 968
TOTAL	**136 316**	**1 436 643**	**(191 642)**	**1 381 318**

Dettes financières (en €)	31.12.06	Augmentation	Diminution	31.12.07
Engagement de relevé différé	232 174	41 223	(232 174)	41 223
Emprunt financier sur crédit bail	1 133 175		(227 898)	905 277
Autres dettes financières	15 968	44 321	(15 968)	44 321
TOTAL	**1 381 318**	**85 544**	**(476 040)**	**990 821**

Les dettes financières correspondent aux engagements de relevé différé pour l'achat des titres de placement à court terme, à l'emprunt financier sur le crédit bail immobilier d'Unika Multimédia (Note 9.1) ainsi que d'autres dettes financiers composées de comptes courants bancaires créditeurs.

8.14 Fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs et comptes rattachés (en €)	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Dettes fournisseurs	5 100 519	3 689 804	2 328 319
Provisions pour factures non parvenues	739 085	572 270	359 381
TOTAL	**5 839 604**	**4 262 074**	**2 687 700**

8.15 Dettes fiscales et sociales

Dettes fiscales et sociales (en €)	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Personnel et comptes rattachés (1)	279 592	303 082	30 123
Securité sociale , organismes sociaux	277 571	168 537	134 686
Taxe sur la valeur ajoutées	1 220 416	752 527	318 567
Autres charges fiscales à payer (2)	124 104	193 418	52 185
Total	**1 901 683**	**1 417 564**	**535 561**

(1) Les comptes personnel et comptes rattachés correspondent principalement aux provisions pour primes : 135 924 € ainsi qu'aux provisions pour congés payés : 130 342€.

(2) Les autres charges fiscales à payer se composent principalement de l'impôt sur les sociétés pour 31 435 € aux taxes basées sur les salaires pour 34 337 € ainsi qu'a l'Organic pour 28 885 €.

8.16 Autres dettes

Autres débiteurs (en €)	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Clients créditeurs (1)	269 034	37 612	3 874
Impôts différés (Note 7.11)	176 068	163 103	246 454
C/C Actionaires	152 017	250 000	
Proforma - Dettes sur actionnaires (2)		7 500	7 500
Total	597 119	458 215	257 829

(1) Les clients créditeurs correspondent principalement à des avoirs à établir relatifs à des remises de fin d'année pour certains clients de la grande distribution

(2) Ecriture de proforma en 2006 et 2005 correspondant à la dette relative au rachat par le groupe aux actionnaires de référence de la part du capital de MGF non détenu au 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006 par le groupe.

Société Acheternet
La société Acheternet société de distribution de composant informatique par internet à été crée le 20/10/04. La société Acheternet a consentie à la société MGF une option exclusive d'achat de 70% du capital social de la société et d'une quantité équivalente des actions et droits de vote attachés dans le cadre de la participation de la société MGF au projet de développement de la société Acheternet.
Cette option s'étant avérée non réalisable, la société MGF a la possibilité entrer dans le capital de la société Acheternet au travers d'une opération d'augmentation de capital par création d'action nouvelle au prix de 14,68€ par action dont 10€ de valeur nominal et 4,68€ de prime d'émission.

Pour rappel, l'option d'achat exclusive dont bénéficiait la société MGF pouvait être exercée sous réserves des résultats enregistrés par la société Acheternet à la date de clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2006. L'option pouvait être levée dès lors que la société aura réalisé un chiffre d'affaire lissé sur 12 mois d'un montant minimum de 2 millions d'euros avec une marge brute d'exploitation de 30%. Ces seuils n'étant pas impératifs la société MGF pouvait décider de lever l'option d'achat quand bien même la société Acheternet ne réalisait pas ces objectifs avec toutefois un seuil plancher de 1,5 millions d'euros s'agissant du chiffre d'affaires et de 15% concernant la marge brute d'exploitation , en deçà desquels la société MGF renonçait à poursuivre son opération d'achat.

Les performances de la société Acheternet pour les exercices clos au 31 décembre 2005, 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007 sont présentées ci dessous :

en €	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Chiffre d'affaires	43 935	552 036	467 953
Marge brute	-7,1%	30,1%	16,1%
Résultat net	2 109	6 824	(2 053)
Capitaux propres	25 380	23 272	16 446

Les achats de marchandises effectués par la société Acheternet sont exclusivement réalisés auprès des filiales du groupe Unika (MGF et LCM et Unika Multimédia) et les ventes de marchandises réalisés à des particuliers via le site internet de la société Acheternet.

Les postes du bilan au 31 décembre 2007 relatif à Acheternet sont :
Créances clients : 21 562 €
Autres créances : 18 500 €

Au 31 décembre 2007, il n'existe aucun lien capitalistique entre le groupe Unika et la société Acheternet qui de ce fait ne fait pas partie du périmètre de consolidation.

9.4 Dividendes

Le Groupe Unika, de création récente, n'a distribué aucun dividende depuis sa création.

20.1.1.6. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2007

PRICEWATERHOUSECOOPERS

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone 01 56 57 58 59
Fax 01 56 57 58 60

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

(Exercice clos le 31 décembre 2007)

Aux Actionnaires
GROUPE UNIKA
9/11, rue Jacquard
93315 LE PRE SAINT-GERVAIS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société GROUPE UNIKA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 3 de l'annexe concernant les hypothèses de proforma et la comparabilité des exercices.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables :

- La note 5 de l'annexe expose les principales règles et méthodes comptables. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques d'obsolescence sur les stocks de marchandises, tel que décrit en note 5.8 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par le groupe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

- Votre société constitue des provisions pour charges pour couvrir les risques de garantie sur les marchandises vendues, tel que décrit en note 8.12 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par le groupe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 juin 2008

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Vincent Gaide

20.1.2. Comptes annuels consolidés 2008

20.1.2.1. Compte de résultat

Compte de résultat consolidé (en €)	31.12.08 (12 mois)	31.12.07 (12 mois)	31.12.06 (12 mois)	*Notes*
Ventes de marchandises	28 541 567	26 960 605	13 963 033	
Ventes de prestations de service et refacturations	134 519	379 214	161 675	
Total chiffre d'affaires	**28 676 086**	**27 339 819**	**14 124 707**	*7.1*
Autres produits	47 319	54 255	64 741	
Total produits d'exploitation	**28 723 405**	**27 394 074**	**14 189 448**	
Achats et frais accesoires	(23 828 894)	(22 671 477)	(12 075 141)	*7.2*
Marge brute	**4 894 511**	**4 722 597**	**2 114 307**	
Fournitures et consommables	(69 781)	(92 331)	(19 497)	*7.3*
Services extérieurs	(1 113 158)	(1 163 604)	(721 858)	*7.4*
Impôts et taxes	(329 012)	(279 798)	(94 213)	*7.5*
Frais de personnel	(2 091 733)	(2 109 656)	(1 267 887)	*7.6*
Autres charges	(17 184)	(64 470)	(84 524)	*7.7*
Excédent Brut d'exploitation (EBE)	**1 273 643**	**1 012 739**	**(73 672)**	*7.8*
Dotation nette aux amortissements et provisions	(52 843)	(366 926)	(33 781)	*7.9*
Résultat d'exploitation	**1 220 800**	**645 813**	**(107 453)**	
Résultat financier	**(276 351)**	**64 247**	**340 576**	*7.10*
Résultat courant	**944 449**	**710 060**	**233 123**	
Resultat exceptionnel	**(2 170)**	**2 670**	**(43 383)**	*7.11*
Impôts sur les sociétés	(265 245)	(136 210)	(60 554)	*7.12*
Résultat net	**677 034**	**576 520**	**129 187**	
dont part du groupe	*713 626*	*566 461*	*123 219*	
dont intérêts minoritaires	*(36 593)*	*10 059*	*5 968*	
Nombre d'action	*2 259 430*	*2 259 430*	*10 000*	
Résultat par action	*0,32 €*	*0,25 €*	*12,32 €*	

20.1.2.2. Bilan consolidé

Bilan Consolidé (en €)	31/12/2008 (12 mois)	31/12/2007 (12 mois)	31/12/2006 (12 mois)	*Notes*
Capital souscrit non apellé			50 000	*8.10*
Immobilisations incorporelles nettes	475 057	474 057	474 360	*8.1*
Immobilisations corporelles nettes	637 224	708 901	791 316	*8.2*
Prêts et autres immobilisations financières	852 048	1 062 159	814 184	*8.3*
Actifs immobilisés	**1 964 329**	**2 245 116**	**2 129 860**	
Stocks nets	2 280 104	1 491 647	1 026 062	*8.4*
Avances et acomptes versés sur commandes	64 567	556 726	691 038	*8.5*
Créances clients nettes	5 751 064	4 450 699	3 054 015	*8.6*
Autres débiteurs	572 985	520 382	409 021	*8.7*
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 930 958	1 943 717	1 237 364	*8.8*
TOTAL ACTIF	**12 564 007**	**11 208 287**	**8 547 360**	
Capital social ou individuel	225 943	225 943	100 000	*8.9*
Primes	40 000	40 000		
Réserves consolidés	1 166 491	600 030	571 606	*8.10*
Résultat net part du groupe	713 626	566 461	123 218	
Intérêts minirotaires	141 290	23 720	5 968	*8.11*
Capitaux propres	**2 287 349**	**1 456 154**	**800 792**	
Provisions pour risques et charges	**490 873**	**422 906**	**227 396**	*8.12*
Emprunts et dettes financières divers	945 197	990 821	1 381 318	*8.13*
Dettes fournisseurs	6 612 379	5 839 604	4 262 074	*8.14*
Dettes fiscales et sociales	1 597 780	1 901 683	1 417 564	*8.15*
Autres dettes	630 430	597 119	458 215	*8.16*
TOTAL PASSIF	**12 564 007**	**11 208 287**	**8 547 360**	

20.1.2.3. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves et résultats consolidés	Total part du groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.05	**100 000**		**571 607**	**671 607**		**671 607**
Opération sur le capital						
Résultat net 2006			**123 219**	**123 219**	**5 968**	**129 187**
Capitaux propres clôture 31.12.06	**100 000**		**694 826**	**794 826**	**5 968**	**800 792**
Augmentation de capital	46 000	40 000		86 000		86 000
Incorporation de réserves	79 943		(79 943)	0		
Résultat net 2007			566 461	566 461	10 059	576 520
Autres mouvements			(14 850)	(14 850)	7 693	(7 157)
Capitaux propres clôture 31.12.07	**225 943**	**40 000**	**1 166 494**	**1 432 434**	**23 720**	**1 456 154**
Résultat net 2008			713 626	713 626	(36 593)	677 033
Autres mouvements					154 163	154 163
Capitaux propres clôture 31.12.08	**225 943**	**40 000**	**1 880 119**	**2 146 059**	**141 290**	**2 287 349**

20.1.2.4. Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie	31/12/2008 (12 mois)	31/12/2007 (12 mois)	31/12/2006 (12 mois)
Résultat de la période	**677 034**	**576 520**	**129 187**
Dotation nettes aux amortissements	73 375	82 066	53 008
Variation des provisions R&C	67 967	195 510	77 396
Variation des provisions Stocks	(58 688)	107 899	87 626
Variation des provisions clients	98 807	(14 152)	(87 082)
(Plus) ou moins values de cession d'actif	(5 563)	1 152	353
Capacité d'autofinancement	**852 932**	**948 995**	**260 488**
Variation des stocks	(729 770)	(573 484)	(222 416)
Variation des avances et acomptes sur commandes	492 159	134 313	(654 635)
Variation des clients et comptes rattachés	(1 399 172)	(1 382 532)	(1 853 376)
Variation des autres débiteurs	(52 602)	(111 362)	(33 842)
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	772 775	1 577 529	1 574 374
Variation des dettes fiscales et sociales	(303 902)	484 119	882 003
Variation des autres dettes	33 310	138 904	200 387
Variation du Besoin en fond de roulement	**(1 187 203)**	**267 487**	**(107 505)**
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	**(334 270)**	**1 216 482**	**152 983**
Produits de cession d'immobilisation corporelles et incorporelles	5 000		6 000
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(2 135)		(478 673)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(500)	(775 092)
Variation des immobilisations financières	210 111	(247 975)	(797 884)
Autres Mouvements (intérets minoritaires)	154 163	(7 157)	
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'INVESTISSEMENT	**367 139**	**(255 632)**	**(2 045 648)**
Libération du capital		50 000	
Augmentation de capital en numéraire		86 000	
Emprunt sur financement du crédit bail			1 188 501
Remboursement de l'emprunt sur le crédit bail	(238 828)	(227 898)	(55 326)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT	**(238 828)**	**(91 898)**	**1 133 175**
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE TRESORERIE	**(205 959)**	**868 952**	**(759 490)**
Trésorerie nette début d'exercice	**1 858 173**	**989 222**	**1 748 710**
Trésorerie nette fin d'exercice	**1 652 211**	**1 858 173**	**989 222**

20.1.2.5. Annexes aux comptes consolidés

Note 1 – Informations générales et description de l'activité

Groupe UNIKA est un groupe spécialisé dans la conception, la fabrication, l'assemblage et la distribution de matériels et de produits informatiques, périphériques et électroniques. Les produits du groupe comprennent notamment des ordinateurs, des moniteurs, des produits multimédia, des lecteurs MP3/MP4, des produits de stockage, des accessoires (disques durs externes, clés USB, souris, etc.) vendus sous les marques « Rivertech », « Gamium », « We Digital », « Unika » et « Unika Pro ».

La commercialisation des produits est assurée au travers des grandes surfaces spécialisées et des grandes et moyennes surfaces, des revendeurs informatiques et par le biais d'Internet.

La société Groupe Unika, société consolidante, est une société anonyme de droit français. Son siège social est situé 9/11 rue Jacquard 93315 LE PRE SAINT GERVAIS

Les comptes consolidés de l'exercice 2008 ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Note 2 – Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice

Prise de participation dans la société Agorus

Le groupe a pris une participation à hauteur de 53% dans la Société Agorus SA en mars 2008. Cette société est spécialisée dans la vente de composants et de matériels informatiques à destination des organismes publics tels que les universités. Le groupe exerçant sur cette filiale un contrôle exclusif, elle est consolidée en intégration globale (Note 6).
Le coût d'acquisition des titres de la société est affecté aux actifs et passifs identifiables de l'entité acquise sur la base de leur juste valeur déterminée à la date d'acquisition. Il ressort de cette affectation un écart d'acquisition négatif pour 107 884 € qui a été comptabilisé en provision pour défaut de rentabilité (Note 8.12). Cette provision a été reprise sur l'exercice 2008 à hauteur de la quote-part de perte de cette filiale supporté par le groupe (71 684€). L'impact sur le résultat net part du groupe de l'entrée dans le périmètre de consolidation de cette filiale est donc nul au 31 décembre 2008 (Note 3.2).

Note 3 – Comparabilité des exercices

3.1 Comparabilité des exercices

Les exercices clos au 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 ainsi que 31 décembre 2006 sont d'une durée de 12 mois. L'impact de la prise de participation dans Agorus en 2008 est détaillé ci-dessous en Note 3.2. A noter par ailleurs que la société Unika Multimédia créée en Novembre 2006 n'a contribué que deux mois aux résultats consolidés du groupe en 2006.

3.2 Contribution d'Agorus aux comptes consolidés du groupe

Contribution de Agorus au compte de résultat consolidé (en €)	31.12.08
Ventes de marchandises	136 099
Ventes de prestations de service	68 487
Total chiffre d'affaires	**204 586**
Autres produits	1 079
Total produits d'exploitation	**205 665**
Achats et frais accesoires	(177 953)
Marge brute	**27 711**
Fournitures et consommables	(2 228)
Services extérieurs	(142 471)
Impôts et taxes	(6 200)
Frais de personnel	(40 269)
Autres charges	(37)
Excédent Brut d'exploitation (EBE)	**(163 494)**
Dotation nette aux amortissements et provisions	71 299
Résultat d'exploitation	**(92 195)**
Résultat financier	**25 842**
Résultat courant	**(66 353)**
Resultat exceptionnel	**2 699**
Impôts sur les sociétés	21 218
Résultat net	**(42 436)**
dont part du groupe	*0*
dont intérêts minoritaires	*(42 436)*

Contribution de Agorus au bilan consolidé (en €)	31/12/08
Immobilisations corporelles nettes	176
Prêts et autres immobilisations financières	3 825
Actifs immobilisés	**4 002**
Stocks nets	19 769
Avances et acomptes versés sur commandes	78 333
Créances clients nettes	36 031
Autres débiteurs	185 609
Trésorerie et équivalents de trésorerie	851
TOTAL ACTIF	**324 594**
Intérêts minirotaires	110 228
Capitaux propres	**110 228**
Provisions pour risques et charges	**65 844**
Emprunts et dettes financières divers	31
Dettes fournisseurs	88 063
Dettes fiscales et sociales	54 316
Autres dettes	6 111
TOTAL PASSIF	**324 594**

3.3 Hypothèse de proforma – comptes consolidés au 31 décembre 2006

Pour rappel, le groupe à procédé au cours du premier semestre 2007 à une réorganisation de sa structure. La société « FG Distribution » a changé de dénomination sociale pour devenir « Groupe Unika » L'actionnariat de référence qui intervenait au niveau des différentes sociétés et filiales du groupe à été remonté au premier semestre 2007 au niveau de la société « Groupe Unika » devenu la société consolidante du groupe.

Afin de refléter les effets de la réorganisation de la structure et de l'actionnariat du groupe, les hypothèses de détention du capital des différentes entités au 31 décembre 2006 ont été basées sur la situation du groupe au 31 décembre 2007.

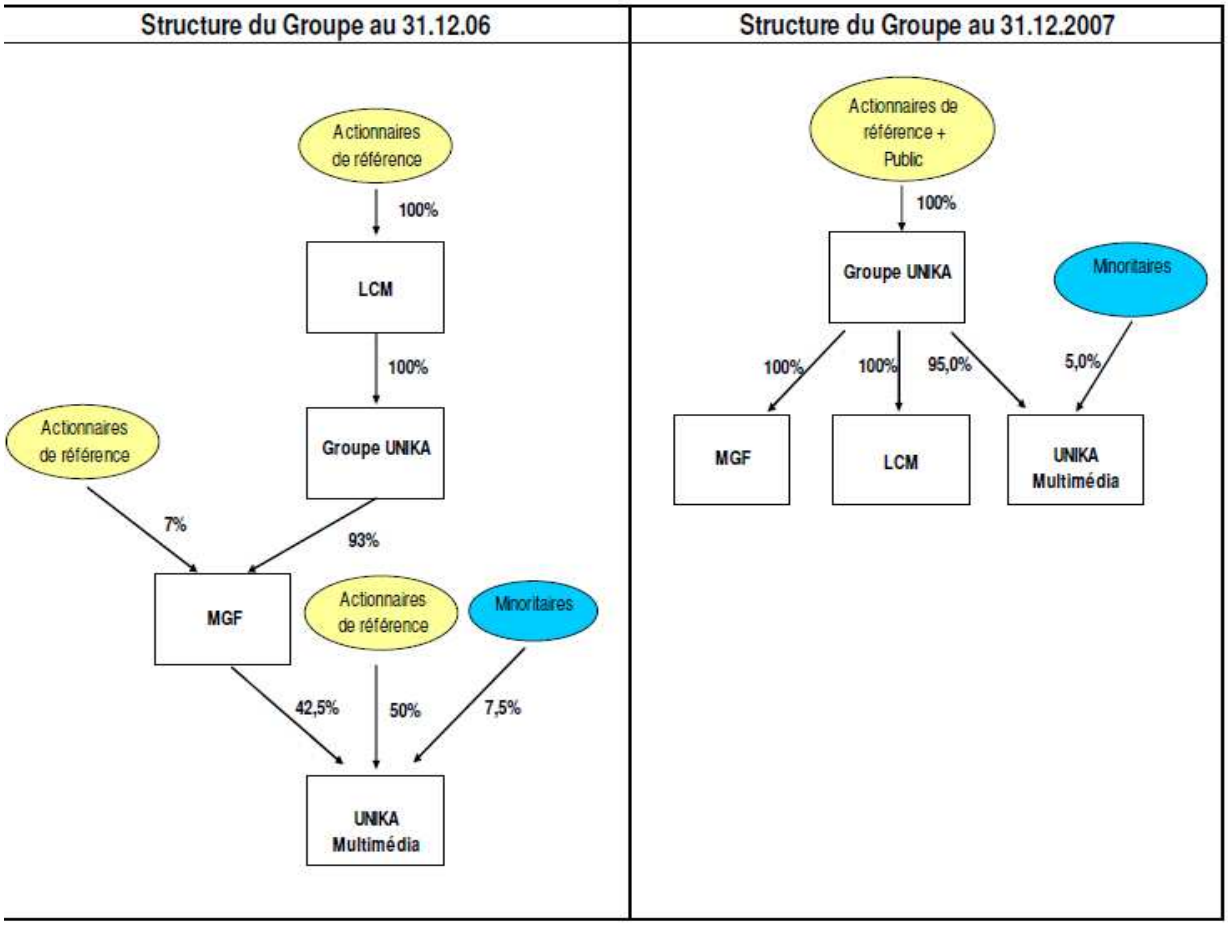

Note 4 – Présentation et base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe ont été établis conformément aux règles françaises (loi du 3 janvier 1985 et arrêté du 9 décembre 1986) et plus particulièrement au Règlement 99-02 homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les chiffres présentés dans ce document sont exprimés en Euros.

Les principales méthodes comptables suivantes ont été adoptées par la société et ses filiales.

Note 5 – Principales règles et méthodes comptables

5.1 Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère ("les filiales"). Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les participations dans les filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'intégration globale.
La quote-part de résultat net et des capitaux propres attribuables aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement dans les capitaux propres et dans le compte de résultat consolidé en tant qu'intérêts minoritaires.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclut dans le compte de résultat consolidé, respectivement depuis la date de prise de contrôle ou jusqu'à la date de la perte de contrôle.

Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour harmoniser et homogénéiser les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés au niveau de la consolidation.

Au 31 décembre 2008, toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont des filiales et sont donc consolidées par intégration globale.

5.2 Monnaies étrangères et écart de conversion

Le Groupe exerce son activité exclusivement dans la zone Euro. Aucune des filiales du Groupe n'a une monnaie fonctionnelle autre que l'Euro. Les règles de conversion des états financiers des entités consolidées ne sont donc pas applicables pour le Groupe UNIKA sur les périodes présentées.

Les transactions en monnaie étrangères, sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle (Euro) en utilisant le cours de change au jour de la transaction.

Conformément au Règlement 99-02, les différences de conversion des dettes et créances à la clôture sont inscrite directement au compte de résultat.

5.3 Comptabilisation des produits

Le chiffre d'affaires regroupe essentiellement les ventes de matériels informatique ainsi que les autres prestations liées (frais de ports, maintenance et autres prestation de services). Ils représentent les ventes de biens et services effectuées dans le cadre de l'activité normale et principale du Groupe, nettes de toutes remises ou autres rabais commerciaux.

Le transfert de propriété se produit lors de la livraison du bien qui, en règle générale, correspond à la facturation. Les ventes sont donc enregistrées au vu des factures, une régularisation étant éventuellement effectuée à la clôture de l'exercice pour tenir compte d'un décalage entre facturation et livraison.

Les acomptes versés par les clients ne donnent lieu à aucune constatation de la vente et sont enregistrés dans le compte client concerné.

5.4 Contrats de location

Les contrats de location sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au Groupe. Tous les autres contrats sont classés en location simple. Le Groupe n'est pas bailleur dans le cadre de contrat de location sur les périodes présentées.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acceptation du contrat. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue du contrat de location-financement. Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la valeur du bien acquis, sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location-financement lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Les charges de loyer en vertu d'un contrat de location simple sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

5.5 immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement issues de la reprise au tribunal de commerce de la société Unika Computer via la création de la société Unika Multimédia et sont composées d'un terrain activé dans le cadre du contrat de location financement (Note 9.1) ainsi que d'un fond de commerce

Les autres immobilisations incorporelles (principalement des licences informatiques) sont inscrites à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

Fond de commerce	non amorti
Terrain	non amorti
Logiciels	1-2 ans
Concessions et droits similaires	1-2 ans

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisée sous la rubrique "dotation nette aux amortissements et aux provisions" du compte de résultat.

5.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

Bâtiment	20 ans
Agencement et installation	8 ans
Matériel de transport	2-3 ans
Matériel de bureau, informatique	2-3 ans
Matériel et outillage	5 ans

La méthode d'amortissement retenue est celle de l'amortissement linéaire, quelle que soit la nature des immobilisations.

La charge d'amortissement des immobilisations est comptabilisée sous la rubrique "dotation nette aux amortissements et aux provisions" du compte de résultat.

Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un actif est déterminé comme étant la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif. Le résultat net de cession de ces éléments non récurrents est présenté sous la rubrique résultat exceptionnel du compte de résultat.

5.7 Prêts et autres immobilisations financières

Les titres de participation des sociétés consolidées sont annulés. En effet, sont substitués à ces titres les actifs et passifs des sociétés concernées.

Les prêts et autres immobilisations financières représentent essentiellement des prêts et des dépôts et cautionnements. Un prêt à la SCI Solaris est comptabilisé et correspond au montant des comptes courant initiaux du groupe dans cette SCI qui a revendue fin 2006. Ce prêt est rémunéré au taux d'intérêt légal. Les autres prêts sont des prêts effectués à des salariés du groupe.

5.8 Stocks de marchandises

Les Marchandises sont évaluées selon la méthode du Prix Moyen Pondéré (PMP).

Les marchandises sont dépréciées selon leur nature (famille de produits) selon qu'elles ont fait l'objet d'une consommation et/ou d'un approvisionnement et selon la génération de produit sur laquelle elles rapportent. Ainsi, le taux de dépréciation pourra être de 0% à 100%

5.9 Avances et acomptes versés sur commandes

Ces montants correspondent aux avances et acomptes versés par le groupe à la commande pour l'achat à ces fournisseurs de matières premières et de marchandises.

5.10 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients proviennent des ventes de biens et services réalisées par le Groupe dans le cadre de son activité. Les autres débiteurs comprennent essentiellement des créances de nature fiscale et sociale. Ces actifs sont valorisés à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nominale ; la valeur probable de réalisation étant déterminée en fonction d'éventuels problèmes de recouvrement ou de l'exercice de procédures judiciaires ou contentieuses.

Une assurance crédit a été souscrite auprès d'AXA sur la filiale MGF pour couvrir les clients devenus douteux. L'indemnité est reversée par AXA varie de 75% à 50% du montant TTC de la créance, selon que les clients soient considérés comme dénommés, non dénommés surveillés, ou non dénommés. Les remboursements effectués par l'assurance dans le cadre de ce contrat sont inscrites en transfert de charges dans les « autres produits » (Note 7.1).

5.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités immédiatement disponibles (comptes-courants bancaires), le compte de réserve de trésorerie immédiatement disponibles auprès de la société d'affacturage et les placements mobilisables ou cessibles à court terme, facilement convertibles. Ces placements à court terme supportent néanmoins un risque important de changement de valeur (actions de sociétés cotées en bourse).

Ces actifs sont valorisés à valeur historique et une provision est constituée en cas de moins values latentes.

5.12 Engagements de départ à la retraite

Ils sont établis statistiquement sur la base des obligations des conventions collectives applicables et pondérée en fonction de l'âge, de l'ancienneté, du salaire, du statut cadre ou non-cadre, du sexe, des tables de mortalité fournies par l'INSEE ainsi qu'un certain nombre d'hypothèses telles que la probabilité de présence à l'âge de la retraite.

Les différents paramètres retenus au 31 décembre 2008 sont :

- Age de départ à la retraite : 65 ans (à l'initiative du salarié)
- Taux d'actualisation net : 5,6 %
- Progression des salaires : 2,5 %
- Taux de charges sociales : 40 %
- Turnover : 5% pour la tranche 20/39 ans, 3% pour les 40/49 ans et 1% après 50 ans
- Tables de mortalité TH00-02 et TF00-02

A noter que dans le cadre de la reprise du personnel de l'ancienne société Unika Computer les droits du personnel en particulier l'ancienneté a été conservée.

5.13 Fournisseurs, dettes fiscales et sociales et autres dettes

Les dettes fiscales comprennent essentiellement des comptes de TVA. Les dettes sociales regroupent principalement les dettes de congés payés, les charges et cotisations sociales.
Les autres dettes correspondent principalement à des clients créditeurs, des passifs d'impôts différés ainsi qu'aux comptes courants d'actionnaire.

Note 6 – Périmètre de consolidation

Le tableau ci-après présente le périmètre de consolidation ainsi que la méthode de consolidation retenue pour les comptes consolidés.

Filiales	31.12.2008		31.12.2007		31.12.2006		Date de clôture	Methode choisie
	% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
MGF	100%	100%	100%	100%	100%	100%	31.12	I.G.
LCM	100%	100%	100%	100%	100%	100%	31.12	I.G.
UNIKA Multimédia	95%	95%	95%	95%	92%	93%	31.12	I.G.
Agorus	53%	53%					31.12	I.G.

Note 7 – Notes sur le compte de résultat consolidé

7.1 Chiffre d'affaires

Détail des produits exploitation	31.12.08	31.12.07	31.12.06	31.12.05
Ventes de marchandises France	26 238 062	23 632 189	12 038 580	13 667 347
Ventes de marchandises Export	2 303 505	3 328 416	1 924 453	2 623 021
Frais de ports	67 626	83 747	93 926	83 273
Prestation de services et autres refacturations	66 893	295 466	67 749	87 013
Total chiffres d'affaires	**28 676 086**	**27 339 819**	**14 124 707**	**16 460 654**
Transfert de charges	33 917	30 767	54 214	32 126
Autres produits de gestion courante	13 402	23 488	10 527	8 588
Total Autres produits	**47 319**	**54 255**	**64 741**	**40 714**
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**28 723 405**	**27 394 074**	**14 189 448**	**16 501 367**

Les ventes de marchandises export sont principalement des ventes vers les DOM-TOM (Martinique, Guadeloupe).

Les transferts de charges correspondent principalement à des remboursements d'AXA dans le cadre de l'assurance crédit sur les créances devenues irrécouvrables.

7.2 Achats et frais accessoires

7.2.1 Détail des achats et frais accessoires

Achats et frais acessoires	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Achat de marchandises et matières premières	23 548 439	22 492 204	11 935 465
Variation des stocks	(729 770)	(573 484)	(222 416)
Frais accesoires et transport sur achat	698 947	516 070	175 444
Frais de transport sur ventes	311 278	236 687	186 649
TOTAL	**23 828 894**	**22 671 477**	**12 075 141**

7.2.2 Marge sur ventes de marchandises

Marge sur ventes de marchandises (en €)	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Ventes de marchandises	28 541 567	26 960 605	13 963 033
Frais de port	67 626	83 747	93 926
Chiffre d'affaire sur ventes de marchandises	**28 609 193**	**27 044 353**	**14 056 959**
Achat de marchansises et frais accesoires	(23 828 894)	(22 671 477)	(12 075 141)
Marge	**4 780 299**	**4 372 876**	**1 981 817**
% de marge sur ventes de marchandises	**16,7%**	**16,2%**	**14,1%**

7.3 Fournitures et consommables

Ce poste correspond aux achats de fournitures administratives et de petits matériels pour 20 867 €, ainsi que des fournitures non stockables (eau, énergie …) pour 48 914 €

7.4 Services extérieurs

Les services extérieurs se composent des éléments suivants :

Services extérieurs (en €)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Location immobilière	33 858	55 490	139 833
Location mobilière - serveur et logiciel	4 891	36 206	5 673
Entretien et maintenance	41 296	51 701	15 803
Assurances	67 345	67 958	33 499
Honoraires	224 873	285 920	104 395
Publicité	287 088	181 412	71 583
Voyages, missions et réceptions	270 940	285 244	215 785
Poste et télécommunications	61 958	61 066	55 201
Services bancaires	119 596	136 157	73 003
Autres charges externes	1 311	2 450	7 084
Total	**1 113 158**	**1 163 604**	**721 858**

7.5 Impôts et taxes

Impôts et taxes	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Taxes basées sur les salaires	38 172	30 721	12 444
Taxes basées sur le chiffre d'affaires	105 650	75 008	28 601
taxe professionnelle	63 806	28 846	21 744
Taxe foncière	113 667	110 631	17 979
Autres taxes	7 717	34 592	13 445
TOTAL	**329 012**	**279 798**	**94 213**

7.6 Charges de personnel

7.6.1 Détail de la charge de personnel

Frais de personnel (en €)	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Salaires et traitements	1 538 400	1 515 679	862 277
Charges sociales	562 245	589 580	349 643
Engagement retraite	(8 911)	4 397	55 967
TOTAL	**2 091 733**	**2 109 656**	**1 267 887**

7.6.2 Effectif

Détail des effectifs du groupe	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Cadres	11	11	13
Employées et Ouviers	45	50	54
Effectifs du groupe à la clôture	**56**	**61**	**67**
Effectifs moyen du groupe sur la période	*58,5*	*65,1*	*29,1*

L'ensemble de l'effectif du Groupe est situé en France

7.7 Autres charges

Les autres charges sont principalement composées des pertes sur créances devenues irrécouvrables en cours d'exercice. Celles-ci s'élèvent à 16 704 € sur l'exercice 2008 contre 24 307 € sur l'exercice 2007. Ces pertes sur l'exercice 2008 sont compensées par les remboursements obtenus dans le cadre de l'assurance crédit (Note 7.1).

7.8 Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation ressort à 1 274 643 € au 31 décembre 2008 contre 1 012 739 € au 31 décembre 2007. A périmètre constant (hors Agorus) l'excédent brut d'exploitation de l'exercice 2008 ressort à 1 437 137 €, en progression de 42 % comparé à l'exercice précédent.

7.9 Dotations nettes aux amortissements et provisions

Dotation nette aux amortissements et provisions (en €)	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Dotations aux amortissements des immobilisations Incorporelles (Note 8.1)	1 135	304	15 345
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles (Note 8.2)	72 240	81 762	37 663
Variation de la provision pour dépréciation des stocks (Note 8.4)	(58 688)	107 899	87 626
Variation de la provision pour risque et charges (Note 8.12) - hors retraite	(60 651)	191 113	(19 771)
Variation de la provision pour dépréciation des créances (Note 8.6)	98 807	(14 152)	(87 082)
TOTAL	**52 843**	**366 926**	**33 781**

7.10 Résultat financier

Détails du résultat financiers (en €)	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Intérêts et produits financiers	211 260	203 973	401 246
Différences positives de changes	156 387	57 441	14 048
Total des produits financiers	**367 648**	**261 415**	**415 295**
Intérêts et charges financières	109 189	65 079	53 280
Intérêts financiers sur engagement de crédit bail	46 954	52 952	13 074
Différences négatives de changes	89 618	64 980	6 562
Dotation nette aux provisions des titres de placement	398 237	14 156	1 803
Total des charges financières	**643 998**	**197 167**	**74 719**
RESULTAT FINANCIER	**(276 351)**	**64 247**	**340 576**

Les produits et charges financières sont principalement composés des plus values et moins values sur cessions des titres de placement cours terme ainsi que des escomptes obtenus ou accordés sur paiements.

7.11 Résultat exceptionnel

Détails du résultat exceptionnel (en €)	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Produits de cession d'immobilisation	5 000		6 000
Autres produits exceptionels	5 448	25 624	7 000
Total des produits exceptionnels	**10 448**	**25 624**	**13 000**
Valeur nette comptable des élements cédés (Note 8.2)		1 152	6 356
Autres charges exceptionelles	12 618	21 801	8 826
Dotations aux provisions exceptionnelles			41 200
Total des charges exceptionnelles	**12 618**	**22 953**	**56 382**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(2 170)**	**2 670**	**(43 383)**

Les autres produits et charges exceptionnelles correspondent principalement à des produits et charges divers sur exercices antérieurs.

7.12 Impôts sur les sociétés

Preuve d'impot en Euros	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Résultat courant avant imôts	944 449	707 355	233 123
résultat exceptionnel	(2 170)	5 376	(43 383)
	942 279	**712 730**	**189 741**
Taux d'impôts théorique	33,33%	33,33%	33,33%
Impot théorique	**314 093**	**237 577**	**63 247**
Impot courant	210 776	123 246	145 270
Impôt différé	54 469	12 964	(84 717)
Impôt réel	**265 245**	**136 210**	**60 554**
taux d'impôts réel	28,15%	19,11%	31,91%
Ecart sur IS	**(48 848)**	**(101 367)**	**(2 693)**
Ecart sur taux	5,18%	14,22%	1,42%
Détail			
Effets des différences permanentes	17 391	11 177	6 699
Effets du traitement des donations	(14 669)	(26 151)	(9 376)
crédit impôt recherche	(51 569)	(86 394)	
Ecarts non justifiés		0	(16)
Total	**(48 847)**	**(101 367)**	**(2 693)**

(1) changement du taux d'imposition de 33,83% à 33,33%

Le Groupe ne dispose pas de différences temporaires déductibles, pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés n'ayant pas fait l'objet de comptabilisation d'impôts différés au 31 décembre 2008.

Note 8 – Notes sur le Bilan consolidé

8.1 Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles (en €)	31/12/2006	Entrée périmètre	Acquisition	Cession	31/12/2007
Fond de commerce	25 000				25 000
Terrain	449 057				449 057
Logiciels	21 041				21 041
Concessions et droits similaires	300				300
Valeur Brute	**495 398**				**495 398**
Dotation de la période	21 037		304		21 341
Reprises sur cession	0				
Amortissements	**21 037**		**304**	**0**	**21 341**
Valeur Nette	**474 360**		**-304**	**0**	**474 057**

Immobilisations incorporelles (en €)	31/12/2007	Entrée périmètre	Acquisition	Cession	31/12/2008
Fond de commerce	25 000				25 000
Terrain	449 057				449 057
Logiciels	21 041		2 135		23 176
Concessions et droits similaires	300				300
Valeur Brute	**495 398**	**0**	**2 135**	**0**	**497 533**
Dotation de la période	21 341		1 135		22 476
Reprises sur cession	0				
Amortissements	**21 341**		**1 135**	**0**	**22 476**
Valeur Nette	**474 057**		**1 000**	**0**	**475 057**

Détail relatif au contrat de location financement (Note 9.1)

Dans le cadre de la reprise des activités d'Unika Computer en novembre 2006 via la création de la société Unika Multimédia, il à été reconnu à l'actif :

- un fond de commerce pour 25 000 €. Ce fond n'est pas amorti.
- Un terrain dans le cadre de la poursuite du contrat de location financement pour 449 057 €

La valeur du terrain inscrite au bilan à été déterminée en fonction du capital restant à rembourser à la date de reprise du contrat (Note 8.13) et en considérant la même répartition entre la part des éléments incorporelles et des éléments corporelles que dans le contrat initial (Note 9.1).

Les autres immobilisations incorporelles comptabilisées par le Groupe sont principalement constituées de licences et logiciels informatiques. Ces immobilisations ont une durée d'utilité déterminée et sont donc amorties. Aucune des ces immobilisations n'est soumises à restriction.

Depuis sa création, le Groupe n'a pas capitalisée de dépenses de recherche et développement.

8.2 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles (en €)	31/12/2006	Entrée périmètre	Acquisition	Cession	31/12/2007
Matériel de transport	71 100		400	-1 479	70 021
Batiment	591 556				591 556
Agencements	147 889				147 889
Matériel et outillage	30 000		100		30 100
Matériel de bureau et informatique	6 310			-3 600	2 710
Valeur brute	**846 855**		**500**	**-5 079**	**842 276**
Dotation de la période	55 539		81 762		137 302
Reprises sur cession				-3 927	-3 927
Amortissements	**55 539**		**81 762**	**-3 927**	**133 375**
Valeur Nette	**791 316**		**-81 262**	**-1 152**	**708 901**

Immobilisations corporelles (en €)	31/12/2007	Entrée périmètre	Acquisition	Cession	31/12/2008
Matériel de transport	70 021			-30 592	39 429
Batiment	591 556				591 556
Agencements	147 889				147 889
Matériel et outillage	30 100				30 100
Matériel de bureau et informatique	2 710	11 284			13 994
Valeur brute	**842 276**	**11 284**	**0**	**-30 592**	**822 968**
Dotation de la période	133 375	10 722	72 240		216 337
Reprises sur cession				-30 592	-30 592
Amortissements	**133 375**	**10 722**	**72 240**	**-30 592**	**185 745**
Valeur Nette	**708 901**	**561**	**-72 240**	**0**	**637 224**

Détail relatif au contrat de location financement (Note 9.1)

Dans le cadre de la reprise d'Unika Computer en novembre 2006 il à été reconnu à l'actif :

- Un bâtiment pour 591 556 € dans le cadre du contrat de location financement. Ce bâtiment est amorti linéairement sur 20 ans
- Des agencements et installations pour 147 889 € dans le cadre du contrat de location financement. Ceux-ci sont amortis linéairement sur 8 ans
- Du matériel de transport et des matériels et outillage pour 30 000 €

La valeur des éléments repris dans le cadre du contrat de location financement à été déterminée en fonction du capital restant à rembourser à la date de reprise du contrat (Note 8.13) et en considérant la même répartition entre la part des éléments incorporelles et des éléments corporelles que dans le contrat initial. Il a de plus été retenu comme hypothèse une réparation entre la part du bâtiment (80% des éléments corporelles) et la part des agencements et installations (20% des éléments corporelles)

8.3 Prêts et autres immobilisations financières

Prêts et autres immo. Financières (en €)	31/12/2006	Entrée périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2007
Prêts au personnel	44 004		87 714	-9 010	122 708
Prêts à des tiers	769 440		21 720		791 160
Dépôts et cautionnement	740		450	-440	750
Dépôts et garantie Factor			147 540		147 540
Prêts et autres immo. financières	**814 184**		**257 424**	**-9 450**	**1 062 159**

Prêts et autres immo. Financières (en €)	31/12/2007	Entrée périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2008
Prêts au personnel	122 708		2 825	-28 110	97 423
Prêts à des tiers	791 160		36 890	-280 000	548 050
Dépôts et cautionnement	750	3 465	2 360		6 575
Dépôts et garantie Factor	147 540		52 460		200 000
Prêts et autres immo. financières	**1 062 158**	**3 465**	**94 535**	**-308 110**	**852 048**

Au 31 décembre 2006, un prêt à la SCI Solaris à été consenti pour 769 440 € dans le cadre de la cession en décembre 2006 de cette SCI dans laquelle le groupe avait investi début 2006. Ce prêt correspond au montant des comptes courant initiaux du groupe dans cette SCI. Ce prêt porte intérêt au taux légal ; les intérêts au titre de 2008 ont été capitalisés pour 36 890 €. Au cours de l'exercice ce prêt à été remboursé à hauteur de 280 000 €.

8.4 Stocks

Stocks (en €)	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Valeur brute des stocks	3 031 117	2 301 347	1 727 863
Dépréciation des stocks	(751 012)	(809 700)	(701 801)
Total	**2 280 104**	**1 491 647**	**1 026 062**

8.5 Avances et acomptes versés sur commandes

Avances et accomptes versés (en €)	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Avances et accomptes versés	64 567	556 726	691 038

Ces montants correspondent aux avances et acomptes versés par le groupe à la commande pour l'achat à ces fournisseurs de matières premières et de marchandises.

8.6 Créances clients

Les créances clients se décomposent comme suit :

Détail des créances clients (en €)	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Créances clients	4 156 549	3 866 157	2 605 296
Créances clients factorisées	1 536 688	124 487	
Factures à établir	77 740	409 115	387 988
Effets à recevoir	64 319	42 433	60 732
Créances douteuses	17 846	11 778	17 423
TOTAL des créances clients brutes	**5 853 142**	**4 453 970**	**3 071 438**

Depuis le début de l'exercice 2007, le Groupe a recours à un organisme d'affacturage auquel sont cédées une partie des factures émises au titre des ventes de marchandises réalisées sur les sociétés LCM et Unika Multimédia. Le Groupe demeure, dans et sous certaines conditions, garant solidaire du paiement des créances transférées en cas de défaillance des clients.

Créances clients (en €)	31.12.06	Entrée périmètre	Augmentation	Diminution	31.12.07
Créances brutes	3 071 438		1 382 532		4 453 970
Dépréciation des créances	(17 423)		(3 271)	17 423	(3 271)
TOTAL des Créances nettes	**3 054 015**		**1 379 261**	**17 423**	**4 450 699**

Créances clients (en €)	31.12.07	Entrée périmètre	Augmentation	Diminution	31.12.08
Créances brutes	4 453 970	120 136	1 279 036		5 853 142
Dépréciation des créances	(3 271)		(102 078)	3 271	(102 078)
TOTAL des Créances nettes	**4 450 699**	**120 136**	**1 176 958**	**3 271**	**5 751 064**

Risque de crédit

Le risque de crédit du Groupe provient principalement des créances clients. Les montants présentés au bilan sont nets de provisions pour encours douteux. Ces encours sont estimés par le Groupe créance par créance, en fonction des historiques de perte et de l'environnement économique. La période moyenne de recouvrement des créances est de 45 jours. Une perte de valeur (dépréciation des créances douteuses) figure au bilan pour un montant 102 078 € au 31 décembre 2008 (3 271 € au 31 décembre 2007). Cette perte de valeur réversible est évaluée et estimée par rapport au risque de défaillance identifié par créance. Sur l'exercice 2008, les pertes sur créances irrécouvrables se sont élevées à 16 704 € contre 24 307 € sur l'exercice 2007 et sont comptabilisées en autres charges. (Note 7.7)

8.7 Autres débiteurs

Autres débiteurs (en €)	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Créances fiscales (1)	275 190	221 741	125 429
Fournisseurs débiteurs	27 804	4 647	1 138
Charges constatés d'avances (2)	22 998	83 450	32 733
Autres créances (3)	223 686	193 522	199 720
Produits à recevoir	23 307	17 023	
Proforma - Créances sur actionnaires (4)			50 000
Total	**572 985**	**520 382**	**409 021**

(1) Les créances fiscales correspondent aux postes de TVA.
(2) Les charges constatées d'avance correspondent principalement à des loyers facturés d'avance.
(3) Les autres créances correspondent principalement à un compte séquestre en Israël de 150 000 € en vue d'un investissement.
(4) Les créances sur actionnaires au 31 décembre 2006 correspondent à une écriture proforma pour le rachat par les actionnaires de référence du capital de Groupe Unika détenu par LCM.

8.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et equivalents de trésorerie	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Comptes courants bancaires et caisses	1 082 886	1 289 831	223 735
Effets à l'encaissement	351 328	337 366	277 071
Placements à court terme (< 3 mois)	922 829	344 366	750 247
Dépréciation des placements à court terme	(426 084)	(27 846)	(13 690)
Total	**1 930 958**	**1 943 717**	**1 237 364**

Les comptes courants bancaires et caisses correspondent aux comptes de disponibilités du Groupe ainsi qu'au compte de réserve de trésorerie immédiatement disponibles auprès de la société d'affacturage.

Les placements à court terme sont composés d'actions de sociétés cotés. Ils sont valorisés à valeur historique et une provision est constituée en cas de moins values latentes. Cette moins values latentes s'élève à 426 084 € au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2008, le groupe détient 3 891 actions propres valorisées au cours historique à 11 843 €. Ces titres d'autocontrôle étant classés en valeurs mobilières de placement dans les comptes individuels il ne font l'objet d'aucun retraitement dans les comptes consolidés.

8.9 Capital et primes d'émission

Au 31 décembre 2008, le capital de la société mère Groupe UNIKA est composé de 2 258 430 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 € chacune. Ce capital est libéré à hauteur de 100%.

8.10 Réserves

Reserves consolidés (en €)	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Reserves légales	4 771	4 355	2 729
Résultats non distribués	1 161 720	595 675	652 210
Réserves consolidés	**1 166 491**	**600 030**	**654 939**

Les résultats non distribués correspondent aux résultats consolidés car aucune distribution de dividende n'a eu lieu depuis la création du groupe Unika.

8.11 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont relatifs aux actionnaires minoritaires de la société Agorus et de la société Unika Multimédia qui détiennent respectivement 47,0% et 5 ,0 % du capital de ces filiales au 31 décembre 2008 (Note 3.1). Les capitaux propres attribuables aux minoritaires se décomposent comme suit :

Intérêts minoritaires (en €)	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Reserves attribuables aux minoritaires	177 883	13 661	
Résultats attribuables aux minoritaires	(36 593)	10 059	5 968
Intérêts minoritaires	**141 290**	**23 720**	**5 968**

8.12 Provisions

Provisions risques et charges (en €)	31.12.06	Entrée périmètre	Augmentation	Diminution	31.12.07
Provisions pour garanties	130 229		124 313		254 542
Provision retraite	55 967		4 397		60 364
Provisions pour litiges sociaux	41 200		80 000	(13 200)	108 000
TOTAL	**227 396**		**208 710**	**(13 200)**	**422 906**

Provisions risques et charges (en €)	31.12.07	Entrée périmètre	Augmentation	Diminution	31.12.08
Provisions pour garanties	254 542		71 033		325 575
Provision retraite	60 364			(8 911)	51 453
Provisions pour litiges sociaux	108 000			(60 000)	48 000
Provision pour défaut de rentabilité		107 884		(71 684)	36 200
Autres provisions pour risques		29 644			29 644
TOTAL	**422 906**	**137 528**	**71 033**	**(140 595)**	**490 873**

La provision pour garanties concerne les coûts de garanties données aux clients sur les produits vendues. Elle concerne principalement des coûts de main d'œuvre et des frais de transport dans la mesure où les produits vendus font également l'objet d'une garantie de la part des fournisseurs. Les mouvements de la provision pour garanties sont comptabilisés en « dotation nette aux amortissements et provisions » (Note 7.7)

La provision retraite comptabilisée concerne l'engagement retraite des salariés d'Unika Multimédia pour lesquels l'ancienneté dans le cadre de la reprise à été conservée. Les engagements retraite pour les salariés des autres sociétés du groupe ne sont pas significatives au vue de la création récente de celles-ci. La reprise de l'exercice s'élevant à 8 911 € à été comptabilisé en « frais de personnel » (Note 7.5)

Les provisions pour litiges sociaux concernent des procédures en cours (prud'homme) engagées par un ancien salarié du Groupe. La provision à été estimé en fonction du risque et inclut une provision pour les honoraires de l'avocat en charge du dossier. Les mouvements de la provision sont comptabilisés en « dotation nette aux amortissements et provisions » (Note 7.7)

La provision pour défaut de rentabilité correspond à l'écart d'acquisition négatif des titres d'Agorus (Note 2). Cette provision à été reprise au cours de l'exercice à hauteur de 71 684 € afin de couvrir la perte dégagée (part du groupe) sur l'exercice par cette filiale. Ainsi la contribution d'Agorus au résultat net part du groupe est de 0 € au 31 décembre 2008 (Note 3.2).

8.13 Emprunts et dettes financières diverses

Dettes financières (en €)	31.12.06	Augmentation	Diminution	31.12.07
Engagement de relevé différé	232 174	41 223	(232 174)	41 223
Emprunt financier sur crédit bail	1 133 175		(227 898)	905 277
Autres dettes financières	15 968	44 321	(15 968)	44 321
TOTAL	**1 381 318**	**85 544**	**(476 040)**	**990 821**

Dettes financières (en €)	31.12.07	Augmentation	Diminution	31.12.08
Engagement de relevé différé	41 223	52 093	(41 223)	52 093
Emprunt financier sur crédit bail	905 277		(238 828)	666 450
Autres dettes financières	44 321	226 654	(44 321)	226 654
TOTAL	**990 821**	**278 747**	**(324 371)**	**945 197**

Les dettes financières correspondent aux engagements de relevé différé pour l'achat des titres de placement à court terme, à l'emprunt financier sur le crédit bail immobilier d'Unika Multimédia (Note 9.1) ainsi que d'autres dettes financiers composées de comptes courants bancaires créditeurs.

8.14 Fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs et comptes rattachés (en €)	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Dettes fournisseurs	5 911 313	5 100 519	3 689 804
Effets à Payer	648 534		
Provisions pour factures non parvenues	52 533	739 085	572 270
TOTAL	**6 612 379**	**5 839 604**	**4 262 074**

8.15 Dettes fiscales et sociales

Dettes fiscales et sociales (en €)	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Personnel et comptes rattachés (1)	235 952	279 592	303 082
Securité sociale , organismes sociaux	229 504	277 571	168 537
Taxe sur la valeur ajoutées	983 187	1 220 416	752 527
Autres charges fiscales à payer (2)	149 137	124 104	193 418
Total	**1 597 780**	**1 901 683**	**1 417 564**

(1) Les comptes personnel et comptes rattachés correspondent principalement aux provisions pour primes : 82 648 € ainsi qu'aux provisions pour congés payés : 134 852 €.

(2) Les autres charges fiscales à payer se composent principalement des taxes basées sur le chiffre d'affaires pour 67 600 €, des taxes basées sur les salaires pour 34 794 € ainsi qu'à la taxe professionnelle pour 45 880 €.

8.16 Autres dettes

Autres débiteurs (en €)	31.12.08	31.12.07	31.12.06
Clients créditeurs (1)	335 984	269 034	37 612
Impôts différés (Note 7.11)	136 784	176 068	163 103
C/C Actionaires	157 662	152 017	250 000
Proforma - Dettes sur actionnaires (2)			7 500
Total	**630 430**	**597 119**	**458 215**

(1) Les clients créditeurs correspondent principalement à des avoirs à établir relatifs à des remises de fin d'année pour certains clients de la grande distribution

(2) Ecriture de proforma en 2006 correspondant à la dette relative au rachat par le groupe aux actionnaires de référence de la part du capital de MGF non détenu au 31 décembre 2006 par le groupe.

Note 9 – Autres informations

9.1 Contrats de location financement

Dans le cadre de la reprise des activités de la société Unika Computer, le contrat de crédit bail immobilier à été poursuivi.

Les caractéristiques initiales du contrat de crédit bail sont les suivantes :

Date de signature du contrat initial : 25.10.1999
Durée de la location : 12 ans
Date de mise en loyer : 25.10.1999
Date de dernière annuité : 01.10.2011
Prix de l'acquisition à l'issue du contrat : 0,15 €
Valeur initial du bien : 2 667 858 € (17 500 000 FF)
Taux d'intérêts variable : Euribor 3 mois majorée dé 1,20 point d'intérêts payables d'avance
Paiement trimestriel d'environ 68 000 € (en fonction de l'Euribor 3 mois)

Au 31 décembre 2008, le capital restant à rembourser s'élève à 666 450 €.

Les échéances à payer se répartissent de la manière suivante (d'après l'échéancier initial des loyers avec un taux implicite du contrat de 3,77%)

	Au 31 décembre 2008
- Echéances à – de 1 an :	272 180 €
- Echéances à + de 1 an :	428 138 €

La valeur des paiements n'a pas été actualisée car l'impact est considéré comme non significatif.

9.2 Autres engagements hors bilan

Engagements reçus : Néant
Engagements donnés : Néant

9.3 Information sur les parties liées

Relation entre la société mère et ces filiales
Les relations entre la société mère, Groupe Unika, et ses différentes filiales (MGF, LCM, Unika Multimédia et Agorus) sont des relations classiques entre une société holding et des filiales opérationnelles. Aussi, certains services communs aux filiales, Direction Générale, Direction juridique, ont été transférés sur la Société mère qui refacture des management fees à ses filiales. Ces management fees sont calculés selon des clés de répartition qui sont déterminées pour chaque service, en fonction de leur utilisation des services communs.

9.4 Dividendes

Le Groupe Unika, de création récente, n'a distribué aucun dividende depuis sa création.

20.1.2.6. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblé générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Unika, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification de nos appréciations ;

- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2 et note 3 de l'annexe concernant la prise de participation dans la société Agorus et la comparabilité des exercices.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables :

- La note 5 de l'annexe expose les principales règles et méthodes comptables. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques d'obsolescence sur les stocks de marchandises, tel que décrit en note 5.8 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par le groupe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

- Votre société constitue des provisions pour charges pour couvrir les risques de garantie sur les marchandises vendues, tel que décrit en note 8.12 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par le groupe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 29 mai 2009

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Vincent Gaide

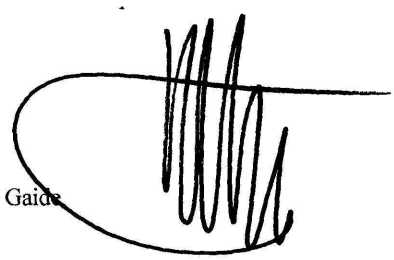

20.1.3. Comptes annuels consolidés 2009

20.1.3.1. Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé (en €)	31/12/09 (12 mois)	31/12/08 (12 mois)	31/12.07 (12 mois)	Notes
Ventes de marchandises	33 003 642	28 541 567	26 960 605	
Ventes de prestations de service et refacturations	200 948	134 519	379 214	
Total chiffre d'affaires	**33 204 590**	**28 676 086**	**27 339 819**	*7.1*
Autres produits	34 252	47 319	54 255	
Total produits d'exploitation	**33 238 842**	**28 723 405**	**27 394 074**	*7.1*
Achats et frais accessoires	(29 275 008)	(23 828 894)	(22 671 477)	*7.2*
Marge brute	**3 963 834**	**4 894 511**	**4 722 597**	
Fournitures et consommables	(79 387)	(69 781)	(92 331)	*7.3*
Services extérieurs	(924 189)	(1 113 158)	(1 163 604)	*7.4*
Impôts et taxes	(319 752)	(329 012)	(279 798)	*7.5*
Frais de personnel	(1 883 313)	(2 091 733)	(2 109 656)	*7.6*
Autres charges	(25 255)	(17 184)	(64 470)	*7.7*
Excédent Brut d'exploitation (EBE)	**731 938**	**1 273 643**	**1 012 739**	
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(31 225)	(52 843)	(366 926)	*7.8*
Résultat d'exploitation	**700 714**	**1 220 800**	**645 813**	
Résultat financier	**308 399**	**(276 351)**	**64 247**	*7.9*
Résultat courant	**1 009 113**	**944 449**	**710 060**	
Résultat exceptionnel	**(12 201)**	**(2 170)**	**2 670**	*7.10*
Impôts sur les sociétés	(274 643)	(265 245)	(136 210)	*7.11*
Résultat net	**722 268**	**677 034**	**576 520**	
dont part du groupe	*736 780*	*713 626*	*566 461*	
dont intérêts minoritaires	*(14 512)*	*(36 593)*	*10 059*	
Nombre d'action	*2 259 430*	*2 259 430*	*2 259 430*	
Résultat par action (part du groupe)	*0,33 €*	*0,32 €*	*0,25 €*	

20.1.3.2. Bilan consolidé

Bilan Consolidé (en €)	31/12/2009 (12 mois)	31/12/2008 (12 mois)	31/12/2007 (12 mois)	*Notes*
Immobilisations incorporelles nettes	28 519	26 001	25 001	*8.1*
Immobilisations corporelles nettes	1 067 320	1 086 280	1 157 957	*8.2*
Prêts et autres immobilisations financières	689 796	852 048	1 062 159	*8.3*
Actifs immobilisés	**1 785 634**	**1 964 329**	**2 245 116**	
Stocks nets	3 243 079	2 280 104	1 491 647	*8.4*
Avances et acomptes versés sur commandes	90 682	64 567	556 726	*8.5*
Créances clients nettes	6 732 862	5 751 064	4 450 699	*8.6*
Autres débiteurs	686 719	572 985	520 382	*8.7*
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 134 858	1 930 958	1 943 717	*8.8*
TOTAL ACTIF	**14 673 836**	**12 564 007**	**11 208 287**	
Capital social ou individuel	225 943	225 943	225 943	*8.9*
Primes	40 000	40 000	40 000	
Réserves consolidés	1 880 116	1 166 491	600 030	*8.10*
Résultat net part du groupe	736 780	713 626	566 461	
Intérêts minoritaires	122 998	141 290	23 720	*8.11*
Capitaux propres	**3 005 837**	**2 287 349**	**1 456 154**	
Provisions pour risques et charges	**521 608**	**490 873**	**422 906**	*8.12*
Emprunts et dettes financières divers	425 192	945 197	990 821	*8.13*
Dettes fournisseurs	8 768 774	6 612 379	5 839 604	*8.14*
Dettes fiscales et sociales	1 241 303	1 597 780	1 901 683	*8.15*
Autres dettes	711 122	630 430	597 119	*8.16*
TOTAL PASSIF	**14 673 836**	**12 564 007**	**11 208 287**	

20.1.3.3. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves et résultats consolidés	Total part du groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31/12/06	**100 000**		**694 826**	**794 826**	**5 968**	**800 792**
Augmentation de capital	46 000	40 000		86 000		86 000
Incorporation de réserves	79 943		(79 943)	0		
Résultat net 2007			566 461	566 461	10 059	576 520
Autres mouvements			(14 850)	(14 850)	7 693	(7 157)
Capitaux propres clôture 31/12/2007	**225 943**	**40 000**	**1 166 494**	**1 432 434**	**23 720**	**1 456 154**
Résultat net 2008			713 626	713 626	(36 593)	677 034
Autres mouvements					154 163	154 163
Capitaux propres clôture 31/12/2008	**225 943**	**40 000**	**1 880 119**	**2 146 059**	**141 290**	**2 287 349**
Résultat net 2009			736 780	736 780	(14 512)	722 268
Autres mouvements					(3 780)	(3 780)
Capitaux propres clôture 31/12/2009	**225 943**	**40 000**	**2 616 900**	**2 882 839**	**122 998**	**3 005 837**

20.1.3.4. Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie	31/12/2009 (12 mois)	31/12/2008 (12 mois)	31/12/2007 (12 mois)	Notes
Résultat de la période	**722 268**	**677 034**	**576 520**	
Dotations nettes aux amortissements	74 216	73 375	82 066	7.8
Variation des provisions pour risques et charges	30 735	67 967	195 510	7.8
Variation des provisions pour dépréciation des Stocks	17 311	(58 688)	107 899	7.8
Variation des provisions pour dépréciation des créances clients	(84 089)	98 807	(14 152)	7.8
(Plus) ou moins values de cession d'actif	(1 736)	(5 563)	1 152	7.10
Capacité d'autofinancement	**758 706**	**852 932**	**948 995**	
Variation des stocks	(980 286)	(729 770)	(573 484)	8.4
Variation des avances et acomptes sur commandes	(26 115)	492 159	134 313	8.5
Variation des clients et comptes rattachés	(897 709)	(1 399 172)	(1 382 532)	8.6
Variation des autres débiteurs	(113 734)	(52 602)	(111 362)	8.7
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	2 156 396	772 775	1 577 529	8.14
Variation des dettes fiscales et sociales	(356 477)	(303 902)	484 119	8.15
Variation des autres dettes	80 692	33 310	138 904	8.16
Variation du Besoin en fond de roulement	**(137 235)**	**(1 187 203)**	**267 487**	
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	**621 472**	**(334 270)**	**1 216 482**	
Produits de cession d'immo. corporelles et incorporelles	1 736	5 000		7.10
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(3 495)	(2 135)		8.1
Acquisition d'immobilisations corporelles	(54 279)		(500)	8.2
Variation des immobilisations financières	162 252	210 111	(247 975)	8.3
Autres Mouvements (intérêts minoritaires)	(3 780)	154 163	(7 157)	8.11
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'INVESTISSEMENT	**102 434**	**367 139**	**(255 632)**	
Libération du capital			50 000	
Augmentation de capital en numéraire			86 000	
Remboursement de l'emprunt sur le crédit bail	(250 281)	(238 828)	(227 898)	8.13
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT	**(250 281)**	**(238 828)**	**(91 898)**	
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE TRESORERIE	**473 624**	**(205 959)**	**868 952**	
Trésorerie nette début d'exercice	**1 652 211**	**1 858 173**	**989 222**	
Trésorerie nette fin d'exercice	**2 125 835**	**1 652 211**	**1 858 173**	

Dans le tableau de flux, le terme trésorerie nette désigne la trésorerie, les équivalents de trésorerie (Note 8.8) ainsi que les engagements de relevé différé sur l'achat des titres de placement court terme et les autres dettes financières composés de comptes courants bancaires créditeurs (Note 8.13).

20.1.3.5. Annexes au compte de résultat

Note 1 – Informations générales et description de l'activité

Groupe UNIKA est un groupe spécialisé dans la conception, la fabrication, l'assemblage et la distribution de matériels et de produits informatiques, périphériques et électroniques. Les produits du groupe comprennent notamment des ordinateurs, des moniteurs, des produits multimédia, des lecteurs MP3/MP4, des produits de stockage, des accessoires (disques durs externes, clés USB, souris, etc.) vendus sous les marques « Rivertech », « Gamium », « We Digital », « Unika » et « Unika Pro ».

La commercialisation des produits est assurée au travers des grandes surfaces spécialisées et des grandes et moyennes surfaces, des revendeurs informatiques et par le biais d'Internet.

La société Groupe Unika, société consolidante, est une société anonyme de droit français. Son siège social est situé 3 Avenue Hoche - 75008 PARIS

Le capital social de la société Groupe Unika est composé de 2 259 430 actions au 31 décembre 2009 pour un total de 225 943 euros.

Les comptes consolidés de l'exercice 2009 ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Note 2 – Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice

2.1 Réorganisation juridique

Le groupe a procédé au 31/07/2009 à une transmission universelle de patrimoine de la société LCM à la société MGF afin de simplifier la structure organisationnelle et les flux au sein du groupe.
Cette opération est sans impact sur les comptes consolidés de l'exercice 2009.

2.2 Résiliation du contrat d'affacturage

Afin d'optimiser ses frais de financement, le Groupe a résilié le contrat d'affacturage en février 2009. Le compte de dépôt de garantie a été intégralement remboursé au Groupe (Note 8.3).

Note 3 – Comparabilité des exercices

3.1 Comparabilité des exercices

Les exercices clos au 31 décembre 2009, 31 décembre 2008 ainsi que 31 décembre 2007 sont d'une durée de 12 mois.

Note 4 – Présentation et base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe ont été établis conformément aux règles françaises (loi du 3 janvier 1985 et arrêté du 9 décembre 1986) et plus particulièrement au Règlement 99-02 homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les chiffres présentés dans ce document sont exprimés en Euros.

Les principales méthodes comptables suivantes ont été adoptées par la société et ses filiales.

Note 5 – Principales règles et méthodes comptables

5.1 Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère ("les filiales"). Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les participations dans les filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'intégration globale.
La quote-part de résultat net et des capitaux propres attribuables aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement dans les capitaux propres et dans le compte de résultat consolidé en tant qu'intérêts minoritaires.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclut dans le compte de résultat consolidé, respectivement depuis la date de prise de contrôle ou jusqu'à la date de la perte de contrôle.

Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour harmoniser et homogénéiser les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés au niveau de la consolidation.

Au 31 décembre 2009, toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont des filiales et sont donc consolidées par intégration globale.

5.2 Monnaies étrangères et écart de conversion

Le Groupe exerce son activité exclusivement dans la zone Euro. Aucune des filiales du Groupe n'a une monnaie fonctionnelle autre que l'Euro. Les règles de conversion des états financiers des entités consolidées ne sont donc pas applicables pour le Groupe UNIKA sur les périodes présentées.

Les transactions en monnaie étrangères, sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle (Euro) en utilisant le cours de change au jour de la transaction.

Conformément au Règlement 99-02, les différences de conversion des dettes et créances à la clôture sont inscrite directement au compte de résultat.

5.3 Comptabilisation des produits

Le chiffre d'affaires regroupe essentiellement les ventes de matériels informatique ainsi que les autres prestations liées (frais de ports, maintenance et autres prestation de services). Ils représentent les ventes de biens et services effectuées dans le cadre de l'activité normale et principale du Groupe, nettes de toutes remises ou autres rabais commerciaux.

Le transfert de propriété se produit lors de la livraison du bien qui, en règle générale, correspond à la facturation. Les ventes sont donc enregistrées au vu des factures, une régularisation étant éventuellement effectuée à la clôture de l'exercice pour tenir compte d'un décalage entre facturation et livraison.

Les acomptes versés par les clients ne donnent lieu à aucune constatation de la vente et sont enregistrés dans le compte client concerné.

5.4 Contrats de location

Les contrats de location sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au Groupe. Tous les autres contrats sont classés en location simple. Le Groupe n'est pas bailleur dans le cadre de contrat de location sur les périodes présentées.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur à la date d'acceptation du contrat. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue du contrat de location-financement. Les frais financiers, qui représentent la différence entre les engagements totaux du contrat et la valeur du bien acquis, sont répartis sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location-financement lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Les charges de loyer en vertu d'un contrat de location simple sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

5.5 immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement issues de la reprise au tribunal de commerce de la société Unika Computer via la création de la société Unika Multimédia et sont composées d'un fond de commerce

Les autres immobilisations incorporelles (principalement des licences informatiques) sont inscrites à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

Fond de commerce	non amorti
Logiciels	1-2 ans
Concessions et droits similaires	1-2 ans

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisée sous la rubrique "dotation nette aux amortissements et aux provisions" du compte de résultat.

5.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement, calculé dès la date de mise en service de l'immobilisation, est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire et sur les bases suivantes :

Terrain	non amorti
Bâtiment	20 ans
Agencement et installation	8 ans
Matériel de transport	2-3 ans
Matériel de bureau, informatique	2-3 ans
Matériel et outillage	5 ans

La méthode d'amortissement retenue est celle de l'amortissement linéaire, quelle que soit la nature des immobilisations.

La charge d'amortissement des immobilisations est comptabilisée sous la rubrique "dotation nette aux amortissements et aux provisions" du compte de résultat.

Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un actif est déterminé comme étant la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif. Le résultat net de cession de ces éléments non récurrents est présenté sous la rubrique résultat exceptionnel du compte de résultat.

5.7 Prêts et autres immobilisations financières

Les titres de participation des sociétés consolidées sont annulés. En effet, sont substitués à ces titres les actifs et passifs des sociétés concernées.

Les prêts et autres immobilisations financières représentent essentiellement des prêts et des dépôts et cautionnements. Un prêt à la SCI Solaris est comptabilisé et correspond au montant des comptes courant initiaux du groupe dans cette SCI qui a revendue fin 2006. Ce prêt est rémunéré au taux de 5%. Les autres prêts sont des prêts effectués à des salariés du groupe.

5.8 Stocks de marchandises

Les Marchandises sont évaluées selon la méthode du Prix Moyen Pondéré (PMP).

Les marchandises sont dépréciées selon leur nature (famille de produits) selon qu'elles ont fait l'objet d'une consommation et/ou d'un approvisionnement et selon la génération de produit sur laquelle elles rapportent. Ainsi, le taux de dépréciation pourra être de 0% à 100%

5.9 Avances et acomptes versés sur commandes

Ces montants correspondent aux avances et acomptes versés par le groupe à la commande pour l'achat à ces fournisseurs de matières premières et de marchandises.

5.10 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients proviennent des ventes de biens et services réalisées par le Groupe dans le cadre de son activité. Les autres débiteurs comprennent essentiellement des créances de nature fiscale et sociale. Ces actifs sont valorisés à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur nominale ; la valeur probable de réalisation étant déterminée en fonction d'éventuels problèmes de recouvrement ou de l'exercice de procédures judiciaires ou contentieuses.

Une assurance crédit a été souscrite auprès d'AXA sur la filiale MGF pour couvrir les clients devenus douteux. L'indemnité est reversée par AXA varie de 75% à 50% du montant TTC de la créance, selon que les clients soient considérés comme dénommés, non dénommés surveillés, ou non dénommés. Les remboursements effectués par l'assurance dans le cadre de ce contrat sont inscrites en transfert de charges dans les « autres produits » (Note 7.1).

5.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les liquidités immédiatement disponibles (comptes-courants bancaires), le compte de réserve de trésorerie immédiatement disponibles auprès de la société d'affacturage (en 2007 et 2008) et les placements mobilisables ou cessibles à court terme, facilement convertibles. Ces placements à court terme supportent néanmoins un risque important de changement de valeur (actions de sociétés cotées en bourse).

Ces actifs sont valorisés à valeur historique et une provision est constituée en cas de moins values latentes.

5.12 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite actuelle vis-à-vis d'un tiers résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources représentative d'avantages économiques nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation que le management du Groupe peut faire en date de clôture de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

5.13 Engagements de départ à la retraite

Ils sont établis statistiquement sur la base des obligations des conventions collectives applicables et pondérée en fonction de l'âge, de l'ancienneté, du salaire, du statut cadre ou non-cadre, du sexe, des tables de mortalité fournies par l'INSEE ainsi qu'un certain nombre d'hypothèses telles que la probabilité de présence à l'âge de la retraite.

Les différents paramètres retenus au 31 décembre 2009 sont :

- Age de départ à la retraite : 65 ans (à l'initiative du salarié)
- Taux d'actualisation net : 5,25 %
- Progression des salaires : 1,5 %
- Taux de charges sociales : 40 %
- Turnover : 5% pour la tranche 20/39 ans, 3% pour les 40/49 ans et 1% après 50 ans
- Tables de mortalité TH00-02 et TF00-02

A noter que dans le cadre de la reprise du personnel de l'ancienne société Unika Computer les droits du personnel en particulier l'ancienneté ont été conservés.

5.14 Fournisseurs, dettes fiscales et sociales et autres dettes

Les dettes fiscales comprennent essentiellement des comptes de TVA. Les dettes sociales regroupent principalement les dettes de congés payés, les charges et cotisations sociales.
Les autres dettes correspondent principalement à des clients créditeurs, des passifs d'impôts différés ainsi qu'aux comptes courants d'actionnaire.

Note 6 – Périmètre de consolidation

Le tableau ci-après présente le périmètre de consolidation ainsi que la méthode de consolidation retenue pour les comptes consolidés.

Filiales	31/12/2009		31/12/2008		31/12/2007		Date de clôture	Méthode choisie
	% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
MGF	100%	100%	100%	100%	100%	100%	31.12	I.G.
LCM	NA	NA	100%	100%	100%	100%	31.12	I.G.
Unika Multimédia	95%	95%	95%	95%	95%	95%	31.12	I.G.
Agorus	53%	53%	53%	53%			31.12	I.G.

(*) I.G : Intégration globale

La société LCM à fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à la société MGF en date du 31 juillet 2009. Cette opération est sans impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Note 7 – Notes sur le compte de résultat consolidé

7.1 Chiffre d'affaires et autres produits

Détail des produits exploitation	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Ventes de marchandises France	30 319 708	26 238 062	23 632 189
Ventes de marchandises Export	2 623 697	2 303 505	3 328 416
Frais de ports	60 236	67 626	83 747
Prestation de services et autres refacturations	200 948	66 893	295 466
Total chiffres d'affaires	**33 204 590**	**28 676 086**	**27 339 819**
Transfert de charges	17 203	33 917	30 767
Autres produits de gestion courante	17 049	13 402	23 488
Total Autres produits	**34 252**	**47 319**	**54 255**
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**33 238 842**	**28 723 405**	**27 394 074**

Les ventes de marchandises export sont principalement des ventes vers les DOM-TOM (Martinique, Guadeloupe).

Les transferts de charges correspondent principalement à des remboursements d'AXA dans le cadre de l'assurance crédit sur les créances devenues irrécouvrables.

7.2 Achats et frais accessoires

7.2.1 Détail des achats et frais accessoires

Achats et frais accessoires	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Achat de marchandises et matières premières	29 187 793	23 548 439	22 492 204
Variation des stocks	(980 286)	(729 770)	(573 484)
Frais accessoires et transport sur achat	768 064	698 947	516 070
Frais de transport sur ventes	299 438	311 278	236 687
TOTAL	**29 275 008**	**23 828 894**	**22 671 477**

7.2.2 Marge sur ventes de marchandises

Marge sur ventes de marchandises (en €)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Ventes de marchandises	32 943 406	28 541 567	26 960 605
Frais de port	60 236	67 626	83 747
Chiffre d'affaires sur ventes de marchandises	**33 003 642**	**28 609 193**	**27 044 353**
Achats de marchandises et frais accessoires	(29 275 008)	(23 828 894)	(22 671 477)
Marge	**3 728 634**	**4 780 299**	**4 372 876**
% de marge sur ventes de marchandises	**11,3%**	**16,7%**	**16,2%**

7.3 Fournitures et consommables

Ce poste correspond aux achats de fournitures administratives et de petits matériels pour 28 281 €, ainsi que des fournitures non stockables (eau, énergie ...) pour 51 106 €

7.4 Services extérieurs

Les services extérieurs se composent des éléments suivants :

Services extérieurs (en €)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Location immobilière	19 151	33 858	55 490
Location mobilière - serveur et logiciel	2 965	4 891	36 206
Entretien et maintenance	26 907	41 296	51 701
Assurances	51 314	67 345	67 958
Honoraires	228 717	224 873	285 920
Publicité	229 011	287 088	181 412
Voyages, missions et réceptions	237 995	270 940	285 244
Poste et télécommunications	56 796	61 958	61 066
Services bancaires	66 580	119 596	136 157
Autres charges externes	4 752	1 311	2 450
Total	**924 189**	**1 113 158**	**1 163 604**

7.5 Impôts et taxes

Impôts et taxes	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Taxes basées sur les salaires	33 094	38 172	30 721
Taxes basées sur le chiffre d'affaires	99 643	105 650	75 008
Taxe professionnelle	54 644	63 806	28 846
Taxe foncière	121 454	113 667	110 631
Autres taxes	10 918	7 717	34 592
TOTAL	**319 752**	**329 012**	**279 798**

7.6 Charges de personnel

7.6.1 Détail de la charge de personnel

Frais de personnel (en €)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Salaires et traitements	1 342 692	1 538 400	1 515 679
Charges sociales	533 671	562 245	589 580
Engagement retraite	6 950	(8 911)	4 397
TOTAL	**1 883 313**	**2 091 733**	**2 109 656**

7.6.2 Effectif

Détail des effectifs du groupe	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Cadres	11	11	11
Employées et Ouvriers	46	45	50
Effectifs du groupe à la clôture	**57**	**56**	**61**
Effectifs moyen du groupe sur la période	*56,5*	*58,5*	*65,1*

L'ensemble de l'effectif du Groupe est situé en France

7.7 Autres charges

Les autres charges (25 255 € au 31/12/2009) sont principalement composées des pertes sur créances devenues irrécouvrables en cours d'exercice. Celles-ci s'élèvent à 24 755 € sur l'exercice 2009 contre 16 704 € sur l'exercice 2008. Ces pertes sur l'exercice 2009 sont partiellement compensées par les remboursements obtenus dans le cadre de l'assurance crédit (Note 7.1).

7.8 Dotations nettes aux amortissements et provisions

Dotation nette aux amortissements et provisions (en €)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles (Note 8.1)	977	1 135	304
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles (Note 8.2)	73 239	72 240	81 762
Variation de la provision pour dépréciation des stocks (Note 8.4)	17 311	(58 688)	107 899
Variation de la provision pour risque et charges (Note 8.12) - hors retraite	23 785	(60 651)	191 113
Variation de la provision pour dépréciation des créances (Note 8.6)	(84 089)	98 807	(14 152)
TOTAL	**31 225**	**52 843**	**366 926**

7.9 Résultat financier

Détail du résultat financier (en €)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts et produits financiers	307 677	211 260	203 973
Différences positives de changes	69 412	156 387	57 441
Reprise nette aux provisions des titres de placement	260 322		
Total des produits financiers	**637 411**	**367 648**	**261 415**
Intérêts et charges financières	194 881	109 189	65 079
Intérêts financiers sur engagement de crédit bail	13 465	46 954	52 952
Différences négatives de changes	120 666	89 618	64 980
Dotation nette aux provisions des titres de placement		398 237	14 156
Total des charges financières	**329 012**	**643 998**	**197 167**
RESULTAT FINANCIER	**308 399**	**(276 351)**	**64 247**

Les produits et charges financières sont principalement composés des plus values et moins values sur cessions des titres de placement cours terme ainsi que des escomptes obtenus ou accordés sur paiements.

7.10 Résultat exceptionnel

Détails du résultat exceptionnel (en €)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Produits de cession d'immobilisation	1 736	5 000	
Autres produits exceptionnels	20 243	5 448	25 624
Total des produits exceptionnels	**21 979**	**10 448**	**25 624**
Valeur nette comptable des éléments cédés (Note 8.1/8.2)			1 152
Autres charges exceptionnelles	34 180	12 618	21 801
Total des charges exceptionnelles	**34 180**	**12 618**	**22 953**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(12 201)**	**(2 170)**	**2 670**

Les autres produits et charges exceptionnels correspondent principalement à des produits et charges divers sur exercices antérieurs.

7.11 Impôts sur les sociétés

Preuve d'Impôt en Euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Résultat courant avant impôts	1 009 113	944 449	710 060
Résultat exceptionnel	(12 201)	(2 170)	2 670
	996 912	**942 279**	**712 730**
Taux d'impôts théorique	33,33%	33,33%	33,33%
Impôt théorique	**332 304**	**314 093**	**237 577**
Impôt courant	296 760	210 776	123 246
Impôt différé	(22 117)	54 469	12 964
Impôt réel	**274 643**	**265 245**	**136 210**
Taux d'impôts réel	27,55%	28,15%	19,11%
Ecart sur IS	**(57 661)**	**(48 848)**	**(101 367)**
Ecart sur taux	5,78%	5,18%	14,22%
Détail			
Effets des différences permanentes	2 774	17 391	11 177
Effets du traitement des donations	(17 250)	(14 669)	(26 151)
Crédit impôt recherche	(43 185)	(51 569)	(86 394)
Total	**(57 661)**	**(48 848)**	**(101 367)**

Le Groupe ne dispose pas de différences temporaires déductibles, pertes fiscales et crédit d'impôt non utilisés n'ayant pas fait l'objet de comptabilisation d'impôts différés au 31 décembre 2009.

Note 8 – Notes sur le Bilan consolidé

8.1 Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles (en €)	31/12/2007	Acquisition	Cession	31/12/2008
Fond de commerce	25 000			25 000
Logiciels	21 041	2 135		23 176
Concessions et droits similaires	300			300
Valeur Brute	**46 341**	**2 135**	**0**	**48 476**
Dotations de la période	21 341	1 135		22 476
Reprises sur cession	0			
Amortissements	**21 341**	**1 135**	**0**	**22 476**
Valeur Nette	**25 001**	**1 000**	**0**	**26 001**

Immobilisations incorporelles (en €)	31/12/2008	Acquisition	Cession	31/12/2009
Fond de commerce	25 000			25 000
Logiciels	23 176	3 495	-17 360	9 311
Concessions et droits similaires	300			300
Valeur Brute	**48 476**	**3 495**	**-17 360**	**34 611**
Dotations de la période	22 476	977		23 453
Reprises sur cession			-17 360	-17 360
Amortissements	**22 476**	**977**	**-17 360**	**6 093**
Valeur Nette	**26 001**	**2 518**	**0**	**28 519**

Dans le cadre de la reprise des activités d'Unika Computer en novembre 2006 via la création de la société Unika Multimédia, il à été reconnu à l'actif un fond de commerce pour 25 000 €. Ce fond n'est pas amorti.

Les autres immobilisations incorporelles comptabilisées par le Groupe sont principalement constituées de licences et logiciels informatiques. Ces immobilisations ont une durée d'utilité déterminée et sont donc amorties. Aucune des ces immobilisations n'est soumises à restriction.

Depuis sa création, le Groupe n'a pas capitalisée de dépenses de recherche et développement.

8.2 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles (en €)	31/12/2007	Entrée périmètre	Acquisition	Cession	31/12/2008
Terrain	449 057				449 057
Bâtiment	591 556				591 556
Agencement et installation	147 889				147 889
Matériel de transport	70 021			-30 592	39 429
Matériel et outillage	30 100				30 100
Matériel de bureau et informatique	2 710	11 284			13 994
Valeur brute	**1 291 332**	**11 284**	**0**	**-30 592**	**1 272 024**
Dotation de la période	133 375	10 722	72 240		216 337
Reprises sur cession				-30 592	-30 592
Amortissements	**133 375**	**10 722**	**72 240**	**-30 592**	**185 745**
Valeur Nette	**1 157 957**	**561**	**-72 240**	**0**	**1 086 280**

Immobilisations corporelles (en €)	31/12/2008	Entrée périmètre	Acquisition	Cession	31/12/2009
Terrain	449 057				449 057
Bâtiment	591 556				591 556
Agencement et installation	147 889				147 889
Matériel de transport	39 429		9 848	-1 320	47 957
Matériel et outillage	30 100		44 432		74 532
Matériel de bureau et informatique	13 994				13 994
Valeur brute	**1 272 024**	**0**	**54 280**	**-1 320**	**1 324 984**
Dotation de la période	185 745		73 239		258 984
Reprises sur cession				-1 320	-1 320
Amortissements	**185 745**	**0**	**73 239**	**-1 320**	**257 664**
Valeur Nette	**1 086 280**	**0**	**-18 959**	**0**	**1 067 320**

Détail relatif au contrat de location financement (Note 9.1)

Suite à la reprise d'Unika Computer en novembre 2006, il à été reconnu à l'actif dans le cadre de la poursuite du contrat de location financement :

- Un terrain pour 449 057 €.
- Un bâtiment pour 591 556 €. Ce bâtiment est amorti linéairement sur 20 ans
- Des agencements et installations pour 147 889 €. Ceux-ci sont amortis linéairement sur 8 ans

La valeur des éléments repris dans le cadre du contrat de location financement à été déterminée en fonction du capital restant à rembourser à la date de reprise du contrat (soit 1 188 502 €) et en considérant la même répartition entre la part du terrain et les éléments corporelles amortissable que dans le contrat initial. Il a de plus été retenu comme hypothèse une réparation entre la part du bâtiment et la part des agencements et installations respectivement de 80 et 20% des éléments corporelles.

8.3 Prêts et autres immobilisations financières

Prêts et autres immo. Financières (en €)	31/12/2007	Entrée périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2008
Prêts au personnel	122 708		2 825	(28 110)	97 423
Prêts à des tiers	791 160		36 890	(280 000)	548 050
Dépôts et cautionnement	750	3 465	2 360		6 575
Dépôts de garantie Factor	147 540		52 460		200 000
Prêts et autres immo. Financières	**1 062 159**	**3 465**	**94 535**	**(308 110)**	**852 048**

Prêts et autres immo. Financières (en €)	31/12/2008	Entrée périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Prêts au personnel	97 423		83 981	(75 298)	106 106
Prêts à des tiers	548 050		24 425		572 475
Dépôts et cautionnement	6 575		4 639		11 214
Dépôts de garantie Factor	200 000			(200 000)	0
Prêts et autres immo. Financières	**852 048**	**0**	**113 045**	**(275 298)**	**689 796**

Au 31 décembre 2006, un prêt à la SCI Solaris à été consenti pour 769 440 € dans le cadre de la cession en décembre 2006 de cette SCI dans laquelle le groupe avait investi début 2006 et qui correspond au montant des comptes courant initiaux du groupe dans cette SCI. Ce prêt à été remboursé à hauteur de 280 000 € en 2008 Les intérêts sur ce prêt (au taux de 5%) au titre de 2009 ont été capitalisés pour 24 425 €.

Sur 2009, le contrat d'affacturage a été résilié ; le dépôt de garantie de 200 000 € a ainsi été remboursé.

8.4 Stocks

Stocks (en €)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Valeur brute des stocks	4 011 403	3 031 117	2 301 347
Dépréciation des stocks	(768 324)	(751 012)	(809 700)
Total	**3 243 079**	**2 280 104**	**1 491 647**

8.5 Avances et acomptes versés sur commandes

Avances et acomptes versés (en €)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Avances et acomptes versés	90 682	64 567	556 726

Ces montants correspondent aux avances et acomptes versés par le groupe à la commande pour l'achat à ces fournisseurs de matières premières et de marchandises.

8.6 Créances clients

Les créances clients se décomposent comme suit :

Détail des créances clients (en €)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Créances clients	6 591 298	4 156 549	3 866 157
Créances clients factorisées		1 536 688	124 487
Factures à établir		77 740	409 115
Effets à recevoir	128 834	64 319	42 433
Créances douteuses	30 719	17 846	11 778
TOTAL des créances clients brutes	**6 750 851**	**5 853 142**	**4 453 970**

A partir de 2007, le Groupe a eu recours à un organisme d'affacturage auquel étaient cédées une partie des factures émises au titre des ventes de marchandises réalisées sur les sociétés LCM et Unika Multimédia. Ce contrat a été résilié en février 2009.

Créances clients (en €)	31/12/2007	Augmentation	Diminution	31/12/2008
Créances brutes	4 453 970	1 279 036		5 853 142
Dépréciation des créances	(3 271)	(102 078)	3 271	(102 078)
TOTAL des Créances nettes	**4 450 699**	**1 176 958**	**3 271**	**5 751 064**

Créances clients (en €)	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Créances brutes	5 853 142	897 709		6 750 851
Dépréciation des créances	(102 078)	(17 989)	102 078	(17 989)
TOTAL des Créances nettes	**5 751 064**	**879 720**	**102 078**	**6 732 862**

Risque de crédit
Le risque de crédit du Groupe provient principalement des créances clients. Les montants présentés au bilan sont nets de provisions pour encours douteux. Ces encours sont estimés par le Groupe créance par créance, en fonction des historiques de perte et de l'environnement économique. La période moyenne de recouvrement des créances est de 45 jours. Une perte de valeur (dépréciation des créances douteuses) figure au bilan pour un montant 17 989 € au 31 décembre 2009 (102 078 € au 31 décembre 2008). Cette perte de valeur réversible est évaluée et estimée par rapport au risque de défaillance identifié par créance. Sur l'exercice 2009, les pertes sur créances irrécouvrables se sont élevées à 24 755 € contre 16 704 € sur l'exercice 2008 et sont comptabilisées en autres charges. (Note 7.7)

8.7 Autres débiteurs

Autres débiteurs (en €)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Créances fiscales (1)	344 771	275 190	221 741
Fournisseurs débiteurs	60 458	27 804	4 647
Charges constatés d'avances	10 587	22 998	83 450
Autres créances (2)	267 998	223 686	193 522
Produits à recevoir	2 905	23 307	17 023
Total	**686 719**	**572 985**	**520 382**

(1) Les créances fiscales correspondent aux postes de TVA.
(2) Les autres créances correspondent principalement à un compte séquestre de 150 000 € en vue d'un investissement.

8.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Comptes courants bancaires et caisses	670 969	1 082 886	1 289 831
Effets à l'encaissement	538 226	351 328	337 366
Placements à court terme (< 3 mois)	1 091 425	922 829	344 366
Dépréciation des placements à court terme	(165 762)	(426 084)	(27 846)
Total	**2 134 858**	**1 930 958**	**1 943 717**

Les comptes courants bancaires et caisses correspondent aux comptes de disponibilités du Groupe ainsi qu'en 2008 et 2009 au compte de réserve de trésorerie immédiatement disponibles auprès de la société d'affacturage.

Les placements à court terme sont composés d'actions de sociétés cotés. Ils sont valorisés à valeur historique et une provision est constituée en cas de moins values latentes. Cette moins values latentes s'élève à 165 762 € au 31 décembre 2009. Les plus values latentes (non comptabilisées) au 31 décembre 2009 s'élèvent à 296 443 € (8 851 € au 31 décembre 2008).

Au 31 décembre 2009, le groupe détient 75 991 actions propres valorisées au cours historique à 81 989 € Une dépréciation de ces titres est comptabilisée au 31 décembre 2009 pour 38 674 €. Ces titres d'autocontrôle étant classés en valeurs mobilières de placement dans les comptes individuels, ils ne font l'objet d'aucun retraitement dans les comptes consolidés.

8.9 Capital et primes d'émission

Au 31 décembre 2009, le capital de la société mère Groupe UNIKA est composé de 2 259 430 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 € chacune. Ce capital est libéré à hauteur de 100%.

8.10 Réserves

Réserves consolidées (en €)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Réserves légales	6 099	4 771	4 355
Résultats non distribués	1 874 017	1 161 720	595 675
Réserves consolidées	**1 880 116**	**1 166 491**	**600 030**

Les résultats non distribués correspondent aux résultats consolidés car aucune distribution de dividende n'a eu lieu depuis la création du groupe Unika.

8.11 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont relatifs aux actionnaires minoritaires de la société Agorus et de la société Unika Multimédia qui détiennent respectivement 47,0% et 5 ,0 % du capital de ces filiales au 31 décembre 2009 (Note 6). Les capitaux propres attribuables aux minoritaires se décomposent comme suit :

Intérêts minoritaires (en €)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Réserves attribuables aux minoritaires	137 511	177 883	13 661
Résultats attribuables aux minoritaires	(14 512)	(36 593)	10 059
Intérêts minoritaires	**122 998**	**141 290**	**23 720**

8.12 Provisions

Provisions risques et charges (en €)	31/12/2007	Entrée périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2008
Provisions pour garanties	254 542		71 033		325 575
Provision retraite	60 364			(8 911)	51 453
Provisions sociales	108 000			(60 000)	48 000
Provision pour défaut de rentabilité		107 884		(71 684)	36 200
Autres provisions pour risques		29 644			29 644
TOTAL	**422 906**	**137 528**	**71 033**	**(140 595)**	**490 873**

Provisions risques et charges (en €)	31/12/2008	Entrée périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Provisions pour garanties	325 575		277 031	(244 075)	358 531
Provision retraite	51 453		6 950		58 403
Provisions sociales	48 000		39 000	(20 000)	67 000
Provision pour défaut de rentabilité	36 200			(36 200)	
Autres provisions pour risques	29 644		8 029		37 673
TOTAL	**490 873**		**331 010**	**(300 275)**	**521 608**

La provision pour garanties concerne les coûts de garanties données aux clients sur les produits vendues. Elle concerne principalement des coûts de main d'œuvre et des frais de transport dans la mesure où les produits vendus font également l'objet d'une garantie de la part des fournisseurs. Les mouvements de la provision pour garanties sont comptabilisés en « dotation nette aux amortissements et provisions » (Note 7.8)

La provision retraite comptabilisée concerne l'engagement retraite des salariés d'Unika Multimédia pour lesquels l'ancienneté dans le cadre de la reprise à été conservée. Les engagements retraite pour les salariés des autres sociétés du groupe ne sont pas significatives au vue de la création récente de celles-ci. La dotation de l'exercice s'élevant à 6 950 € à été comptabilisé en « frais de personnel » (Note 7.6)

Les provisions sociales concernent une procédure en cours (prud'homme) engagée par un ancien salarié du Groupe pour laquelle la provision à été estimée en fonction du risque et inclut une provision pour les honoraires de l'avocat en charge du dossier ainsi que des provisions pour indemnité de licenciement de 2 salaries du Groupe. Les mouvements de la provision sont comptabilisés en « dotation nette aux amortissements et provisions » (Note 7.8)

La provision pour défaut de rentabilité correspondait à l'écart d'acquisition négatif des titres d'Agorus lors de l'acquisition en 2008 Cette provision à été reprise au cours des exercices 2008 et 2009 afin de couvrir les pertes dégagées (part du groupe) sur ces exercices par cette filiale. Ainsi la contribution d'Agorus au résultat net part du groupe a été de 0 € au titre de l'exercice 2008 et de (682) € au titre de l'exercice 2009.

8.13 Emprunts et dettes financières diverses

Dettes financières (en €)	31/12/2007	Augmentation	Diminution	31/12/2008
Engagement de relevé différé	41 223	52 093	(41 223)	52 093
Emprunt financier sur crédit bail	905 277		(238 828)	666 450
Autres dettes financières	44 321	226 654	(44 321)	226 654
TOTAL	**990 821**	**278 747**	**(324 371)**	**945 197**

Dettes financières (en €)	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Engagement de relevé différé	52 093		(52 093)	
Emprunt financier sur crédit bail	666 450		(250 281)	416 168
Autres dettes financières	226 654	9 023	(226 654)	9 023
TOTAL	**945 197**	**9 023**	**(529 028)**	**425 192**

Les dettes financières correspondent aux engagements de relevé différé pour l'achat des titres de placement à court terme, à l'emprunt financier sur le crédit bail immobilier d'Unika Multimédia (Note 9.1) ainsi que d'autres dettes financiers composées de comptes courants bancaires créditeurs.

8.14 Fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs et comptes rattachés (en €)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Dettes fournisseurs	7 706 284	5 911 313	5 100 519
Effets à Payer	217 623	648 534	
Provisions pour factures non parvenues	844 867	52 533	739 085
TOTAL	**8 768 774**	**6 612 379**	**5 839 604**

8.15 Dettes fiscales et sociales

Dettes fiscales et sociales (en €)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Personnel et comptes rattachés (1)	158 551	235 952	279 592
Sécurité sociale, organismes sociaux	193 873	229 504	277 571
Taxe sur la valeur ajoutée	743 606	983 187	1 220 416
Autres charges fiscales à payer (2)	145 274	149 137	124 104
Total	**1 241 303**	**1 597 780**	**1 901 683**

(1) Les comptes personnel et comptes rattachés correspondent au principalement aux provisions pour congés payés : 137 781 € (contre 134 852 € au 31 décembre 2008) ainsi qu'aux provisions pour primes : 8 378 € (contre 82 648 € au 31 décembre 2008).

(2) Les autres charges fiscales à payer se composent principalement des taxes basées sur le chiffre d'affaires pour 74 961 €, des taxes basées sur les salaires pour 29 899 € ainsi qu'à la taxe professionnelle pour 19 939 €.

8.16 Autres dettes

Autres Dettes (en €)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Clients créditeurs (1)	428 910	335 984	269 034
Impôts différés (Note 7.11)	114 667	136 784	176 068
C/C Actionnaires	167 544	157 662	152 017
Total	**711 122**	**630 430**	**597 119**

(1) Les clients créditeurs correspondent principalement à des avoirs à établir relatifs à des remises de fin d'année pour certains clients de la grande distribution

Note 9 – Autres informations

9.1 Contrats de location financement

Dans le cadre de la reprise des activités de la société Unika Computer en novembre 2006, le contrat de crédit bail immobilier à été poursuivi.

Les caractéristiques initiales du contrat de crédit bail sont les suivantes :

Date de signature du contrat initial : 25.10.1999
Durée de la location : 12 ans
Date de mise en loyer : 25.10.1999
Date de dernière annuité : 01.10.2011
Prix de l'acquisition à l'issue du contrat : 0,15 €
Valeur initial du bien : 2 667 858 € (17 500 000 FF)
Taux d'intérêts variable : Euribor 3 mois majorée dé 1,20 point d'intérêts payables d'avance
Paiement trimestriel d'environ 68 000 € (en fonction de l'Euribor 3 mois)

Au 31 décembre 2009, le capital restant à rembourser s'élève à 416 168 €.

Les échéances à payer se répartissent de la manière suivante (d'après l'échéancier initial des loyers avec un taux implicite du contrat de 3,77%)

	Au 31 décembre 2009
- Echéances à – de 1 an :	273 136 €
- Echéances à + de 1 an :	155 003 €

La valeur des paiements n'a pas été actualisée car l'impact est considéré comme non significatif.

9.2 Autres engagements hors bilan

Engagements reçus : Néant
Engagements donnés : Néant

9.3 Information sur les parties liées

Relation entre la société mère et ces filiales
Les relations entre la société mère, Groupe Unika, et ses différentes filiales (MGF, Unika Multimédia et Agorus) sont des relations classiques entre une société holding et des filiales opérationnelles. Aussi, certains services communs aux filiales, Direction Générale, Direction juridique, ont été transférés sur la Société mère qui refacture des management fees à ses filiales. Ces management fees sont calculés selon des clés de répartition qui sont déterminées pour chaque service, en fonction de leur utilisation des services communs.

9.4 Dividendes

Le Groupe Unika, de création récente, n'a distribué aucun dividende depuis sa création.

9.5 Evénements post clôture

Aucun évènement post clôture significatif n'a été identifié entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes consolidés de l'exercice 2009.

20.1.3.6. Note complémentaire aux annexes des comptes consolidés au 31 décembre 2009

Note complémentaire à la note n°5.8 – Stocks de marchandises :

Méthodologie de calcul de la provision pour obsolescence des stocks **:**

Les stocks sont dépréciés ligne par ligne et donnent lieu à provision (entre 0 et 100%) sur la base des consommations futures estimées.

Cette méthodologie n'a pas fait l'objet de changement sur l'exercice 2009.

Les travaux d'audit ont été réalisés sur une base historique, et ont permis de conclure que la provision passée était prudente.

Note complémentaire à la note n°8.1 –Immobilisations incorporelles :

La Société a constaté, depuis sa création, un seul écart d'acquisition négatif sur la société Agorus. L'écart a été considéré comme un badwill devant être passé en profit puisqu'il était censé venir compenser des pertes futures probables réalisées par la société Agorus.

De fait, cet écart de 108 K€ a été passé en profit à hauteur de 72 K€ en 2008 (correspondant à la perte d'Agorus) et 36 K€ en 2009.

Note complémentaire à la note n°8.11 – Provisions :

Méthodologie de calcul de la provision pour garanties **:**

La provision pour garantie ne concerne que les coûts liés à la prestation, les pièces étant au demeurant garanties par les fabricants. La Société a quelques salariés à temps partiel ou complet, plus de nombreux coûts logistiques.

Les travaux d'audit ont été réalisés sur une base historique, et ont permis de conclure que la provision passée était prudente.

Note complémentaire à la note n°8.12 – Emprunts et dettes financières diverses :

Echéancier des passifs financiers bancaires :

La Société n'a au 31 décembre 2009 qu'une seule dette. Elle correspond au crédit bail portant sur l'immeuble appartenant précédemment à Unika Computers, transféré lors de la liquidation de cette société en octobre 2006, au profit d'Unika Multimédia, et servant aujourd'hui de siège social à Groupe Unika.

Le contrat de crédit bail avait été signé en 2000 pour une durée de 12 ans à compter de l'exercice 2001. Les remboursements résiduels peuvent s'analyser comme suit (en K€) :

Exercices	Remboursements résiduels (en K€)
2010	261
2011	155
Total	**416**

20.1.3.7. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblé générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Unika, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification de nos appréciations ;

- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - **Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables :

- La note 5 de l'annexe expose les principales règles et méthodes comptables. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l' annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques d'obsolescence sur les stocks de marchandises, tel que décrit en note 5.8 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par le groupe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

- Votre société constitue des provisions pour charges pour couvrir les risques de garantie sur les marchandises vendues, tel que décrit en note 8,12 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par le groupe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - **Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 2010

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Vincent Gaide

20.2. Politique de distribution des dividendes

La Société n'a pas distribué de dividendes sur les trois derniers exercices et n'envisage pas de distribution de dividendes à court terme.

20.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Cf. chapitre 4.4

20.4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société depuis la clôture de l'exercice le 31 décembre 2009 n'a été constaté.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. Capital Social

21.1.1. Capital Social et droits attachés aux actions

- **Capital social (article 7 des statuts)**

Le capital social est fixé à la somme de 225 943 euros. Il est divisé en 2 259 430 actions de 0,10 euros chacune.

- **Modification du capital social (article 10 des statuts)**

Le capital peut être augmenté par émission d'actions ordinaires ou de préférence, et, le cas échéant, par majoration du montant nominal des titres de capital existants. Il peut également être augmenté par l'exercice de droits donnant accès au capital attachés ou non à des valeurs mobilières.

L'assemblée générale peut déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser conformément aux dispositions législatives et règlementaires, l'augmentation de capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Le capital peut également être réduit conformément aux dispositions en vigueur.

Les augmentations et réductions du capital sont réalisées nonobstant l'existence de rompus. Sauf dans le cas où l'assemblée générale déciderait le règlement en espèces des droits formant rompus, les actionnaires possédant un nombre de titres inférieur à celui requis pour exercer un droit de conversion, d'échange ou d'attribution doivent faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des titres nécessaires.

- **Transmission des actions – Franchissement de seuils (article 11 des statuts)**

- Les actions sont librement négociables. Elles se transmettent, qu'elles soient nominatives ou au porteur, par virement de compte à compte.

En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci.

L'actionnaire peut céder ou transmettre ses actions à toute époque sous réserve des dispositions légales limitatives applicables.

- Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par les dispositions légales, doit respecter les obligations d'information prévues par celles-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

En cas de non respect de ces dispositions et sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, les actions excédant la fraction qui aurait du être déclarée sont privés de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation de la notification.

Dans l'hypothèse où une personne physique ou morale ayant ou non la qualité d'actionnaire, agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce (ci-après dénommée individuellement l' « Initiateur », étant précisé qu'en cas de pluralité de personnes agissant de concert avec l'Initiateur, ces dernières seront solidairement tenues des obligations qui pèsent sur l'Initiateur aux termes du présent article), acquerrait ou convenait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'Initiateur contrôlerait ou dont il viendrait à prendre le contrôle au sens de l'article L. 233-3 I et II du Code de commerce, un ou plusieurs blocs de titres lui conférant, compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la Société, l'Initiateur devra offrir à tous les actionnaires de la Société d'acquérir toutes les actions de cette dernière qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement du seuil susmentionné conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

- **Capital autorisé non émis**

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émission prises par l'Assemblée Générale des actionnaires le 02 juin 2010 et dont bénéficie la Société à la date d'enregistrement du présent document.

N° de la résolution	Délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte	Montant nominal maximum autorisé	Durée de la délégation
10	Augmentation de capital par émissions d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	1.500.000 €	26 mois
11	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public.	1.500.000 € 30.000.000 € pour les titres de créances	26 mois
12	Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires (clause d'extension)	15%	26 mois
13	Augmentation de capital par émissions d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie de placement privé sans offre au public dans la limite de 20% du capital social par an.	1.500.000 € 30.000.000 € pour les titres de créances	26 mois
14	Augmentation de capital par émission de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du code de commerce.	1.500.000 € 30.000.000 € pour les titres de créances	18 mois
15	Emission de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.	2% du capital social	26 mois
16	Autorisation à du Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société	1.000.000 €	38 mois
17	Consentir au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société	1.500.000 € et 10% du capital	38 mois
18	Consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel des BSPCE donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à élettre à titre d'augmentation de son capital	1.000.000 €	18 mois

Au travers de ces autorisations, GROUPE UNIKA a souhaité se doter d'un maximum d'instruments financiers possibles. Ainsi, elle pourra, au travers de modalités administratives simplifiées, mettre en place, le cas échéant, une politique d'incentive auprès de ses salariés de type Offre Réservée aux Salariés, attribution gratuite d'actions ou encore stock options ; et/ou réaliser des opérations d'augmentation de capital par émission de BSPCE, valeurs mobilières avec ou sans droit préférentiel de souscription, donnant accès immédiatement ou à terme au capital, afin de lui permettre notamment de financer sa croissance.

A ce stade, aucune décision n'est prise quant à l'utilisation à court terme de ses autorisations.

21.1.2. Actions non représentatives du capital, (nombre et principales caractéristiques)

Néant.

21.1.3. Actions en auto-détention

Il convient de considérer que la participation de MGF, filiale à 100%, au capital du Groupe est une auro-détention indirecte. Ainsi, les 73 000 titres détenus par MGF sont des actions auto-détenues.

21.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription

A l'exception des titres décrits au paragraphe 17.3.5 du présent document, il n'existe aucun autre titre donnant accès à terme au capital.

21.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital;

Néant.

21.1.6. Capital du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A l'exception des titres décrits au paragraphe 17.3.5 du présent document, il n'existe aucun autre titre donnant accès à terme au capital.

21.1.7. Évolution du capital social depuis la constitution de la Société

Aucun mouvement sur la répartition du capital n'est intervenu au cours de trois derniers exercices :

Date et descriptif opération	Montant opération	Montant prime d'émission, de fusion,...	Nbre de titres concernés	Valeur nominale du titre	Montant capital social post opération	Nombre d'actions composant le capital social
Création de la société	225 943,0 €	néant	2 259 430 actions	0,10 €	225 943,0 €	2 259 430 actions

21.1.8. Marché du titre

L'ensemble des titres composant le capital de la société GROUPE UNIKA est inscrit à la cote du Marché Libre, soit 2 259 430 actions à la date du présent prospectus.
Le graphique ci-dessous retrace l'historique de l'évolution du cours et des volumes échangés depuis la 1ère inscription en mars 2007.

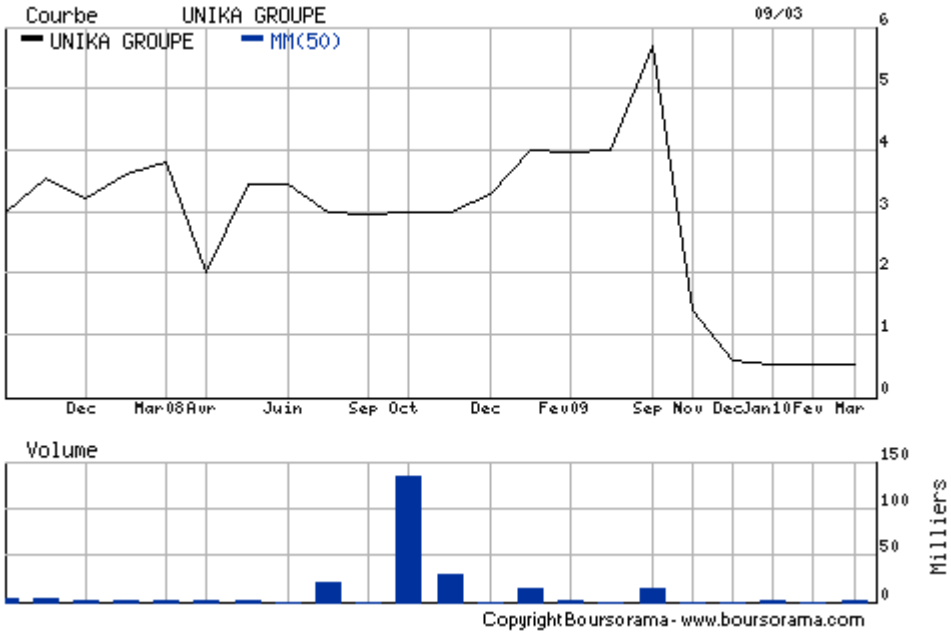

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Forme (Article 1 des statuts)

La Société a été constituée en date du 15 mai 2004 sous forme de Société par Actions Simplifiée. L'assemblée générale mixte du 28 juin 2007 a décidé sa transformation en Société Anonyme.

La société régie par les présents statuts est une société anonyme (SA) de nationalité française.

21.2.2. Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet :

- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : Distribution de composants informatiques et électroniques
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Notamment toutes opérations mobilières et toutes opérations immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité et à tous les objets connexes ou similaires ou susceptibles de faciliter l'exploitation ou le développement de l'objet social de la société et à l'optimisation de sa trésorerie.

Et ce tant pour le compte de tiers ou que pour son propre compte en participation sous quelque forme que ce soit , tel que par voie d'investissements sur les marchés réglementés des bourses internationales, de gestion et de création de sociétés, de commandites, de fusion ou d'absorption, de souscription, d'avance, d'achat ou de vente de titres et droits sociaux et cessions et locations de tout ou partie de ces biens, droits mobiliers ou immobiliers ou par tout autre mode.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

21.2.3. Membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance

Conseil d'administration (article 14 des statuts)
1 La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, ce nombre maximum est porté à vingt-quatre en cas de fusion selon les conditions fixées par la loi.

Dans le cas où le capital détenu par les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise représente plus de 3 % du capital social, un administrateur est nommé dans les conditions fixées par la loi et la réglementation parmi les salariés actionnaires ou parmi les salariés membres du conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise détenant les actions. Cet administrateur n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal d'administrateurs.

Sauf lorsque la loi le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 1.

2 La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut dépasser 1/3 des membres du conseil d'administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

3 Le conseil d'administration est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. La convocation se fait dans un délai de 7 jours sauf cas d'urgence. Elle indique l'ordre du jour qui est fixé par l'auteur de la convocation.

Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur

Le conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.
Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs.

4 Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Parmi les pouvoirs qui lui sont propres, il autorise les conventions et les engagements définis par la loi et notamment les engagements pris au bénéfice du président, du directeur général ou des directeurs généraux délégués correspondant à des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

5 Le conseil d'administration élit parmi ses membres son président. Il détermine sa rémunération.

La limite d'âge des fonctions de président est fixée à 83 ans.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

6 Le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées.

Pouvoirs du conseil d'administration (article 15 des statuts)
1 - Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve.

2 - Le Conseil d'administration procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.
Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la Direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

3 - Le Conseil d'administration peut donner à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite des pouvoirs qu'il tient de la loi et des présents statuts.

4 - Le Conseil peut décider de la création de comités d'études chargés d'étudier les questions que le Conseil ou son Président lui soumet.

5 - Le Conseil d'administration n'a pas la qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations, les présents statuts réservant ce pouvoir à l'assemblée générale.

Direction générale (article 16 des statuts)
Modalité d'exercice

Conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, la Direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et qui prend le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'administration. La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Le choix du conseil d'administration est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'administration.

A l'expiration de ce délai, le Conseil d'administration doit à nouveau délibérer sur les modalités d'exercice de la Direction générale.

Le changement de la modalité d'exercice de la Direction générale n'entraine pas une modification des statuts.

Direction générale

En fonction de la modalité d'exercice retenue par le Conseil d'administration, le Président ou le Directeur Général assure sous sa responsabilité la Direction générale de la Société.

Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'administration qui fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de 75 ans. Lorsqu'en cours de mandat, cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur Général est réputé démissionnaire d'office et il est procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général.

Le directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. La révocation du Directeur Général non président peut donner lieu à des dommages-intérêts si elle est décidée sans juste motif.

Pouvoirs du directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.
Il exerce ces pouvoirs dans la limlite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Générale qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause

dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve.

Directeur généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'administration ou par une autre personne, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Généraux Délégués.

Le nombre maximum de Directeurs Généraux est fixé à 5.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégué et fixe leur rémunération.

A l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables, sur proposition du Directeur Général, à tout moment.
La révocation des directeurs Généraux Délégués peut donner lieu à des dommages intérêts si elle est décidée sans justes motifs.

21.2.4. Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que sur décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

21.2.5. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie de valeurs mobilières existantes (articles 9, 12, 27, et 28 des statuts)

Forme des titres de capital et autres valeurs mobilières – identification des actionnaires – Franchissements de seuils de participation

1 Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

2 Les actions de la société font l'objet d'un enregistrement auprès d'un dépositaire central. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables.

3 La Société a la faculté de demander, à tout moment, dans les conditions prévues à l'article L. 228-2 du Code de Commerce l'identification des détenteurs de titres au porteur.

4 La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Droits et obligations attachés aux actions

1 La possession d'une action ordinaire emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales.

2 Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque action ordinaire donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions impératives, il sera fait masse entre toutes les actions ordinaires indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions ordinaires reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

3 Le droit de vote attaché aux actions ordinaires est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve des exceptions prévues par la loi et les statuts.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis au moins 2 ans au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi.

Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire dans les assemblées générales ne peut excéder 80 % du nombre total des droits de vote existant à la date de l'assemblée.
Cette limitation s'applique que l'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire et en conséquence mandat par mandat, que le mandataire soit ou non le président de séance.

Affectation et répartition des bénéfices
Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et de la dotation à la réserve légale et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée qui, sur la proposition du conseil d'administration peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lequels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Paiement des dividendes
Les modalités de mise en paiement des dividendes sont déterminées par l'assemblée générale ou à défaut par le Conseil d'administration.

En tout état de cause, la mise en paiement des dividendes en numéraire doit intervenir dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant des acomptes sur dividendes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

21.2.6. Assemblées Générales (articles 19, 20, 21, 22 et 23 des statuts)

- **Assemblée d'actionnaires**

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Lorsque les actions de la Société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou si toutes ses actions ne revêtent pas la forme nominative, elle est tenue, trente-cinq (35) jours au moins avant la réunion de toute assemblée de publier au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) un avis de réunion contenant les mentions prévues par les textes en vigueur.

La convocation des assemblées générales est réalisée par l'insertion dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO).

Toutefois, les insertions prévues à l'alinéa précédent peuvent être remplacées par une convocation faite, aux frais de la Société, par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire. Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions réglementaires.

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil le décide au moment de la convocation de l'assemblée, participer et voter aux assemblées par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification, dans les conditions et suivants les modalités prévues par la loi et les décrets.

Toute Assemblée irrégulièrement convoquée peut être annulée. Toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires étaient présents ou représentés.

Tout actionnaire peut participer personnellement, par mandataire, ou par correspondance aux assemblées générales, de quelque nature qu'elles soient.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales :

- Pour les actions nominatives, par leur inscription dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris ;

- Pour les actions au porteur, par leur enregistrement dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, au troisième jour ouvré précédent à l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Toutefois, le Conseil d'Administration peut abréger ou supprimer ces délais, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Les actionnaires qui n'ont pas libéré leurs actions des versements exigibles n'ont pas accès à l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représentés à une assemblée, sans autres limites que celles résultant des dispositions légales fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne tant en son nom personnel que comme mandataire.

A compter de la convocation de l'assemblée, un formulaire de vote par correspondance et ses annexes sont remis ou adressés, aux frais de la Société, à tout actionnaire qui en fait la demande par écrit.

La Société doit faire droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de réunion.

- **Quorum - Vote**

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et dans les assemblées spéciales sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout après déduction des actions privées du droit de vote en application des dispositions légales.

En cas de vote par correspondance, seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires reçus par la Société dans le délai prévu au paragraphe 4 de l'article précédent.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

- **Assemblé générale ordinaire**

L'assemblée générale ordinaire est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle doit être réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice, pour statuer sur les comptes de cet exercice.

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance possèdent au moins un cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

L'assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

- **Assemblé Générale extraordinaire**

1 - L'assemblée générale extraordinaire peut seule modifier les statuts, sous réserve des éventuelles délégations consenties à cet effet, en application de la loi et des présents statuts. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf dans le cas des opérations résultant des regroupements d'actions régulièrement effectuées.

2 - L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est seule compétente pour décider l'émission, le rachat et la conversion des actions de préférence au vu d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes.

3 - L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance possèdent au moins un quart des actions ayant droit de vote et un cinquième des actions ayant le droit de vote sur deuxième convocation. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance.

Toutefois :

- les augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices et primes d'émission sont décidées aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires ;

- la transformation de la Société en Société en nom collectif et en Société par actions simplifiée, l'augmentation du capital par majoration du montant nominal des titres de capital autrement que par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ainsi que le changement de nationalité de la Société sont décidés à l'unanimité des actionnaires.

- **Assemblées spéciales**

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'une catégorie d'actions déterminée. La décision d'une assemblée générale extraordinaire de modifier les droits relatifs à une catégorie d'actions, n'est définitive qu'après approbation par l'assemblée générale des actionnaires de cette catégorie.

Elles ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance possèdent au moins sur première convocation un tiers et sur deuxième convocation un cinquième des actions ayant droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits.

Elles statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

21.2.7. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Néant.

21.2.8. Franchissements de seuils (article 11 des statuts)

— Les actions sont librement négociables. Elles se transmettent, qu'elles soient nominatives ou au porteur, par virement de compte à compte.
En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci.
L'actionnaire peut céder ou transmettre ses actions à toute époque sous réserve des dispositions légales limitatives applicables.

— Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par les dispositions légales, doit respecter les obligations d'information prévues par celles-ci dans le délai imparti.
La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.
En cas de non respect de ces dispositions et sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, les actions excédant la fraction qui aurait du être déclarée sont privés de

droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation de la notification.
Dans l'hypothèse où une personne physique ou morale ayant ou non la qualité d'actionnaire, agissant seule ou de concert au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce (ci-après dénommée individuellement l' « Initiateur », étant précisé qu'en cas de pluralité de personnes agissant de concert avec l'Initiateur, ces dernières seront solidairement tenues des obligations qui pèsent sur l'Initiateur aux termes du présent article), acquerrait ou convenait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'Initiateur contrôlerait ou dont il viendrait à prendre le contrôle au sens de l'article L.233-3 I et II du Code de commerce, un ou plusieurs blocs de titres lui conférant, compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la Société, l'Initiateur devra offrir à tous les actionnaires de la Société d'acquérir toutes les actions de cette dernière qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement du seuil susmentionné conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

21.2.9. conditions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement, régissant les modifications du capital

Néant

22. CONTRATS IMPORTANTS

Il n'existe aucun contrat important autre que ceux conclus dans le cadre des activités courantes de la Société.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS

Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

GROUPE UNIKA atteste que, pendant la durée de validité du présent document, les copies des documents suivants peuvent être consultés et/ou demandés au siège de la Société :

- les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de GROUPE UNIKA, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document ;
- les informations financières historiques de GROUPE UNIKA et ses filiales pour chacun des trois exercices précédents la publication du présent document.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès de GROUPE UNIKA, ainsi que sur son site Internet : www.unika.com.

Ces documents sont également disponibles, une fois la Société cotée, sur le site www.euronext.com.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Se reporter au chapitre 7 de la première partie du présent document.
Se reporter aux annexes des chapitres 20.1.1.5, 20.1.2.5 et 20.1.3.5 pour les informations relatives aux périmètres de consolidation 2007, 2008 et 2009.

DEUXIEME PARTIE

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Dénomination des personnes responsables

Se reporter au paragraphe 1.1. de la première partie du présent prospectus.

1.2. Attestation des personnes responsables

Se reporter au paragraphe 1.2. de la première partie du présent prospectus.

1.2.1. Calendrier indicatif de communication financière

Au plus tard le 31 octobre 2010	Résultats semestriels au 30 juin 2010
Le 30 avril 2011	Résultats annuels au 31 décembre 2010

1.3. Responsables du contrôle des comptes

1.3.1. Commissaire au compte titulaire

Monsieur Vincent GAIDE
PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue De Villiers – 92200 Neuilly Sur Seine

Date de début du premier mandat : 20 février 2007
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2009.

PricewaterhouseCoopers Audit est membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

1.3.2. Commissaire au compte suppléant

Monsieur Yves NICOLAS
63 rue De Villiers – 92200 Neuilly Sur Seine

Date de début du premier mandat : 20 février 2007
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2009.

Les mandats de **PricewaterhouseCoopers Audit**, Commissaire aux comptes titulaire et de monsieur NICOLAS Yves, Commissaire aux comptes suppléant, ont été renouvelés dans leurs fonctions, par l'assemblée générale mixte du 24 mai 2010, pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2015.

2. FACTEURS DE RISQUES DE MARCHE INFLUANT SUR LES VALEURS MOBILIERES

En complément des facteurs de risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » de la première partie du présent document, l'investisseur est invité à tenir compte des facteurs de risque suivants et des autres informations contenues dans ce document avant de décider d'investir dans des valeurs mobilières émises par la Société. Un investissement dans des valeurs mobilières émises par la Société implique des risques. Tous les risques significatifs identifiés par la Société à la date du présent document sont décrits dans le document mentionné ci-dessus, complété par les informations ci-dessous.

Si l'un des risques suivants ou l'un des risques décrits dans le présent document venait à se concrétiser, les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe pourraient en souffrir. Dans une telle éventualité, le cours des actions de la Société et des valeurs mobilières émises par elle pourrait baisser et l'investisseur pourrait perdre la totalité ou une partie des sommes qu'il aurait investies dans ces valeurs mobilières.

- ***Liquidité et volatilité des BSA***

L'émission et l'inscription des BSA aux négociations sur le Marché Libre de NYSE Euronext Paris, ainsi qu'aux opérations d'EuroClear France, seront demandées. Toutefois, il n'existe aucune garantie que se développera un marché suffisamment liquide pour les BSA ou que les porteurs seront en mesure de les céder sur le marché. Si un marché se développe pour les BSA, ceux-ci pourront être sujets à une plus grande volatilité que les actions de la Société.

- ***Valeur des BSA***

Les prix de marché des BSA dépendront essentiellement du prix de marché de l'action UNIKA et de la durée restant à courir pour l'exercice de ces BSA.

Ainsi, une baisse du prix de marché de l'action UNIKA pourrait ainsi avoir un impact défavorable sur la valeur des BSA.

De plus, la valeur de marché des BSA aura tendance à se réduire au fil du temps, toute chose étant égale par ailleurs, en raison de la diminution de la période au cours de laquelle les BSA resteront exerçables.

- ***Les modalités des BSA peuvent être modifiées***

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut modifier les modalités des BSA sous réserve de l'autorisation de l'assemblée générale des porteurs de BSA statuant à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les porteurs de BSA présents ou représentés.

Toutes modifications du contrat d'émission susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des BSA (prorogation de la période d'exercice, modification du prix d'exercice, de la parité d'exercice, etc.) donneront lieu à l'établissement d'un rapport d'expertise sur les conséquences de cette modification et, notamment, sur le montant de l'avantage en résultant pour les porteurs de BSA qui sera soumis à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, étant précisé que les modalités de vote seront conformes aux recommandations de l'AMF alors en vigueur.

Toute modification ainsi approuvée s'imposera à l'ensemble des porteurs de BSA.

- ***Valeur des actions***

Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que le prix de marché des actions de la Société ne baissera pas en dessous du prix des actions nouvelles issues de l'exercice des BSA faisant l'objet de la présente note d'opération.

De la même manière, les actions nouvelles à provenir de l'exercice des BSA pourraient être négociées à des prix inférieurs au prix de marché des actions UNIKA prévalant au moment du lancement de la présente opération.

Aucune assurance ne peut donc être donnée aux investisseurs que ceux-ci pourront vendre les actions UNIKA à un prix égal ou supérieur au prix de souscription des actions émises sur exercice des BSA.

- ***Dilution potentielle en cas de non exercice des BSA reçus gratuitement***

Si les actionnaires n'exercent pas leurs BSA, le pourcentage de leur participation en capital et en droits de vote de la Société se verra diminué.

Un actionnaire de la société détenant actuellement 1,00 % du capital social, soit 22 594 actions, et n'exerçant pas les BSA reçus gratuitement dans le cadre de la présente opération, verrait sa part dans le capital final être réduite à 0,71 %.

Il est à noter que les BSA non exercés à l'issue de la période d'exercice deviendront caducs et perdront toute valeur.

- ***Perturbation du marché ou du système de règlement/livraison***

Si la cotation de l'action UNIKA venait à être suspendue, les porteurs de BSA pourraient être gênés dans leur décision relative à l'exercice ou au non exercice de leur BSA, ou dans la cession éventuelle sur le marché de leur BSA.

De plus, si EuroClear France suspendait son activité au moment de l'exercice par les porteurs des BSA qu'ils détiennent, les actions provenant de l'exercice des BSA pourraient être livrées avec retard.

- ***Risque lié à l'incertitude relative à l'exercice de l'intégralité des BSA émis par la Société***

Dans l'hypothèse où la totalité des BSA ne serait pas exercée, l'augmentation de capital envisagée résultant de l'exercice des BSA ne serait pas intégralement réalisée.

UNIKA tient toutefois à préciser que la levée de fonds potentielle résultant de l'exercice éventuel des BSA émis n'est pas indispensable à son développement futur. Ainsi, l'exercice ou le non exercice de ces bons n'auront aucune incidence sur la stratégie opérationnelle du Groupe.

3. INFORMATIONS DE BASE

3.1. Déclaration sur le fonds de roulement net

GROUPE UNIKA atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net consolidé du Groupe est suffisant hors l'augmentation de capital de la présente opération (c'est-à-dire que le Groupe a des ressources de trésorerie et de liquidité suffisantes hors les fonds levés) au regard de ses obligations actuelles au cours des douze prochains mois.

3.2. Capitaux propres et endettement

Conformément aux recommandations du CESR (CESR 127), la situation de l'endettement et des capitaux propres au 30/06/10 est la suivante :

Situation des Capitaux Propres et des dettes financières

En milliers d'euros (données consolidées)	
Total des dettes courantes, dont :	**10 538**
- Faisant l'objet de garanties	
- Faisant l'objet de nantissements	
- Sans garanties ni nantissements	
Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes long terme), dont :	**331**
- Faisant l'objet de garanties	
- Faisant l'objet de nantissements	
- Sans garanties ni nantissements	
Capitaux Propres, dont :	**3 006**
- Capital Social	226
- Réserve légale	9
- Autres Réserves	2 771

Situation de l'endettement

	En milliers d'euros (données consolidées)	
A.	Trésorerie	1 827
B.	Instruments équivalents	-
C.	Titres de placement	1 178
D.	**Liquidités (A+B+C)**	**3 005**
E.	Créances financières à court terme	-
F.	Dettes bancaires à court terme	3
G.	Parts à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	-
H.	Autres dettes financières à court terme	-
I.	**Dettes financières à court terme (F+G+H)**	**3**
J.	**Endettement financier net à court terme (I-E-D)**	**3 002**
K.	Emprunts bancaires à plus d'un an	-
L.	Obligations émises	-
M.	Dettes conditionnelles et indirectes	-
N.	Autres emprunts à plus d'un an	-
O.	**Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)**	**-**
P.	**Endettement financier net (J+N)**	**3 002**

3.3. Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'offre

A la connaissance de la Société, le Prestataire de services d'investissement n'a pas d'intérêts autres que ceux au titre desquels ils fournissent leurs services professionnels (conseil pour la réalisation de l'opération et intermédiaire financier) dans le cadre de l'inscription des Actions de la Société en offre au public sur le Maché Libre de NYSE-Euronext et de l'émission et l'inscription aux négociations sur le Marché Libre de NYSE - Euronext de 2.253.430 bons de souscription d'actions nouvelles UNIKA, bons attribuées gratuitement à tous ses actionnaires ; Euroland Finance pourra rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement, commerciaux ou autres à la Société ou aux sociétés de son Groupe, à leurs actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquels il a reçu ou pourra recevoir une rémunération.

A ce jour, aucun contrat de liquidité n'est encore mis en place entre la Société Groupe Unika et Euroland Finance.

3.4. Raisons de l'offre et utilisation du produit

Cette opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions poursuit divers objectifs :

- attirer de nouveaux investisseurs intéressés par le coté optionnel porté par le produit bon de souscription d'actions,

- permettre à UNIKA de lever des fonds à terme dans de bonnes conditions lors de l'exercice des bons de souscription d'actions.

Monsieur Moshey GORSD, actionnaire de référence du Groupe, ainsi que tous les actionnaires détenant une participation supérieure à 5%, indiquent qu'ils n'ont pas l'intention d'exercer les BSA reçus dans le cadre de cette opération. Ils envisagent la cession de ces BSA sur le marché ou auprès d'investisseurs institutionnels qui pourraient manifester leur intérêt à intégrer le capital de la Société, durant la période d'exerçabilité de ces bons. Dans ce dernier cas, les caractéristiques de cession des bons seront déterminées entre les parties et seront cédés au prix du marché au moment de la cession.

UNIKA tient à préciser que cette levée de fonds potentielle n'est pas indispensable à son développement futur. Ainsi, l'exercice ou le non exercice de ces bons n'auront aucune incidence sur la stratégie opérationnelle du Groupe.

4. INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES OFFERTES/ADMISES A LA NEGOCIATION

4.1. Nature des valeurs mobilières

4.1.1 Nature des BSA offerts et code ISIN

L'attribution gratuite des BSA sera effectuée au bénéfice des actionnaires de la Société dont les actions sont inscrites en compte à l'issue de la séance de bourse du 24 septembre 2010.

Les opérations de règlement et de livraison des BSA se traiteront dans le système de règlement-livraison d'Euroclear France qui assurera la compensation des titres entre teneurs de comptes.

Les BSA font l'objet d'une demande d'inscription sur le Marché Libre de Nyse Euronext, ils seront inscrits en compte et seront négociables du 27 septembre 2010 au 10 juin 2011 inclus, sous le code ISIN FR0010945444.

Assimilations ultérieures

Au cas où la Société émettrait ultérieurement de nouveaux bons jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des présents BSA, notamment quant au prix d'exercice, aux conditions et dates d'exercice, elle pourrait, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des BSA des émissions successives, unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur service financier et à leur négociation. L'ensemble des porteurs de ces titres seraient alors regroupés en une masse unique.

Il est à noter que les BSA attribués aux actions d'autocontrôle sont considérés comme annulés et ne peuvent pas contribuer à l'augmentation de capital envisagée par l'exercice des bons.

4.1.2 Nature des Actions nouvelles résultant de l'exercice des BSA et code ISIN

Les Actions nouvelles qui résulteront de l'exercice des BSA seront des actions ordinaires de la Société, de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles seront, dès leur inscription aux négociations sur le Marché Libre de NYSE Euronext, assimilées aux actions anciennes de la Société.

Elles seront ainsi négociées sous le même code ISIN que les actions existantes de la Société, soit FR0010521047

Les actions résultant de l'exercice des BSA seront soumises à toutes les stipulations statutaires et porteront jouissance à compter de leur émission. En conséquence, elles donneront droit à l'intégralité de toute distribution décidée à compter de leur date d'émission.

4.2. Droit applicable et tribunaux compétents en cas de litige

Les actions seront émises dans le cadre de la législation française.

Les tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social lorsque la Société est défendeur et sont désignés en fonction de la nature des litiges, sauf disposition contraire du Code de Procédure Civile.

4.3. Forme et mode d'inscription en compte des titres

4.3.1. Forme et mode d'inscription des BSA

Les BSA seront délivrés sous la forme au porteur à l'exception de ceux délivrés aux titulaires d'actions inscrites sous la forme nominative pure, qui seront délivrés sous cette forme.

Quelle que soit leur forme, elles seront obligatoirement inscrites en compte, tenu selon les cas par :

- CACEIS CORPORATE TRUST, 14, rue Rouget de Lisle - 92862 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9 – France ;
- mandatée par la Société pour les titres nominatifs purs ;
- un intermédiaire financier habilité de leur choix et CACEIS CORPORATE TRUST, mandatée par la Société, pour les titres nominatifs administrés ;
- un intermédiaire financier habilité de leur choix pour les titres au porteur.

Les opérations de règlement livraison de l'émission se traiteront dans le système RELIT-SLAB de règlement livraison d'EuroClear France.

4.3.2. Forme et mode d'inscription des actions nouvelles issues de l'exercice des BSA

Les actions nouvelles issues de l'exercice des BSA pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des détenteurs.

En application des dispositions de l'article L.211-4 du Code monétaire et financier, les actions, quelle que soit leur forme, sont dématérialisées. Les actions nouvelles issues de l'exercice des BSA seront en conséquence, obligatoirement inscrites en comptes tenus, selon le cas, par la Société ou un intermédiaire habilité. Les droits des titulaires seront représentés par une inscription en compte à leur nom dans les livres :

- CACEIS CORPORATE TRUST, 14, rue Rouget de Lisle - 92862 Issy-Les-Moulineaux Cedex 9 – France ;
- mandatée par la Société pour les titres nominatifs purs ;
- un intermédiaire financier habilité de leur choix et CACEIS CORPORATE TRUST, mandatée par la Société, pour les titres nominatifs administrés ;
- un intermédiaire financier habilité de leur choix pour les titres au porteur.

Les opérations de règlement livraison de l'émission se traiteront dans le système RELIT-SLAB de règlement livraison d'EuroClear France.

Les actions nouvelles seront admises aux opérations d'EuroClear France, qui assurera la compensation des titres entre teneurs de comptes.

Le transfert de propriété des actions nouvelles résultera de leur inscription au compte du propriétaire conformément aux dispositions de l'article L. 431-2 du Code monétaire et financier.

4.3.3. Droits attachés aux actions nouvelles issues de l'exercice des BSA

Les actions nouvelles remises à la suite des exercices des BSA seront des actions ordinaires portant jouissance courante qui conféreront à leurs titulaires, dès leur livraison, tous les droits attachés aux actions, étant entendu que, dans l'hypothèse où un détachement du droit au dividende interviendrait entre la date d'exercice et la date de livraison, les porteurs de BSA ne bénéficieront pas de ce droit au dividende et n'auront droit à aucune indemnité à ce titre.

Elles seront négociées sous le même code ISIN que les actions UNIKA existantes, soit FR0010521047.

Les actions nouvelles remises en résultat de demande d'exercice des BSA feront l'objet de demandes d'inscription périodiques aux opérations d'EuroClear France en sa qualité de dépositaire central.

Chaque action remise lors de l'exercice des BSA donnera droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu, s'il y a lieu, du capital amorti et non amorti ou libéré et non libéré, du montant nominal des actions et du droit des actions de catégories différentes.

Ces actions seront par ailleurs soumises à toutes les stipulations statutaires.

Les dividendes sont prescrits dans le délai légal de cinq ans au profit de l'Etat.

Les Actions Nouvelles seront des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles seront, dès leur création, soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société. En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions sont décrits ci-après :

- **Droit à dividendes - Droit de participation aux bénéfices de l'émetteur**

Les Actions Nouvelles issues de l'exercice des BSA donneront droit aux dividendes dans les conditions décrites au paragraphe 4.1 ci-dessus. Les actionnaires de la Société ont droit aux bénéfices dans les conditions définies par les articles L.232-10 et suivants du Code de commerce.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, peut accorder un dividende à l'ensemble des actionnaires (article L.232-12 du Code de commerce). Il peut également être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice (article L.232-12 du Code de commerce).

L'assemblée générale peut proposer à tous les actionnaires, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende, en numéraire, ou en actions émises par la Société (articles L.232-18 et suivants du Code de commerce).

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.
La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice.
Les dividendes sont prescrits dans les délais légaux, soit cinq ans, au profit de l'État.

- **Droit de vote**

Sous réserve des dispositions de la loi et des statuts, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix (article L.225-122 du Code de commerce, article 12 des statuts).

Par ailleurs, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis au moins 2 ans au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi.

Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire dans les assemblées générales ne peut excéder 80 % du nombre total des droits de vote existant à la date de l'assemblée.

Cette limitation s'applique que l'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire et en conséquence mandat par mandat, que le mandataire soit ou non le président de séance.

- **Droit préférentiel de souscription**

En l'état actuel de la législation française et notamment de l'article L.225-132 du Code de commerce, toute augmentation de capital en numéraire ouvre aux actionnaires, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription d'actions nouvelles.

Pendant la durée de la souscription, ce droit est négociable lorsqu'il est détaché d'actions elles-mêmes négociables.

Dans le cas contraire, il est cessible dans les mêmes conditions que l'action elle-même.

Les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel de souscription et l'assemblée générale des actionnaires peut également supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans les conditions prévues aux articles L.225-135 et suivants du Code de commerce.

- **Droit de participation à tout excédent en cas de liquidation**

Chaque action, de quelque catégorie qu'elle soit, donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu s'il y a lieu du capital amorti et non amorti, ou libéré ou non libéré, du nombre des actions et des droits des actions de catégorie différente.

- **Droit de communication**

Tout actionnaire a le droit, à toute époque, d'obtenir communication des documents visés à l'article L.225-115 du Code de commerce et concernant les trois derniers exercices, ainsi que des procès-verbaux et feuilles de présence des assemblées tenues au cours de ces trois derniers exercices.

4.3.4. Négociabilité des actions nouvelles issues de l'exercice des BSA

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociation des actions ordinaires composant le capital de la Société, ni des actions issues de l'exercice des BSA faisant l'objet de la présente note d'opération.

4.4. Monnaie de l'émission

L'émission des actions sera réalisée en euros.

4.5. Droits attachés aux BSA émis et admis sur le Marché Libre de NYSE Euronext

4.5.1. Droits attachés aux BSA

Le seul droit attaché aux BSA sera de pouvoir souscrire des actions nouvelles de la Société, sous réserve des stipulations du paragraphe « Règlement des rompus » ci-dessous, dans les conditions définies ci-après.

Par ailleurs, conformément à l'article L.228-105 du code de commerce, les porteurs de BSA disposent, dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, d'un droit de communication des documents sociaux transmis par la société aux actionnaires.

Enfin, conformément à l'article L.228-103 du code de commerce, les porteurs de BSA sont groupés de plein droit, pour la défense de leurs intérêts communs, en une masse qui jouit de la personnalité civile

Ainsi, ils bénéficient d'un droit de vote lors des assemblées générales des porteurs, pour chaque bon donnant accès au capital. Les conditions de quorum et de majorité sont celles qui sont déterminées aux deuxième et troisième alinéas de l'article L. 225-98.

4.5.2. Modalités d'exercice des BSA

Cinq (« 5 ») BSA donneront le droit à leur titulaire de souscrire, en faisant parvenir une notice à son teneur de compte, deux (« 2 ») actions nouvelles de la Société de 0,1 euro de valeur nominale, au prix de 3 euros par titre.

La durée de vie des BSA est fixée à 9 mois. Les titulaires des BSA auront la faculté, à tout moment à compter du 27 septembre 2010 et jusqu'au 10 juin 2011 inclus, d'obtenir des actions nouvelles de la Société par exercice des BSA, sous réserve d'une suspension de l'exercice telle que définie ci-après. Les BSA qui n'auront pas été exercés au plus tard le 10 juin 2011 deviendront caducs et perdront toute valeur.

Le prix de souscription des actions de la Société devra être intégralement libéré en numéraire au moment de l'exercice des BSA.

Dans le cas où un titulaire de BSA ne disposerait pas d'un nombre suffisant de BSA pour souscrire un nombre entier d'actions de la Société, il devra faire son affaire de l'acquisition sur le marché du nombre de BSA nécessaires à la souscription d'un tel nombre entier d'actions de la Société. Les BSA formant rompus pourront être cédés sur le marché pendant leur période de cotation mais ne donneront pas droit à indemnisation de leurs titulaires par la Société.

Pour exercer leurs BSA, les titulaires devront en faire la demande auprès de l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits en compte. Société Générale assurera la centralisation de ces opérations.

Les frais liés à l'exercice des bons sont à la charge de la Société.

4.5.3. Suspension de l'exercice des BSA

En cas d'émission de nouveaux titres de capital ou de nouvelles valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ainsi qu'en cas de fusion ou de scission, le Conseil d'Administration se réserve le droit de suspendre l'exercice des BSA pendant un délai qui ne pourra pas excéder trois mois, cette faculté ne pouvant en aucun cas faire perdre aux porteurs de BSA leurs droits à souscrire des actions nouvelles de la Société.

Dans ce cas, un avis sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) quinze jours au moins avant la date d'entrée en vigueur de la suspension pour informer les porteurs de BSA de la date à laquelle l'exercice des BSA sera suspendu et de la date à laquelle il reprendra. Cette information fera également l'objet d'un avis dans un journal financier de diffusion nationale et d'un avis publié par NYSE Euronext Paris.

4.5.4. Modification des modalités des BSA

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut modifier les modalités des BSA sous réserve de l'autorisation de l'assemblée générale des porteurs de BSA statuant à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les porteurs de BSA présents ou représentés.

Toutes modifications du contrat d'émission susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des BSA (prorogation de la période d'exercice, modification du prix d'exercice, de la parité d'exercice, etc.) donneront lieu à l'établissement d'un rapport d'expertise sur les conséquences de cette modification et, notamment, sur le montant de l'avantage en résultant pour les porteurs de BSA qui sera soumis à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, étant précisé que les modalités de vote seront conformes aux recommandations de l'AMF alors en vigueur.

Toute modification ainsi approuvée s'imposera à l'ensemble des porteurs de BSA.

4.5.5. Modification de la forme ou de l'objet de la Société

A compter de l'émission des BSA, et conformément à l'article L. 228-98 du Code de commerce, la Société pourra modifier sa forme ou son objet sans avoir à obtenir l'accord des porteurs de BSA réunis en assemblée générale pour y procéder.

4.5.6. Modification des règles de répartition des bénéfices et amortissement du capital

En outre, et conformément à l'article L. 228-98 du Code de commerce, la Société pourra modifier les règles de répartition de ses bénéfices et amortir son capital, sans avoir à obtenir l'accord des porteurs de BSA réunis en assemblée générale pour y procéder sous réserve de prendre les dispositions nécessaires au maintien des droits des porteurs de ces BSA dans les conditions décrites ci-dessous.

4.5.7. Maintien des droits des titulaires de BSA

A l'issue des opérations suivantes:

1) opérations financières avec droit préférentiel de souscription coté,
2) augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions,
3) incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes par majoration de la valeur nominale des actions,
4) distribution de réserves ou de primes en espèces ou en titres de portefeuille,
5) attribution gratuite aux actionnaires de tout instrument financier autre que des actions de la société,
6) absorption, fusion, scission,
7) rachat de ses propres actions à un prix supérieur au cours de bourse,
8) amortissement du capital.
9) modification de la répartition du bénéfice,

Que la Société pourrait réaliser à compter de la présente émission, le maintien des droits des porteurs de BSA devra être assuré, conformément aux articles L.228-99 et 228-101 et R228-91 du Code du commerce et ainsi procéder à un ajustement des conditions de souscription, dans les conditions décrites ci-dessous.

Cet ajustement sera réalisé de telle sorte qu'il égalise, au centième près, la valeur des actions qui auraient été obtenues en cas d'exercice du droit à l'attribution d'actions immédiatement avant la réalisation d'une des opérations susmentionnées et la valeur des actions qui seraient obtenues en cas d'exercice du droit à l'attribution d'actions immédiatement après la réalisation de cette opération.

En cas d'ajustements réalisés conformément aux cas 1 à 9 ci-dessous, la nouvelle Parité d'Exercice sera exprimée avec trois décimales et arrondi au millième le plus proche (0,0005 étant arrondi à 0,001).

Les éventuels ajustements ultérieurs seront effectués à partir de la Parité d'Exercice qui précède ainsi calculée et arrondie.

Toutefois, les BSA ne pourront donner lieu qu'à émission d'un nombre entier d'actions, le règlement des rompus étant précisé dans le paragraphe 4.5.7 « Règlement des rompus » dans la deuxième partie du présent document.

1. En cas d'opérations financières comportant un droit préférentiel de souscription coté, la nouvelle Parité d'Exercice sera égale au produit de la Parité d'Exercice en vigueur avant le début de l'opération considérée par le rapport

$$\frac{\text{Valeur de l'action après détachement du droit préférentiel de souscription} + \text{Valeur du droit préférentiel de souscription}}{\text{Valeur de l'action ex-droit de souscription}}$$

Pour le calcul de ce rapport, les valeurs de l'action ex-droit et du droit de souscription seront déterminées après la moyenne des premiers cours cotés par NYSE Euronext (ou, en l'absence de cotation par NYSE Euronext, sur un autre marché réglementé ou assimilé sur lequel l'action et le droit de souscription sont tous les deux cotés) pendant toutes les séances de bourse incluses dans la période de souscription.

2. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes et attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, la nouvelle Parité d'Exercice sera égale au produit de la Parité d'Exercice en vigueur avant le début de l'opération considérée par le rapport

$$\frac{\text{Nombre d'actions composant le capital après opération}}{\text{Nombre d'actions composant le capital avant opération}}$$

3. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes, réalisée par élévation de la valeur nominale des actions, la valeur nominale des actions que pourront obtenir les porteurs de BSA qui les exerceront sera élevée à due concurrence.

4. En cas de distribution de réserves ou de primes en espèces ou en titres de portefeuille, la nouvelle Parité d'Exercice sera égale au produit de la Parité d'Exercice en vigueur avant le début de l'opération considérée par le rapport

$$\frac{\text{Valeur de l'action avant la distribution}}{\text{Valeur de l'action avant la distribution diminuée de la somme distribuée ou de la valeur des titres remis par action}}$$

Pour le calcul de ce rapport,

- la valeur de l'action avant la distribution sera déterminée après la moyenne des premiers cours cotés par NYSE Euronext (ou, en l'absence de cotation par NYSE Euronext, sur un autre marché réglementé ou assimilé sur lequel l'action est cotée) pendant vingt séances de bourse consécutives choisies par la Société parmi les quarante qui précèdent le jour de la distribution.

- La valeur des titres distribués sera calculée comme ci-dessus s'il s'agit de titres admis aux négociations sur un marché réglementé ou assimilé. S'il ne s'agit pas de titres déjà admis aux négociations sur un marché réglementé ou assimilé avant le jour de la distribution, leur valeur sera déterminée après la moyenne des premiers cours cotés sur le marché réglementé ou assimilé sur lequel ils sont cotés, pendant vingt séances de bourse consécutives choisies par la Société parmi les quarante qui suivent le jour de la distribution ou, si un tel calcul n'est pas possible, leur valeur sera déterminée par un expert indépendant de réputation internationale choisi par la Société.

5. En cas d'attribution gratuite d'instrument(s) financier(s) autre(s) que des actions de la Société, la nouvelle Parité d'Exercice sera égale:

a) si le droit d'attribution d'instrument(s) financier(s) fait l'objet d'une cotation par NYSE Euronext, au produit de la Parité d'Exercice en vigueur avant le début de l'opération considérée par le rapport

$$\frac{\text{Valeur de l'action ex-droit d'attribution augmentée de la valeur du droit d'attribution}}{\text{Valeur de l'action ex-droit d'attribution}}$$

Pour le calcul de ce rapport, les valeurs de l'action ex-droit et du droit d'attribution seront déterminées après la moyenne des premiers cours cotés par NYSE Euronext (ou, en l'absence de cotation par NYSE Euronext, sur un autre marché réglementé ou assimilé sur lequel l'action et le droit de souscription sont tous les deux cotés) de l'action et du droit d'attribution pendant les dix premières séances de bourse au cours desquelles l'action et le droit d'attribution sont cotés simultanément. Dans l'éventualité où ce calcul résulterait de la constatation de moins de cinq cotations, il devrait être validé ou évalué par un expert indépendant de réputation internationale choisi par la Société.

b) si le droit d'attribution d'instrument(s) financier(s) n'est pas coté par NYSE Euronext, ni sur un autre marché réglementé ou assimilé, au produit de la Parité d'Exercice en vigueur avant le début de l'opération considérée par le rapport

$$\frac{\text{Valeur de l'action ex-droit d'attribution augmentée de la valeur du ou des instruments financiers attribués par action}}{\text{Valeur de l'action ex-droit d'attribution}}$$

Pour le calcul de ce rapport, les valeurs de l'action ex-droit et du ou des instruments financiers attribués par action, si ce ou ces derniers sont cotés sur un marché réglementé ou assimilé, seront déterminées après la moyenne des premiers cours cotés de l'action et du ou des instruments financiers attribués par action pendant les dix premières séances de bourse consécutives suivant la date d'attribution au cours desquelles l'action et le ou les instruments financiers attribués par action sont cotés simultanément. Si un tel calcul n'est pas possible, la valeur de l'action ex-droit sera calculée comme ci avant et la valeur du ou des instruments financiers attribués par action sera déterminée par un expert indépendant de réputation internationale choisi par la Société.

6. En cas d'absorption de la Société émettrice par une autre société ou de fusion avec une ou plusieurs autres sociétés dans une société nouvelle ou de scission, l'exercice de BSA donnera lieu à l'émission d'actions de la société absorbante ou nouvelle.

La nouvelle Parité d'Exercice sera déterminée en corrigeant la Parité d'Exercice en vigueur avant le début de l'opération considérée par le rapport d'échange des actions de la Société contre les actions de la société absorbante ou nouvelle ou des sociétés bénéficiaires de la scission. Ces sociétés seront substituées de plein droit à la Société pour l'application

des stipulations destinées à réserver, le cas échéant, les droits des porteurs de BSA en cas d'opérations financières et, d'une façon générale, pour assurer le respect des droits des porteurs de BSA dans les conditions légales, réglementaires et contractuelles.

7. En cas de rachat par la Société de ses propres actions à un prix supérieur au cours de bourse, la nouvelle Parité d'Exercice sera égale au produit de la Parité d'Exercice en vigueur avant le début de l'opération considérée par le rapport

$$\frac{\text{Valeur de l'action avant le rachat augmentée du produit du pourcentage du capital racheté par la différence entre le prix de rachat et la valeur de l'action}}{\text{Valeur de l'action avant le rachat}}$$

Pour le calcul de ce rapport, la valeur de l'action avant le rachat sera déterminée après la moyenne des premiers cours cotés par NYSE Euronext (ou, en l'absence de cotation par NYSE Euronext, sur un autre marché réglementé ou assimilé sur lequel l'action est cotée) pendant dix séances de bourse consécutives choisies par la société parmi les vingt qui précèdent le rachat ou la faculté de rachat.

8. En cas d'amortissement du capital, les nouvelles bases d'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital sont calculées en tenant compte du rapport entre le montant par action de l'amortissement et la valeur de l'action avant amortissement. Cette valeur est égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse au oins qui précèdent le jour de l'amortissement.

9. En cas de modification de la répartition des bénéfices, les nouvelles bases d'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital sont calculées en tenant compte du rapport entre la réduction par action du droit aux bénéfices et la valeur de l'action avant cette modification. Cette valeur est égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse au moins qui précèdent le jour de la modification.

Dans l'hypothèse où la Société réaliserait des opérations pour lesquelles un ajustement n'aurait pas été effectué au titre des paragraphes 1 à 9 et où une législation ou une réglementation ultérieure prévoirait un ajustement, la Société procédera à cet ajustement conformément aux dispositions législatives ou réglementaires applicables et aux usages en la matière sur le marché français.

Le Conseil d'Administration rendra compte des éléments de calcul et des résultats de l'ajustement dans le premier rapport annuel suivant cet ajustement.

4.5.8. Règlement des rompus

Tout porteur de BSA exerçant ses droits au titre des BSA pourra souscrire un nombre d'actions nouvelles de la Société calculé en appliquant au nombre de BSA présentés la parité d'exercice en vigueur.

Lorsqu'en raison de la réalisation de l'une des opérations mentionnées ci-dessus, le titulaire de BSA les exerçant aura droit à un nombre d'actions nouvelles formant « rompu », il pourra demander qu'il lui soit attribué :

- soit le nombre entier d'actions nouvelles immédiatement inférieur ; dans ce cas, il lui sera versé par la Société une soulte en espèce égale au produit de la fraction d'action formant « rompu » par la valeur de l'action. La valeur de l'action sera évaluée sur la base du premier cours coté de l'action de la Société sur le Marché Libre de NYSE Euronext Paris ou sur tout autre marché sur lequel les titres de la Société seront cotés lors de la séance de bourse précédant la date de dépôt de la demande d'exercice des droits attachés au BSA ;
- soit le nombre entier d'actions nouvelles immédiatement supérieur, à la condition de verser à la Société une somme égale à la valeur de la fraction d'action supplémentaire ainsi demandée, évaluée sur la base prévue à l'alinéa précédent.

4.5.9. Information des porteurs de BSA en cas d'ajustement

En cas d'ajustement, les nouvelles conditions d'exercice seront portées à la connaissance des titulaires de BSA issus de la présente émission au moyen d'un avis publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO), dans la presse financière de diffusion nationale ainsi que par un avis d'Euronext Paris.

4.5.10. Achats par la Société et annulation des BSA

La Société se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à des achats en bourse ou hors bourse de BSA, ou à des offres publiques d'achat ou d'échange de BSA. Les BSA achetés en bourse ou hors bourse ou par voie d'offres publiques, cesseront d'être considérés comme étant en circulation et seront annulés, conformément à l'article L. 225-149-2 du Code de commerce.

4.5.11. Représentant de la masse des porteurs de BSA

Conformément à l'article L. 228-103 du Code de commerce, les porteurs de BSA sont groupés en une masse jouissant de la personnalité civile et soumise à des dispositions identiques à celles qui sont prévues, par les articles L. 228-47 à L.228-64, L. 228-66 et L. 228-90.

En application de l'article L. 228-47 du Code de commerce, est désigné représentant unique titulaire de la masse des porteurs de BSA (le « Représentant de la Masse des Porteurs de BSA ») :

Cyril TEMIN
13-15 Boulevard Suchet
75 016 Paris

Le Représentant de la Masse des Porteurs de BSA aura, sans restriction ni réserve, le pouvoir d'accomplir au nom de la masse des porteurs de BSA tous les actes de gestion pour la défense des intérêts communs des porteurs de BSA.

Il exercera ses fonctions jusqu'à sa démission, sa révocation par l'assemblée générale des porteurs de BSA ou la survenance d'une incompatibilité. Son mandat cessera de plein droit à l'issue d'une période de deux mois à compter de l'expiration de la période d'exercice.

Ce terme est, le cas échéant, prorogé de plein droit, jusqu'à la solution définitive des procès en cours dans lesquels le représentant serait engagé et à l'exécution des décisions ou transactions intervenues.

La rémunération du représentant de la masse, prise en charge par la Société, est de 300 euros par an. Elle sera payable le 1er janvier de chacun des exercices légaux, tant qu'il existera des BSA en circulation à cette date.

4.6. Cadre juridique de l'émission

4.6.1. Assemblée Générale ayant autorisé l'émission

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est réunie le 2 juin 2010 a notamment voté la résolution suivante (dixième résolution) :

Délégations de compétence au Conseil aux fins d'augmentation de capital par émissions d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires).

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-129-2 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera :

a) sur le marché français et/ou international, en faisant une Offre au public avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires.

b) et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou toutes autres sommes dont la capitalisation serait légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites aux actionnaires de la Société ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par la combinaison de ces deux procédés ;

2. Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter de ce jour.

3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

4. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1.500.000 €. Le montant nominal des actions ordinaires émises en vertu de la ou des augmentation(s) de capital réalisée(s) sur le fondement de la présente délégation de compétence s'imputera sur le plafond global fixé à la vingtième résolution de la présente Assemblée ;

Décide, conformément aux dispositions légales, que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société, sera fixée par le Conseil d'Administration conformément aux pratiques de marché habituelles, comme par exemple, dans le cadre d'un placement global, par référence au prix tel qu'il résultera de la confrontation de l'offre et de la demande selon la technique dite « de construction du livre d'ordres ».

Le prix des actions nouvelles ne pourra être inférieur à la part de capitaux propres par action tels qu'ils résultent du dernier bilan approuvé à la date d'émission.

5. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

4.6.2. Conseil d'Administration ayant décidé l'émission d'Actions nouvelles

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale visée ci-dessus, le Conseil d'Administration de la Société, dans sa séance du 13 septembre 2010, a décidé, de procéder, sous la condition suspensive de l'obtention du visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur la note d'opération, à l'émission, et à l'attribution gratuite :

- de 2 259 430 bons autonomes de souscriptions d'actions (ci-après les «BSA») aux actionnaires de la Société à raison de 1 BSA par action UNIKA.

4.7. Date prévue de l'attribution gratuite des BSA

Il est prévu que l'émission et l'attribution gratuite des BSA aux actionnaires interviennent le 27 septembre 2010.

4.8. Restrictions à la libre négociabilité des valeurs mobilières

Il n'existe aucune restriction à la libre négociabilité des BSA UNIKA.

4.9. Règles de retrait ou de rachat obligatoire applicables aux valeurs mobilières

Les titres de la Société font l'objet d'une inscription sur le Marché Libre de NYSE-Euronext qui n'est pas un marché réglementé au sens de l'article L.421-1 du Code monétaire et financier. En conséquence, la Société n'est pas soumise aux règles françaises actuellement en vigueur relatives aux offres publiques obligatoires et de retrait ou rachat obligatoire.

Aucun titre de la Société n'étant admis aux négociations sur un marché réglementé, à la date du présent Prospectus, il n'y a eu, à ce jour, aucune offre publique lancée par un quelconque tiers sur le capital d'UNIKA.

4.10. Régime fiscal des BSA

Les dispositions suivantes résument les principales conséquences fiscales françaises applicables aux actionnaires de la Société. Cet exposé est fondé sur les dispositions légales actuellement en vigueur, et est donc susceptible d'être affecté par toutes modifications apportées aux dispositions fiscales françaises applicables, et à leur interprétation par l'administration fiscale française.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ces informations ne constituent qu'un simple résumé du régime fiscal applicable et que leur situation particulière doit être étudiée avec leur conseiller fiscal habituel.
Les personnes n'ayant pas de résidence fiscale en France doivent se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur état de résidence ainsi qu'à l'éventuelle convention fiscale signée entre la France et cet état.

1) Résidents fiscaux français
a. Personnes physiques détenant leur titre dans le cadre de leur patrimoine privé

Les plus-values nettes réalisées, au cours d'une année donnée, par les personnes physiques sur la cession des BSA seront imposables, dès le premier euro, à l'impôt sur le revenu (18%) si le montant annuel cumulé des cessions de valeurs mobilières et droits sociaux réalisées au cours de cette même année excède, par foyer fiscal, un seuil fixé pour l'année 2010 à 25.830 euros. Si ce seuil n'est pas dépassé, les plus-values seront exonérées.

Pour le calcul de la plus-value de cession, le prix de revient des BSA sera réputé nul, ceux-ci étant attribués gratuitement.

En tout état de cause, les plus-values sont soumises aux prélèvements sociaux dès le premier euro, au taux de 12.1% qui se décompose comme suit :
- la CSG au taux de 8,2 % ;
- la CRDS au taux de 0,5 % ;
- le prélèvement social de 2 % ;
- la contribution additionnelle de 0,3 % au prélèvement social ; et
- la contribution additionnelle de 1,1 % au prélèvement social.

Si, lors d'une année donnée, la cession de BSA génère une moins-value nette, celle-ci sera imputable exclusivement sur les plus-values de même nature réalisées au cours de cette même année ou des dix années suivantes, à condition toutefois que le seuil de cession visé ci-dessus ait été dépassé l'année de réalisation de ladite moins-value.

b. Personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés

Les plus-values nettes réalisées lors de la cession de BSA au cours d'un exercice donné seront incluses dans le résultat de cet exercice soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, c'est-à-dire en principe au taux actuel de l'impôt sur les sociétés de 33,1/3 % majoré, le cas échéant, de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% assise sur le montant de l'impôt sur les sociétés diminué d'un abattement qui ne peut excéder 763.000 euros par période de douze mois.

Les moins-values nettes résultant de la cession, au cours d'un exercice donné, de BSA pourront être imputées sur le bénéfice de cet exercice et, le cas échéant, constituer un déficit reportable sur le bénéfice des exercices ultérieurs dans les conditions de droit commun.

2) Non-résidents fiscaux français

Les plus-values réalisées à l'occasion des cessions à titre onéreux de BSA, effectuées par les personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4B du Code général des impôts ou dont le siège social est situé hors de France ne sont pas, en principe, soumises à l'impôt en France, à moins que ces plus-values ne soient rattachables à un établissement stable ou à une base fixe soumis à l'impôt en France.

5. CONDITIONS DE L'EMISSION D'ACTIONS NOUVELLES

5.1. Conditions, calendrier prévisionnel et modalités des demandes de souscription

5.1.1. Conditions de l'émission

L'offre se compose d'une attribution gratuite de BSA aux actionnaires de la Société dont les actions sont inscrites en compte à l'issue de la séance de bourse du 24 septembre 2010. 1 BSA sera attribué à chaque action.

5.1.2. Montant de l'émission

Les BSA seront émis et attribués gratuitement à raison d'un (« 1 ») BSA Actionnaire pour une (« 1 ») action UNIKA détenue.

Il est toutefois précisé que l'exercice de l'intégralité des BSA Actionnaires émis gratuitement représenterait un produit brut maximum de 2,7 millions d'euros.

5.1.3. Calendrier indicatif

13/09/2010	Décision du Conseil d'Administration
22/09/2010	Visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur le prospectus
23/09/2010	Communiqué annonçant l'opération d'attribution de BSA
	Publication par Euronext Paris de l'avis relatif à l'émission et à l'inscription des BSA
27/09/2010	Emission et attribution gratuite aux actionnaires des BSA sur la base des positions en EuroClear France au 24/09/2010
	Ouverture des négociations sur le Marché Libre de NYSE-Euronext des BSA
	Ouverture des négociations sur le Marché Libre de NYSE-Euronext des actions UNIKA ex-droit à l'attribution de BSA
	Ouverture de la période d'exercice des BSA
10/06/2011	Clôture de la période d'exercice des BSA

5.1.4. Révocabilité de l'offre

Non applicable.

5.1.5. Réduction de l'offre

Non applicable.

5.1.6. Montant minimum de souscription

Non applicable.

Il est toutefois précisé que toute demande d'exercice des BSA Actionnaires devra être accompagnée du montant de 3 euros correspondant au prix minimum de l'exercice de 1 action nouvelle UNIKA.

5.1.7. Délai de rétractation

Les demandes d'exercice des BSA sont irrévocables.

5.1.8. Libération et livraison des titres

Les BSA seront émis et attribués gratuitement le 27 septembre 2010 à raison d'un BSA par action détenue par chaque actionnaire de la Société sur la base des positions en EuroClear France au 24 septembre 2010.

Les titulaires des BSA auront la faculté, à tout moment à compter du 27 septembre 2010 et jusqu'au 10 juin 2011 inclus, d'obtenir des actions nouvelles de la Société par exercice des BSA, sous réserve d'une suspension de l'exercice telle que définie au paragraphe 4.5.3 « *Suspension de l'exercice des BSA* ». Les BSA qui n'auront pas été exercés au plus tard le 10 juin 2011 deviendront caducs et perdront toute valeur.

5.1.9. Publication des résultats de l'émission

Le montant des émissions d'actions nouvelles résultant de l'exercice des BSA émis et le nombre d'actions nouvelles admises aux négociations sur le Marché Libre de NYSE Euronext Paris feront l'objet d'avis successifs d'Euronext et de communiqués de la Société.

5.1.10. Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription

Non applicable.

5.2. Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières

5.2.1. Catégories d'investisseurs potentiels et restrictions de vente

Les BSA seront attribués gratuitement à l'ensemble des actionnaires de la Société dont les actions sont inscrites en compte à l'issue de la séance de bourse du 24 septembre 2010.

5.2.2. Intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société, des membres de ses organes d'administration ou de direction, ou de quiconque entendrait prendre une souscription de plus de 5 %

Monsieur Moshey GORSD, actionnaire de référence du Groupe, ainsi que tous les actionnaires détenant une participation supérieure à 5%, indiquent qu'ils n'ont pas l'intention d'exercer les BSA reçus dans le cadre de cette opération. Ils envisagent la cession de ces BSA sur le marché ou auprès d'investisseurs institutionnels qui pourraient manifester leur intérêt à intégrer le capital de la Société, durant la période d'exerçabilité de ces bons. Dans ce dernier cas, les caractéristiques de cession des bons seront déterminées entre les parties et seront cédés au prix du marché au moment de la cession.

5.2.3. Information de pré allocation

Non applicable.

5.2.4. Procédure de notification aux souscripteurs

Non applicable.

5.2.5. Dispositif de sur allocation et de rallonge

Non applicable.

5.3. Fixation du prix d'émission des valeurs mobilières

5.3.1. Prix d'exercice des BSA

Cinq («5 ») BSA permettent de souscrire à deux (« 2 ») actions nouvelles de la Société au prix unitaire de 3 euros par action de 0,1 euro de valeur nominale.

Le prix de souscription des actions de la Société devra être intégralement libéré en espèces au moment de l'exercice des BSA.

Le prix d'exercice de 3 euros a été approuvé, dans son principe, par le Conseil d'Administration de la Société qui s'est réuni le 13 septembre 2010, au regard des fondamentaux financiers de la Société.

Appréciation de la valeur théorique des BSA

Les paramètres et hypothèses suivants ont été retenus pour la valorisation du bon suivant le modèle de Black & Scholes :

- Cours de référence : 1,55 euros – le 21 septembre 2010 à la clôture

- Prix d'exercice des BSA : 3 euros

- Dividende net : 0 %

- Taux d'intérêt 1 an sans risque : 1,427 %

L'utilisation du modèle de Black & Scholes conduit, en fonction de la volatilité retenue, aux valeurs théoriques indicatives suivantes :

Volatilité retenue	**102,57%**	**112,57%**	**122,57%**	**132,57%**	**142,57%**
Valeur théorique d'1 BSA avec parité	0,10 €	0,12 €	0,14 €	0,16 €	0,18 €

A titre indicatif, la volatilité historique de l'action UNIKA s'élève à 97,64 % sur une période de 3 mois et à 122,57% sur une période d'un an – source Fininfo le 21/09/2010.

5.3.2. Procédure de publication du prix d'offre

Le prix d'exercice des BSA, à savoir 3 euros et donc la souscription à une action nouvelle, ne sera pas modifié et ne fera donc pas l'objet d'une autre publication.

5.3.3. Restrictions relatives au droit préférentiel de souscription

Non applicable.

5.3.4. Disparité de prix

Non applicable.

5.4. Placement et prise ferme

5.4.1. Établissement en charge du placement - coordinateur

EuroLand Finance
17 Avenue George V
75 008 Paris

5.4.2. Établissement désigné pour recevoir les souscriptions et services Titres

Le service des titres et le service financier des BSA UNIKA, ainsi que la centralisation de la présente émission, seront assurés par :

CACEIS Corporate Trust
14, rue Rouget de L'isle
92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9

5.4.3. Garantie

Non applicable.

6. INSCRIPTION A LA NEGOCIATION ET MODALITES DE NEGOCIATION

6.1. Inscriptions aux négociations

Les BSA provenant de l'émission ont fait l'objet d'une demande d'inscription aux négociations sur le Marché Libre de NYSE Euronext. Ils seront admis aux négociations sous le code ISIN FR0010945444. L'inscription aux négociations sur le Marché Libre de NYSE Euronext Paris est prévue le 27 septembre 2010.

Les actions nouvelles issues de l'exercice des BSA feront l'objet de demandes périodiques d'inscription aux négociations sur le Marché Libre de NYSE Euronext Paris et seront négociables sur la même ligne que les actions existantes.

6.2. Place de cotation

Les BSA UNIKA seront admis aux négociations sur le Marché Libre de NYSE Euronext Paris.

Les actions de la Société sont actuellement cotées sur le Marché Libre de NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR0010521047. Les actions nouvelles issues de l'exercice des BSA seront négociables sur la même ligne que les actions existantes.

6.3. Offre concomitante

Néant

6.4. Contrat de Liquidité

A ce jour, aucun contrat de liquidité n'est encore mis en place entre la Société Groupe Unika et Euroland Finance.

6.5. Stabilisation

Néant.

7. DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES

7.1. Actionnaires cédants

Néant.

7.2. Engagements de conservation

Néant.

8. DEPENSES LIEES A L'EMISSION

Le montant brut qui pourrait être levé en cas d'exercice de la totalité des BSA s'élève à 2.711.316 millions d'euros.

Les frais liés à cette émission sont estimés à environ 70 K€, correspondant aux frais de montage de l'opération, et restent à la charge de la Société.

9. DILUTION RESULTANT DE L'EMISSION

A titre indicatif, dans l'hypothèse de l'exercice en actions nouvelles de la Société de la totalité des BSA émis, l'incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital de la Société à la date du présent prospectus (soit 22 594 actions sur les 2 259 430 actions composant le capital social de la Société à cette date), c'est-à-dire préalablement à l'émission et à l'exercice des BSA faisant l'objet de la présente note d'opération et ne souscrivant pas à celle-ci, serait la suivante :

Opérations sur capital	Nombre d'actions	%age après dilution	Capitaux propres par action
Avant Opération	**2 259 430**	**1,00%**	1,33 €
Actions issues de l'exercice des BSA attribués gratuitement	903 772		
Après Exercice à 100% des BSA attribués gratuitement	**3 163 202**	**0,71%**	**1,81 €**

A titre indicatif, l'incidence de l'émission des BSA et de leur exercice sur la quote-part des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2009 pour le détenteur d'une action UNIKA ne souscrivant pas à l'émission et à l'exercice des BSA est également présentée ci-dessus.

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

10.1. Conseillers ayant un lien avec l'offre

EuroLand Finance ne détient pour compte propre, directement ou indirectement, aucune action de la Société.

10.2. Rapports des contrôleurs légaux des comptes

Voir paragraphes 20.1.1.6, 20.1.2.6 et 20.1.3.7 de la première partie du présent prospectus.

10.3. Rapports d'experts

Néant.

10.4. Informations provenant de tiers

Néant.

(Page laissée blanche intentionnellement)